



Systeme d'Information sur l'Eau

Bassin Artois Picardie

Schéma Directeur des Données sur l'Eau du bassin Artois-Picardie

Version 2.1

Approuvé par Arrêté Préfectoral du 20 mars 2006

Systeme d'Information sur l'Eau

Bassin Artois Picardie

Schéma Directeur des Données sur l'Eau du bassin Artois-Picardie

Version 2.1

Titre : Schéma Directeur des Données sur l'Eau du bassin Artois-Picardie

Créateur : République française, Ministère de l'écologie et du développement durable, Comité des données sur l'eau

Sujet : base de données ; bassin ; convention d'Aarhus ; diffusion de l'information ; directive cadre sur l'eau ; données sur l'eau ; état écologique ; schéma directeur ; surveillance de l'environnement ; système d'information

Description : Ce document décrit l'organisation et les moyens prévus pour la production, la collecte, la mise en place des banques de données et la mise à disposition des données sur l'eau du Bassin Artois-Picardie.

Éditeur : Ministère de l'écologie et du développement durable ; DIREN Nord-Pas-de-Calais

Contributeurs : Françoise Franck, Lionel Gardes, Jean-Marc Iris, ainsi que les pilotes des groupes de travail

Référence : SDDE AP (version 2.1)

Date : 20/02/2006 11:47

Type : Texte

Identificateur :

Langue : français

Couverture : Bassin Artois-Picardie

Droits : © Ministère en charge de l'environnement

Audience : Les acteurs des données sur l'eau en Artois-Picardie

GUIDE DE LECTURE

Le schéma directeur des données sur l'eau (SDDE) du bassin Artois-Picardie se présente sous la forme de deux tomes et d'une série d'annexes.

Le premier tome est le volet descriptif **du schéma directeur**. Il comporte en son chapitre 1 une présentation nationale du Système d'information sur l'eau et des SDDE. Le second chapitre présente la démarche de réalisation du SDDE sur le bassin Artois-Picardie, le chapitre 3, une synthèse des principaux enjeux et orientations découlant des travaux des groupes thématiques qui requièrent conformément à la circulaire MEDD/DE du 23 décembre 2004, l'avis du Comité de Bassin. Le chapitre 4 est consacré aux modalités de pilotage du SIE et de la mise en œuvre du SDDE au niveau du bassin.

Le deuxième tome est le **volet opérationnel du schéma directeur ou encore plan d'actions** : il présente dans le chapitre 5, l'organisation du plan d'action, dans le chapitre 6 la liste des chantiers prioritaires et en particulier ceux de l'année 2006.

Le schéma directeur s'accompagne d'un ensemble d'annexes sur :

■ Les partenaires du Système d'information sur l'eau et du SDDE

- ▶ Le comité de pilotage des données sur l'eau du bassin Artois Picardie (annexe 1)
- ▶ Les participants aux groupes projets (annexe 2)

■ Les travaux des groupes projet sur les différentes thématiques du SDDE

- ▶ Le plan de travail établi pour les groupes (annexe 3)
- ▶ Le rapport thématique « Eaux de surface continentales – Qualité » (annexe 4.1)
- ▶ Le rapport thématique « Eaux de surface continentales – Quantité » (annexe 4.2)
- ▶ Le rapport thématique « Hydromorphologie » (annexe 4.3)
- ▶ Le rapport thématique « Eaux littorales » (annexe 4.4)
- ▶ Le rapport thématique « Eaux souterraines – Qualité » (annexe 4.5)
- ▶ Le rapport thématique « Eaux souterraines – Quantité » (annexe 4.6)
- ▶ Le rapport thématique « pressions urbaines » (annexe 4.7)
- ▶ Le rapport thématique « pressions industrielles » (annexe 4.8)
- ▶ Le rapport thématique « pressions agricoles » (annexe 4.9)

Les rapports ont été utilisés en l'état de leur rendu à la date du 9 septembre 2005. Il est précisé que certaines des informations qu'ils contenaient ont pu être corrigées ou complétées à la marge par le chef de projet au moment de la rédaction du schéma directeur avec ou sans échanges avec les pilotes des groupes de travail étant donné les

délais de rédaction à respecter. Ces rapports doivent être modifiés et complétés par des travaux complémentaires dans le cadre des chantiers du SDDE, notamment pour tenir compte des remarques des participants aux groupes de travail.

- ▶ Le plan de gestion des poissons migrateurs (extraits) (annexe 4.10)

Le SDDE s'est nourri des travaux d'un groupe technique qui se sont déroulés au courant de l'année 2005 en vue de la refonte du PLAGEPOMI. Ce nouveau document (version du 16/09/2005) est encore au stade provisoire.

■ Le programme de surveillance de la DCE pour le district Escaut et Meuse (partie Sambre)

- ▶ Le programme de surveillance de la DCE en Artois Picardie en l'état des réflexions du bassin et du cadrage national au mois de septembre 2005. (annexe 5)

(A mettre à jour en fonction du cadrage national au courant du 1er semestre 2006)

Le document SDDE (version 2.1) fera l'objet d'une diffusion aux membres du comité de pilotage des données sur l'eau du bassin ainsi qu'aux pilotes et copilotes des groupes de travail thématiques sous forme de document papier et/ou CD ROM. Il sera également mis en ligne, consultable et téléchargeable sur le site Internet de la DIREN Nord Pas de Calais au courant du mois d'avril 2006 (www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr).

Les annexes seront également consultables et téléchargeables sur le site Internet de la DIREN Nord Pas de Calais.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	8
TOME I - VOLET DESCRIPTIF DU SDDE AP	12
1 CADRE GENERAL DU SDDE	13
1.1 Le contexte de la réforme du système d'information sur l'eau français.....	13
1.2 L'organisation du système d'information sur l'eau.....	14
1.3 Les schémas directeurs des données sur l'eau dans les bassins	15
2 L'ELABORATION DU SDDE EN ARTOIS – PICARDIE.....	16
2.1 Presentation des etapes d'élaboration du SDDE	16
2.2 L'organisation des travaux du SDDE	17
2.2.1 Le périmètre du SIE, la portée du SDDE et ses limites	17
2.2.2 L'organisation des travaux.....	18
2.3 La méthode d'élaboration DU SDDE : Une approche par les besoins de connaissance des partenaires	19
2.3.1 Les besoins de connaissance à satisfaire	20
2.3.2 Les « cibles » du SIE et les « chantiers » à mettre en œuvre pour faire évoluer l'organisation actuelle	22
2.4 Les règles d'estimation des coûts et des charges de personnel	23
3 LA SYNTHESE DU SDDE	25
3.1 Orientations stratégiques de bassin (axes stratégiques)	25
3.2 Enjeux et objectifs par thématique (grandes actions) et chantiers associés	32
3.2.1 Eaux de surface continentales – Qualité.....	32
3.2.2 Eaux de surface continentales – Quantité	40
3.2.3 Eaux de surface continentales – Morphologie	45
3.2.4 Eaux souterraines – Qualité	48
3.2.5 Eaux souterraines – Quantité	52
3.2.6 Eaux côtières et de transition.....	58
3.2.7 Zones humides.....	64
3.2.8 Poissons migrateurs	65
3.2.9 Les pressions.....	66
3.2.10 Les données économiques	72
3.2.11 Les situations de crise	72
3.3 L'accès aux données du bassin	73

3.3.1	Définir la stratégie d'accès aux données et informations sur l'eau du bassin	73
3.3.2	Mettre en place le portail des données sur l'eau du bassin	73
3.3.3	Estimation des coûts du chantier « portail des données du bassin »	73
3.4	Synthèse sur l'estimation des coûts et des charges	74
4	LE PILOTAGE ET LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR.....	78
4.1	organisation du pilotage	78
4.2	Evolutions dU contexte et révision du SDDE.....	80
4.3	Suivi de la mise en oeuvre du SDDE	81
4.4	Planification du SDDE selon les axes stratégiques et les grandes ACTIONS	82
TOME II - LE PLAN D' ACTIONS.....		83
5	PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE DU SIE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE	84
5.1	INTRODUCTION	84
5.2	Eaux de surface-Qualité	85
5.2.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	85
5.2.2	Les moyens à engager	86
5.3	Eaux de surface-QUANTITE	87
5.3.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	87
5.3.2	Les moyens à engager	87
5.4	EAUX DE SURFACE-HYDROMORPHOLOGIE	87
5.4.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	87
5.4.2	Les moyens à engager	87
5.5	EAUX SOUTERRAINES-QUALITE.....	88
5.5.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	88
5.5.2	Les moyens à engager	88
5.6	EAUX SOUTERRAINES-QUANTITE	88
5.6.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	88
5.6.2	Les moyens à engager	88
5.7	EAUX LITTORALES.....	88
5.7.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	88
5.7.2	Les moyens à engager	89
5.8	POISSONS MIGRATEURS	89
5.8.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	89
5.8.2	Les moyens à engager	89
5.9	ZONES HUMIDES	89
5.9.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	89
5.9.2	Les moyens à engager	89

5.10	PRESSIONS DOMESTIQUES	90
5.10.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	90
5.10.2	Les moyens à engager	90
5.11	PRESSIONS AGRICOLES	91
5.11.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	91
5.11.2	Les moyens à engager	91
5.12	PRESSIONS INDUSTRIELLES.....	92
5.12.1	Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning	92
5.12.2	Les moyens à engager	92
5.13	PORTAIL DES DONNES SUR L'EAU DE BASSIN.....	92
5.13.1	Les moyens à engager	92
6	LISTE DES CHANTIERS PRIORITAIRES POUR L'ANNEE 2006.....	93
6.1	Liste des chantiers prioritaires	93
6.2	FICHES DESCriptives des CHANTIERS.....	96
6.2.1	Chantiers 2006.....	96
6.2.2	Autres chantiers.....	96
6.3	Présentation des actions 2006 aux instances de bassin	96

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : organisation des travaux et gouvernance du SIE.....	18
Figure 2 : schéma d'élaboration des rapports des groupes thématiques.....	20
Figure 3 : Axe stratégique 1 relatif à la mise en place ou à l'adaptation des dispositifs de collecte des données nécessaires au SIE	26
Figure 4 : Axe stratégique 1 bis relatif à la production de connaissances non issues des dispositifs de collecte	28
Figure 5 : Axe stratégique 2 relatif à la mise en place ou l'adaptation des outils de bancarisation et d'accès aux données	29
Figure 6 : Axe stratégique 3 relatif aux partenariats du SIE	30
Figure 7 : Axe stratégique 4 relatif à la qualité des données du SIE.....	32
Tableau 1 : Adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés (ESC _ Qualité)	33
Tableau 2 : Rôles des acteurs dans les principaux réseaux (ESC _ Qualité)	36
Tableau 3 : Chantiers identifiés par axe stratégique (ESC _ Qualité).....	38
Tableau 4 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESC _ Qualité) à compléter	38
Tableau 5 : Liste des chantiers identifiés par axe stratégique (ESC _ Quantité).....	44
Tableau 6 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESC _ Quantité)	44
Tableau 7 : rôles des acteurs dans les réseaux de mesure (ESC _ Morphologie).....	46
Tableau 8 : Liste des chantiers par axe stratégique (ESC _ Morphologie).....	48
Tableau 9 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESC _ Morphologie) à compléter.....	48
Tableau 10 : Rôles des acteurs dans les réseaux (ESO _ Qualité)	50
Tableau 11 : Liste des chantiers par axe stratégique (ESO _ Qualité).....	51
Tableau 12 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESO _ Qualité)	52
Tableau 14 : Liste des chantiers par axe stratégique (ESO _ Quantité).....	57
Tableau 15 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESO _ Quantité) à compléter.....	57
Tableau 17 : rôles des acteurs dans les principaux réseaux (ECT).....	61
Tableau 18 : Liste des chantiers par axe stratégique (ECT).....	63
Tableau 19 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ECT) à compléter.....	63
Tableau 21 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (PM)	66
Tableau 21 : Liste des chantiers par axe stratégique (IND).....	69
Tableau 22 : Liste des chantiers par axe stratégique (DOM)	70
Tableau 23 : Liste des chantiers à mener par axe stratégique (AGR).....	71
Tableau 24 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (DOM) à compléter	72
Tableau 25 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (IND) à compléter.....	72
Tableau 26 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (AGR) à compléter	72
Tableau 27 : Estimations des coûts annuels futurs des réseaux par thématique	75
Tableau 28 : tendances d'évolutions des coûts des réseaux par thématique	76

Tableau 29 : Estimations annuelles des moyens humains et financiers par axe et grandes actions (à compléter)	77
Tableau 30 : Estimations annuelles des moyens humains et financiers par thématiques (à compléter)	77
Tableau 31 : Répartition des budgets et charges de travail par organisme (à compléter)	77
Tableau 29 : Structures coordonnatrices des thématiques pour la mise en œuvre du SDDE	79
Tableau 30 : Exemple de tableau à élaborer pour évaluer les moyens à engager pour chaque chantier	85
Tableau 31 : Hiérarchisation des chantiers par thématique et planning prévisionnel de réalisation	86
Figure 8 : Chantiers prioritaires du SDDE AP selon les axes stratégiques	93
Tableau 32 : Liste des chantiers prioritaires et notamment pour 2006	95

Ce document a été rédigé sur la base des rapports thématiques réalisés par les groupes de travail listés ci-dessous :

Groupes	Pilotes
Eaux superficielles Qualité	Jean-Marie JOURNET (AEAP) Patrick VERDEVOYE (DIREN NPC)
Eaux superficielles Quantité	Marie-Laure FIEGEL (DIREN NPC) Cyrille CAFFIN (DIREN Picardie)
Eaux souterraines Qualité	Daniel BERNARD (AEAP) Daniel LUDWIKOWSKI (DRASS NPC)
Eaux souterraines Quantité	Charlotte VINCHON (BRGM NPC) Vincent FURRY (DIREN Picardie)
Eaux Littorales	Benoît HITIER (IFREMER) Michel CATHELAIN (AEAP)
Hydromorphologie	Jean-Claude LUCHETTA (CSP) Vincent SZLEPER (MISE 62)
Pressions	
Domestiques	Olivier PREVOST (MISE 59) Didier MOSIO (AEAP)
Industrielles	Olivier MEVEL (DRIRE NPC) Daniel BOGUSZ (AEAP)
Agricoles	Sylvain VICTOR (AEAP) Florence DESMARETZ (DRAF NPC)

Pour les thématiques qui n'ont pas fait l'objet de groupes spécifiques dans le cadre de la démarche SDDE :

Zones humides	Dorothee QUIGNON (DIREN NPDC)
Poissons migrateurs	Groupe technique « POMI »

Rédacteurs du SDDE	Françoise FRANCK (DIREN NPDC)
--------------------	-------------------------------

	Lionel GARDES (DIREN NPC)
--	---------------------------

TOME I - Volet descriptif du SDDE AP

1 CADRE GENERAL DU SDDE¹

1.1 LE CONTEXTE DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU FRANÇAIS

La connaissance de l'état des milieux aquatiques et de leurs usages a toujours été un outil essentiel de la politique publique de l'eau. Cette connaissance concourt en effet à sa définition et à sa mise en oeuvre, au contrôle de son application et à son évaluation, notamment au regard des obligations prescrites par la législation européenne. Il n'est pas étonnant que la production de cette connaissance ait reçu une impulsion décisive des actes fondateurs de la politique de l'eau et de l'environnement depuis une quinzaine d'années et fasse jouer à l'échelon du bassin un rôle majeur, conforme aux principes de cette politique.

C'est ainsi que la loi sur l'eau de 1992 a suscité la création du « Réseau national des données sur l'eau » (RNDE), organisation partenariale réunissant de 1992 à 2002 les principaux producteurs de données publiques relatives à l'eau dans la sphère de l'environnement, visant au partage et à la mise à disposition de ces données.

C'est maintenant la convention d'Århus de 1998, entrée en vigueur en France en 2002, ainsi que la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 qui constituent ensemble une seconde impulsion pour moderniser l'organisation des connaissances dans le domaine de l'eau.

La convention d'Århus, la directive concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et la charte de l'environnement, désormais adossée à la Constitution, font de l'accès à l'information environnementale un droit fondamental. L'ensemble des données publiques de l'environnement, qu'elles soient détenues par des autorités publiques ou pour leur compte, doit être considéré comme un bien collectif, que l'État a pour mission de mettre à la disposition des citoyens, de la société civile et des autorités publiques.

La directive cadre sur l'eau définit un objectif général, l'atteinte du bon état pour les eaux à l'horizon 2015, ainsi qu'un processus de réalisation, qui est entièrement mu par l'information : à partir de l'état des lieux des bassins, les données obtenues par les programmes de surveillance et les analyses économiques permettent d'orienter et d'évaluer les programmes de mesures visant à atteindre cet objectif.

D'autres législations renforcent encore cette impulsion, comme la loi « risques » du 30 juillet 2003, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, en cours de discussion au Parlement, ou encore la LOLF, qui intègre dans la nouvelle architecture budgétaire de l'État un mécanisme d'évaluation fondé sur un jeu d'indicateurs.

L'ensemble de ces textes prescrit ainsi à l'Etat et aux autorités publiques des activités liées à l'information, qu'elle soit produite, traitée ou utilisée pour réaliser les missions suivantes :

surveiller l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

contrôler les activités ayant des impacts sur les eaux et les milieux aquatiques ;

évaluer les incidences des politiques publiques ;

rapporter au Parlement, à la Commission européenne ou à des organismes d'évaluation (OCDE, Agence européenne de l'environnement, Eurostat, OSPAR) les données requises par ceux-ci ;

¹ Ce chapitre d'introduction a été rédigé par la DE

informer les populations des risques naturels auxquels elles sont exposées ;
bancaariser les données pour les partager et les conserver de manière pérenne ;
diffuser l'information environnementale publique.

C'est pour réaliser ces missions qu'au RNDE, et sur sa base, a succédé le « Système d'information sur l'eau » (SIE) en juin 2003, également sous une forme partenariale. Ce système d'information concerne l'ensemble des données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques. Il doit permettre, par la fourniture de services numériques au public, aux administrations, aux gestionnaires et aménageurs d'ouvrages, aux chercheurs et aux experts, de répondre à leurs différents besoins de connaissance. Sa mise en œuvre implique nécessairement de multiples partenaires de statuts différents, administrations, établissements publics, entreprises et associations qui doivent coordonner leurs actions pour assurer la fourniture de ces services, de façon cohérente, efficace et lisible, en optimisant l'emploi de leurs moyens.

1.2 L'ORGANISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU

La cohérence suppose d'abord le respect d'une interopérabilité sémantique, c'est-à-dire de règles communes portant sur la signification des données, qui comporte deux volets. Le volet conceptuel vise à une compréhension commune des objets, de leurs relations et de leur comportement (par exemple, pour décrire ce qu'est une station de mesure, en quoi un prélèvement est lié à une station de mesure ou quelle suite d'opérations est réalisée depuis la création de la donnée jusqu'à sa publication) ; le volet référentiel vise à la constitution et à l'utilisation d'un système commun d'identification, de sorte qu'un même nom soit partout employé pour identifier la même ressource (par exemple, pour identifier une station de mesure ou un paramètre). L'interopérabilité sémantique repose largement sur le Sandre¹, l'un des projets transversaux du SIE, qui élabore et publie le référentiel métier des données sur l'eau : dictionnaires et modèles de données, nomenclatures, etc.

La coordination des actions des partenaires est organisée par le protocole du SIE, signé en juin 2003, qui définit les obligations de ses signataires, en matière de production, de collecte, de conservation et de mise à disposition des données. Le protocole précise le mode d'organisation au niveau national (comité national et groupe de coordination du SIE) et au niveau de chaque bassin (comité des données). Pratiquement, le SIE résulte de la coopération de projets transversaux (Sandre, Référentiels, Architecture, etc.), de projets thématiques nationaux (sur les eaux superficielles, souterraines, côtières, l'assainissement, l'économie, etc.), et de projets de bassin, dont l'élaboration du présent schéma directeur.

Les signataires du protocole SIE sont actuellement le Ministère de l'écologie et du développement durable, les agences de l'eau, le Conseil supérieur de la pêche, l'IFEN, l'IFREMER, le BRGM, l'Office international de l'eau, Électricité de France ; ils devraient être prochainement rejoints par les ministères de la santé et de l'agriculture, l'INERIS, les offices de l'eau de la Réunion et de la Martinique. Au niveau local, l'implication de nombreux autres acteurs, services déconcentrés de l'État, collectivités, associations et gestionnaires des services d'eau et d'assainissement accroît encore la complexité de la mise en œuvre du système d'information. Une étude bilan-diagnostic, menée en 2003, a effectivement mis en évidence la multiplicité des dispositifs et des flux de données sur l'eau et montré la nécessité d'une modernisation du SIE, vers plus d'efficacité et de lisibilité. C'est pourquoi la circulaire du 26 mars 2002, qui répartit les rôles entre les différents services

¹ Service d'administration nationale des données et des référentiels sur l'eau.

et établissements publics de l'État, fixe les modalités de financement de leurs actions, a prescrit la réalisation d'un schéma directeur des données sur l'eau (SDDE) dans chaque bassin.

1.3 LES SCHÉMAS DIRECTEURS DES DONNÉES SUR L'EAU DANS LES BASSINS

Le SDDE est un instrument de planification des actions relatives aux données sur l'eau dans le bassin. Il sera un document public de référence permettant à chacun de trouver les réponses aux questions concernant les données sur l'eau du bassin, comme par exemple :

- qui produit quelle donnée, à quel endroit, à quelle fréquence, avec quelle finalité ?
- qui collecte cette donnée, qui la valide ?
- où est conservée telle donnée produite et comment peut-on y accéder ?
- quelles sont les actions menées ou à mener, les échéanciers et les moyens mis en œuvre pour y parvenir ?

Pour répondre à ces questions, le SDDE décrit les composants du système d'information à mettre en œuvre au niveau du bassin, en rapport avec les différents stades du cycle de la donnée (production, collecte, conservation et accès à la donnée) ; il précise les responsabilités de chaque acteur et les moyens nécessaires et il établit les partenariats nécessaires à son application, notamment avec les collectivités locales, bien que non signataires du protocole SIE, quand elles jouent un rôle significatif.

L'élaboration du SDDE, qui a constitué un projet à part entière du SIE, est le fruit d'un travail collectif. Elle s'est appuyée sur un cadrage national, que des groupes de travail ont souvent dû compléter au niveau du bassin, pour tenir compte de spécificités locales ou en l'absence de préconisations nationales. Réuni par le préfet coordonnateur du bassin, le comité des données, animé par la délégation de bassin, a été le lieu d'une intense collaboration entre les différents producteurs et utilisateurs de données. Enfin, une étroite concertation entre les chefs de projet de chacun des bassins, a conduit à une meilleure compréhension de ses finalités et à une harmonisation nationale de ses contenus.

L'évolution du contexte national et européen, notamment le processus de mise en œuvre de la directive cadre, conduira à réexaminer le SDDE régulièrement. Le SDDE sera, en ce qui concerne les données, un instrument de planification inédit à la disposition de tous les acteurs de l'eau du bassin, et qui devra sans doute être complété, amendé et révisé, après son entrée en vigueur.

2 L'ELABORATION DU SDDE EN ARTOIS – PICARDIE

2.1 PRESENTATION DES ETAPES D'ÉLABORATION DU SDDE

Le Comité des données sur l'eau du Bassin Artois-Picardie a été instauré en juin 2002 par le Préfet Coordonnateur de Bassin. Il réunit les Directeurs des Services de l'Etat du Bassin, les Présidents des Conseils Régionaux et Généraux et les Directeurs des établissements publics.

Sa mission actuelle est de piloter la réalisation du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE).

Les travaux d'élaboration du SDDE ont commencé en mars 2004 lors de la réunion du comité des données du 9 mars qui a adopté le plan de travail et l'organisation générale à mettre en place.

Les différentes étapes d'élaboration du SDDE sont rappelées ci-après :

- ▶ Lancement de la démarche d'élaboration du SDDE le 9 mars 2004
- ▶ Lancement des travaux avec les pilotes des groupes thématiques « milieux », le 13 juillet 2004
- ▶ Lancement des travaux avec les pilotes des groupes thématiques « pressions », le 19 octobre 2004
- ▶ Comité des données sur l'eau du 16 décembre 2004 : validation du document d'étape dans le cadre de l'élaboration du SDDE
- ▶ Comité des données sur l'eau du 21 avril 2004 : présentation de l'avancement des travaux et difficultés rencontrées
- ▶ Comité des données sur l'eau du 11 juillet 2005 : présentation de l'avancement des travaux et difficultés rencontrées
 - ↳ Relance des pilotes pour fournir les rapports thématiques pour septembre 2005
- ▶ Comité des données sur l'eau du 27 octobre 2005 pour validation du document dans sa version 2.0
- ▶ Comité de bassin du 28 octobre 2005 qui a donné un avis favorable aux principales orientations présentées issues de la version 2.0 du document

Étapes à venir :

- ▶ transmission du SDDE V2.1 au MEDD pour validation nationale

La version 2.1 du document comportera des compléments nécessaires et des corrections mineures par rapport à la version 2.0 et sera transmise au comité des données et comité de bassin pour information en même temps qu'à comité national du SIE pour validation.

- ▶ Publication par arrêté préfectoral de la version 2.1 ou 2.2 selon les conclusions de la validation nationale

Le Préfet coordonnateur de bassin arrêtera la date de mise en application du SDDE dans le bassin Artois Picardie au début de l'année 2006.

La mise à jour des propositions du bassin pour la DCE présentées en annexe 1 – Tome III seront faites ultérieurement par les responsables des chantiers DCE quand ils sont identifiés ou pilotes des groupes thématiques en fonction des éléments de cadrage nationaux et une information sera faite au comité des données sur l'eau.

2.2 L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU SDDE

2.2.1 Le périmètre du SIE, la portée du SDDE et ses limites

En terme de périmètres géographiques, les enjeux cités ont été étudiés sur :

- le district international de l'Escaut, Somme et côtiers Manche Mer du Nord et le district Meuse (partie Sambre)
- le bassin Artois Picardie

Aucune coordination spécifique n'a été mise en place avec le bassin Rhin-Meuse au cours des travaux réalisés.

En terme de portée, le SDDE s'applique à l'ensemble du bassin Artois-Picardie. Il propose **un plan d'actions sur cinq ans** (2005 à 2009) qui correspond à la phase actuelle de mise en œuvre de la DCE :

- Mise en place du programme de surveillance en deux étapes : 2007 mise en place des contrôles de surveillance et 2009 mise en place des contrôles opérationnels, additionnels
- Etablissement du programme de mesures et révision du SDAGE (plan de gestion) pour 2009.

Les thématiques abordées :

En Artois-Picardie, il a été décidé de traiter aussi bien les données nécessaires à la connaissance de l'état des milieux que des pressions qui s'exercent. En effet, au-delà de la restructuration des réseaux de mesure liée à la DCE, il est apparu utile sur la base du retour d'expérience de l'état des lieux de la DCE de travailler sur les forces motrices et pressions associées malgré une difficulté majeure à savoir l'absence de toute démarche coordonnée sur ce sujet au niveau national.

Par ailleurs, la thématique des poissons migrateurs a été abordée en raison notamment des travaux menés pour la révision du PLAGEPOMI courant 2005. Les connaissances sur les migrateurs sont très importantes dans le cadre d'une démarche d'évaluation du bon état des milieux même si ces espèces ne sont pas retenues comme des indicateurs du bon état au sens strict de la DCE.

La thématique des zones humides a été individualisée car elle est transversale aux thématiques des eaux de surface et des eaux souterraines. En outre, elle est explicitement abordée par la DCE.

Les limites du document actuel portent sur :

- l'estimation des coûts des chantiers du SIE
- l'évaluation des moyens humains nécessaires
- la désignation des responsables de chantiers

- la planification des chantiers au delà des obligations réglementaires de la DCE et la sélection des chantiers qu'il semble réaliste de programmer sur la période de mise en œuvre 2005-2009.
- certains aspects thématiques peu traités : les zones humides ou la qualité des données par exemple.

Ces points restent à approfondir dans la prochaine version du document (version 3).

2.2.2 L'organisation des travaux

L'organisation du travail d'élaboration du SDDE (voir schéma ci-après) a été confiée à la DIREN Délégation de Bassin Artois-Picardie qui assure le pilotage général du projet et le secrétariat technique du Comité des données du Bassin.

Cette organisation repose également sur une structure composée de 9 groupes thématiques réunissant les experts du Bassin dans les domaines des milieux naturels (eaux de surface continentales, eaux souterraines, eaux littorales) et des activités humaines exerçant des pressions sur les eaux (agriculture, industrie, population...). Des pilotes et copilotes (services de l'Etat et établissements publics) ont été sollicités pour animer le travail de ces groupes.

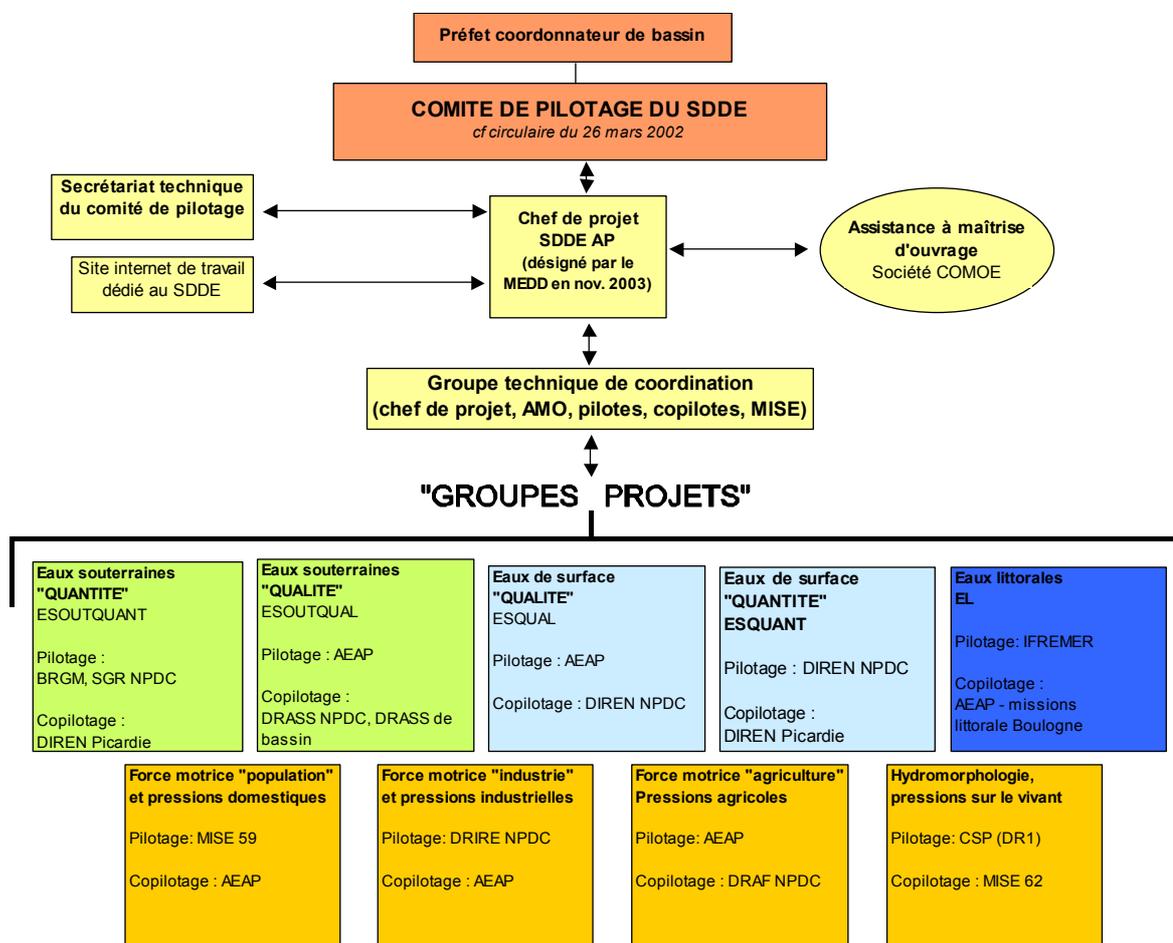


Figure 1 : organisation des travaux et gouvernance du SIE

Les pilotes des groupes en lien avec le chef de projet ont établi la liste des organismes concernés par le projet SIE/SDDE et ceux-ci ont été invités officiellement (sauf exception) à participer à la démarche par le Préfet coordonnateur de bassin. Ces partenaires sont :

- partenaires du SIE et services de l'État : AEAP, BRGM, CSP, IFREMER, DDAF, DDAM, DDE (Service Navigation, Services Maritimes, CQEL), DDSV, DIREN, DRAF, DRAM, DRASS, DRIRE
- partenaires de la sphère des collectivités territoriales : Conseils Généraux (SATESE), Conseils Régionaux, Syndicats Mixtes porteurs de SAGE
- experts : INRA, Fédérations de Pêche (FDPPMA du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme)
- socio-professionnels : représentants des industriels (MEDEF, UIC, IUMM), chambres d'agriculture (experts, SATEGE).

Il convient toutefois souligner les problèmes de participation très variable à ces groupes et de représentativité de l'ensemble des partenaires.

Deux sujets transversaux ont été abordés hors cadre des groupes thématiques du SDDE à savoir :

- les poissons migrateurs (travaux d'un groupe technique mis en place pour la refonte du PLAGEPOMI)
- les zones humides

La thématique relative à la mise en place d'un portail des données sur l'eau du bassin est renvoyée intégralement à un chantier du SDDE.

2.3 LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU SDDE : UNE APPROCHE PAR LES BESOINS DE CONNAISSANCE DES PARTENAIRES

L'approche retenue pour l'élaboration des rapports thématiques des groupes a fait l'objet d'une validation par le comité des données sur l'eau du 16 décembre 2004.

Les étapes de la démarche sont rappelées ci-après :

- ▶ la description des « **besoins de connaissance**¹ » des partenaires pour accomplir leurs missions et répondre aux enjeux identifiés (cf. page 10)
- ▶ la description de « **l'existant** », c'est-à-dire des réseaux, des données, des informations actuellement disponibles et des processus et méthodes éventuellement mises en œuvre
- ▶ la description des « **cibles** », c'est-à-dire des réseaux, des données, des informations, des processus ou méthodes pouvant être proposées à l'avenir pour répondre aux « besoins » énumérés par les partenaires et pour tenir compte des améliorations envisagées par rapport à la situation actuelle
- ▶ la description des « **chantiers** », c'est-à-dire des actions à réaliser, des modalités organisationnelles (dont planning) et financières, permettant, à partir de « l'existant », d'atteindre les objectifs fixés dans les « cibles ».

¹ Ensemble cohérents de données et d'informations, mis à disposition des utilisateurs du SIE et permettant de comprendre et de mieux gérer un phénomène ou une problématique. Cet ensemble de données et d'informations est à acquérir pour assurer une mission ou satisfaire un enjeu.

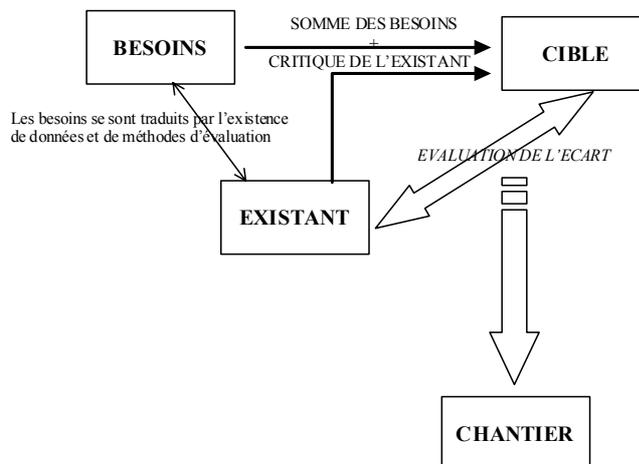


Figure 2 : schéma d'élaboration des rapports des groupes thématiques

Ainsi construits, les rapports thématiques moyennant harmonisation et coordination entre certaines thématiques contiennent selon le degré d'aboutissement de la démarche les éléments nécessaires à l'élaboration du schéma directeur des données du bassin dans sa version 2005.

En outre, les intérêts d'une telle démarche sont rappelés :

► L'objectif global du SIE est de fournir les connaissances permettant aux acteurs de l'eau d'améliorer la qualité des milieux aquatiques :

L'objet du SIE est donc la mise à disposition d'un ensemble de connaissances produites dans des thématiques diverses qui permettront de décrire, comprendre et analyser l'état du milieu aquatique dans le bassin dans ses dimensions techniques et économiques et selon différents points de vues. Il s'agit de dépasser une approche orientée strictement « données ».

► Un objectif fort du SIE est d'élaborer une connaissance adaptée à des usages qui ne sont pas satisfaits actuellement.

La méthode de travail mise en place permettait de répondre à ces objectifs et d'intégrer vraiment le concept de système d'information et d'éviter l'écueil de ne faire du SDDE qu'un document de mise en œuvre du programme de surveillance de la DCE.

2.3.1 Les besoins de connaissance à satisfaire

2.3.1.1 Un socle commun de connaissances des milieux aquatiques

Le SIE doit mettre à disposition des acteurs publics, mais aussi du grand public en général, les connaissances qui contribueront à la compréhension du fonctionnement général des milieux aquatiques et de leurs comportements différenciés en fonctionnement « normal » et sous l'effet de conditions externes particulières (étiages et crues sévères, impacts liés aux activités humaines).

L'objectif est de disposer d'une compréhension suffisante du comportement des milieux pour identifier les dysfonctionnements à corriger, leur sensibilité et leur réactivité à exploiter dans les plans de gestion, et pour évaluer les effets des programmes d'actions.

Il s'agit en particulier :

- pour les gestionnaires des milieux et les autorités publiques, de disposer de meilleurs outils leur permettant d'assurer leurs missions avec une plus grande efficacité
- pour les usagers de la ressource, de mieux connaître le comportement et la sensibilité des milieux et d'évaluer les impacts de leur activité
- pour l'ensemble de la collectivité, de comprendre la complexité du problème et disposer de nouveaux moyens d'information et de contrôle de ce patrimoine commun

Parmi ces connaissances, les plus importantes sont :

- Les éléments comportementaux des masses d'eau, les éléments statistiques de qualité et les enjeux locaux associés
- La caractérisation des interactions existant entre les masses d'eau (amont-aval, cycle de l'eau) ; les principaux flux fourniront aux utilisateurs du SIE des clefs d'analyse de l'intensité des impacts et de leurs modes de propagation
- La connaissance des évolutions et des tendances de l'état de ces milieux, sous la forme d'indicateurs établis à différentes échelles spatiales et temporelles, avec leurs justifications scientifiques et l'ensemble des données ayant permis leur mise au point et leur calcul
- la connaissance des caractéristiques et des évolutions des zones humides qui constitue un besoin de connaissance transverse aux thématiques

Cette connaissance, qu'on peut identifier sous le terme « patrimoniale » se situe à l'échelle des mécanismes de fonctionnement généraux et des phénomènes qui font l'objet d'un suivi (crue, étiage, comportement hydrologique...).

2.3.1.2 L'élaboration et la conduite des politiques sur l'eau

La gestion concertée des milieux aquatiques s'effectue dans le cycle d'élaboration des SDAGE (plans de gestion au sens de la DCE), d'exécution puis d'évaluation de ces plans qui devront s'appuyer sur les connaissances mises à disposition par le SIE.

Au-delà des besoins de connaissances générales identifiées ci-dessus, le SIE doit ainsi fournir aux décideurs des informations complémentaires sur les activités humaines, ainsi que les pressions et impacts qu'elles exercent sur les eaux. Associées aux connaissances des milieux, ces informations permettront d'orienter les choix en matière d'actions à entreprendre (les programmes de mesures au sens de la DCE), puis d'évaluer et de suivre l'effet des mesures engagées pour améliorer l'état des milieux.

Complétant la connaissance patrimoniale, cette connaissance pour la gestion des milieux se situe à l'échelle des territoires impliqués dans les mesures de gestion : masses d'eau, territoires de SAGE.

2.3.1.3 Le rapportage national et européen

Le SIE devra être l'outil des instances nationales, et principalement du MEDD, pour l'élaboration des rapports d'avancement vers les objectifs concernant les milieux aquatiques.

Ces rapportages concernent :

Les consolidations sur des sujets de portée nationale

Les rapportages européens dans le cadre de la DCE

Les autres rapportages européens (Directives Nitrates, substances dangereuses, ERU...)

La fourniture d'informations aux organismes statistiques européens (EUROSTAT, AEE...) ou dans le cadre des Conventions internationales (OSPAR)

Le détail des besoins d'informations et les modalités de remontées d'informations liés à ces rapportages restent à spécifier par les services qui en assurent la charge, et en particulier par la Direction de l'Eau.

2.3.1.4 Les connaissances utiles à l'exercice de la police de l'eau et des installations classées

Le SIE doit fournir les informations nécessaires à l'instruction et l'évaluation des projets par les services de police de l'eau.

Au delà de la connaissance patrimoniale citée plus haut, l'objectif est de disposer d'une compréhension du comportement des milieux et de leurs usages pour anticiper l'impact des projets, évaluer les effets des réponses administratives, et présenter le rôle et les enjeux de la police de l'eau.

Les échelles de ces connaissances peuvent être très variables, mais sont généralement plus fines que celle de la connaissance patrimoniale. Elles sont définies dans les documents administratifs d'autorisation : il s'agit actuellement des cours d'eau et de leurs objectifs de qualité. Le SDDE doit préparer la période transitoire de passage d'une gestion par cours d'eau à une gestion par masse d'eau (voir l'échelle qui sera choisie dans le SDAGE révisé).

Ces besoins de connaissance portent principalement sur :

- La sensibilité des milieux aux pressions des activités humaines.
- Une connaissance de l'état du milieu et de ses caractéristiques à un niveau plus fin que celui produit par la connaissance générale

Le SIE devra cependant aider les services de police à localiser les causes de dégradation et à les caractériser par la connaissance des usages et des activités dans des périmètres précis et par la connaissance de l'état des masses d'eau en amont et en aval de chaque source de pression.

L'évaluation des dommages environnementaux et des préjudices subis par les usagers suite aux pollutions constituent également des besoins pour les services de police et s'intègrent aux principes de la DCE.

2.3.1.5 La gestion de crise

A compléter pour la version 3 pour le volet sécheresse. Le volet « crues » ne fait pas partie du SDDE mais du SDPC (schéma directeur de prévision des crues).

2.3.2 Les « cibles » du SIE et les « chantiers » à mettre en œuvre pour faire évoluer l'organisation actuelle

A partir des besoins de connaissance mis en évidence par les partenaires du SIE, des « cibles » ont été proposées, c'est-à-dire des propositions d'évolutions en matière de production, de collecte, de bancarisation ou de mise à disposition des informations devant être incluses dans le futur SIE.

Ces « cibles » sont décrites dans les rapports thématiques (tome III).

Les « chantiers » à mettre en œuvre pour atteindre ces « cibles » sont cités dans le chapitre suivant selon les enjeux auxquels ils se rapportent.

Il s'avère que le nombre de chantiers décrits (au delà d'une centaine) est très élevé et qu'un travail de hiérarchisation des priorités est nécessaire. Ce point est abordé dans le tome II du SDDE.

2.4 LES RÈGLES D'ESTIMATION DES COÛTS ET DES CHARGES DE PERSONNEL

L'estimation des coûts et des charges de personnel relatifs aux réseaux de mesure et autres chantiers du SIE à mettre en place est indiquée pour chaque thématique en fonction des travaux menés par le groupe. Des éléments sont manquants et doivent être complétés au niveau des fiches « chantier ».

L'estimation des coûts demandée aux groupes thématiques a porté sur l'estimation des coûts des processus de gestion actuels des données issues des réseaux de mesure selon les règles suivantes :

- Les coûts sont évalués par acteur (services de l'état, agence...) qui ont une action significative dans les processus de gestion
- Ils sont décomposés par étapes du processus de gestion (production, bancarisation, mise à disposition).
- La décomposition par réseau n'est pas indispensable. Ne la fournir que si elle peut être facilement calculée.
- Les coûts externes, correspondant aux prestations sous-traitées (prélèvements, analyses...) sont établis en K € HT, globalisés par an quelques soient les prestataires.
- Il est nécessaire d'évaluer la charge de travail annuelle des acteurs qui interviennent dans les processus précités. Vous pouvez la fournir en jours ou en « équivalent temps plein », correspondant à environ 200 jours (entre 200 et 205 jours suivant les organismes)

Processus		Processus de production			Processus de bancarisation	Processus de mise à disposition et exploitation	Remarques
postes de coûts et de charges		Elaboration des programmes d'analyse	Gestion des réseaux et des prestations	Réalisation des prélèvements et analyses	Maintenance et investissement banque Transfert et reformatage des données	Maintenance et élaboration des produits de mise à disposition – outils informatiques, documents...	(si nécessaire préciser le périmètre RNB, Réseau Nitrates, ...)
Acteur 1	Charge en équivalent temps-plein						
	Coûts externes en K€						
Acteur 2	Charge en équivalent temps-plein						
	Coûts externes en K€						

Elaboration des programmes d'analyse	Charge et coûts externes de coordination, analyse des réseaux, mise au point des cahiers des charges
Gestion des réseaux et des prestations	Charge et coûts externes de suivi des réseaux, réalisation des appels d'offres, suivi administratif et technique des prestations, évaluation de la qualité des résultats...
Réalisation des prélèvements et analyses :	Charge et coûts externes de réalisation
Maintenance et investissement banque Transfert et reformatage des données :	Charges et coûts externes de mise en place et de gestion des banques de données (y compris spécifications et « bidouillages » internes sur Excel) Charges et coûts externes de gestion des données en vue de leur bancarisation (gestion des pb de formats, transmission, contrôle SANDRE...)
Maintenance et élaboration des produits de mise à disposition – outils informatiques, documents...	Charges et coûts externes de valorisation des données

Cela a permis dans une certaine mesure d'estimer les coûts actuels des processus de gestion des données par thématique. Les processus de gestion des données à la cible ont parfois été évalués mais ces chiffrages ne correspondent pas aux coûts des chantiers.

Un travail complémentaire sur les coûts et charges de personnel doit être réalisé sur les chantiers désignés comme prioritaires. Ce point est également abordé dans le tome II du SDDE.

3 LA SYNTHÈSE DU SDDE

La présentation qui suit respecte les consignes nationales en présentant en l'état des réflexions menées sur le bassin « les composants du système d'information à mettre en œuvre au niveau du bassin, en rapport avec les différents stades du cycle de la donnée (production, collecte, conservation et accès à la donnée) ; il précise les responsabilités de chaque acteur et les moyens nécessaires et il établit les partenariats nécessaires à son application, notamment avec les collectivités locales, bien que non signataires du protocole SIE, quand elles jouent un rôle significatif ».

Elle comporte également les principes proposés en terme de pilotage du SIE au niveau du bassin, de mise à jour du SDDE et de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE BASSIN (AXES STRATÉGIQUES)

L'identification des orientations stratégiques de bassin provient de l'analyse des travaux des groupes thématiques et des orientations fixées ou validées par le comité de pilotage des données sur l'eau de bassin tout au long du processus d'élaboration du SDDE.

Il en ressort les 5 axes stratégiques suivants :

- ▶ Mettre en place ou adapter les dispositifs de production des données sur l'eau pour mettre en place le programme de surveillance de la DCE et satisfaire les autres besoins de connaissance dans un souci permanent d'efficacité et d'optimisation des moyens
- ▶ Produire des données et connaissances qui ne sont pas issues des dispositifs de collecte
- ▶ Mettre en place les outils nécessaires pour conserver et mettre à disposition les données sur l'eau et répondre aux besoins de connaissance des différents utilisateurs du SIE, et en particulier ceux du public
- ▶ Renforcer les partenariats
- ▶ Améliorer la qualité des données sur l'eau

Axe 1 : Mettre en place ou adapter les dispositifs¹ de collecte des données nécessaires au SIE

Cet axe stratégique correspond à la modification des réseaux de production des données d'une part, et à l'extension du SIE aux données descriptives des activités humaines et des pressions exercées par ces activités sur les eaux (activités polluantes et consommatrices d'eau) d'autre part nécessaires dans le cadre de la DCE.

¹ Il s'agit de tous les dispositifs (réseaux de mesure, auto-surveillance, enquêtes...) qui sont des sources de données sur l'eau.

Il s'agit également de préserver voire de développer des systèmes d'acquisition de données essentiels à la gestion locale de l'eau (enjeux en terme de densité et de répartition des points de surveillance).

Les grandes actions associées à cet axe stratégique sont :

- la conception et la mise en œuvre du programme de surveillance de la DCE
- l'analyse des besoins en données autres que ceux de la DCE à intégrer dans la définition, la création ou l'optimisation des réseaux de mesure du bassin
- la conception et la mise en place de nouveaux dispositifs de collecte de données d'état ou de caractérisation des milieux (hors réseaux de mesure)
- la conception et la mise en place de nouveaux dispositifs de collecte de données de réponse (actes réglementaires...)
- la conception et mise en place de dispositifs de collecte des données de pressions ponctuelles
- la conception et la mise en place de dispositifs de collecte des données nécessaires à l'évaluation des pollutions diffuses
- La mise à jour du catalogue des dispositifs de collecte des données sur l'eau

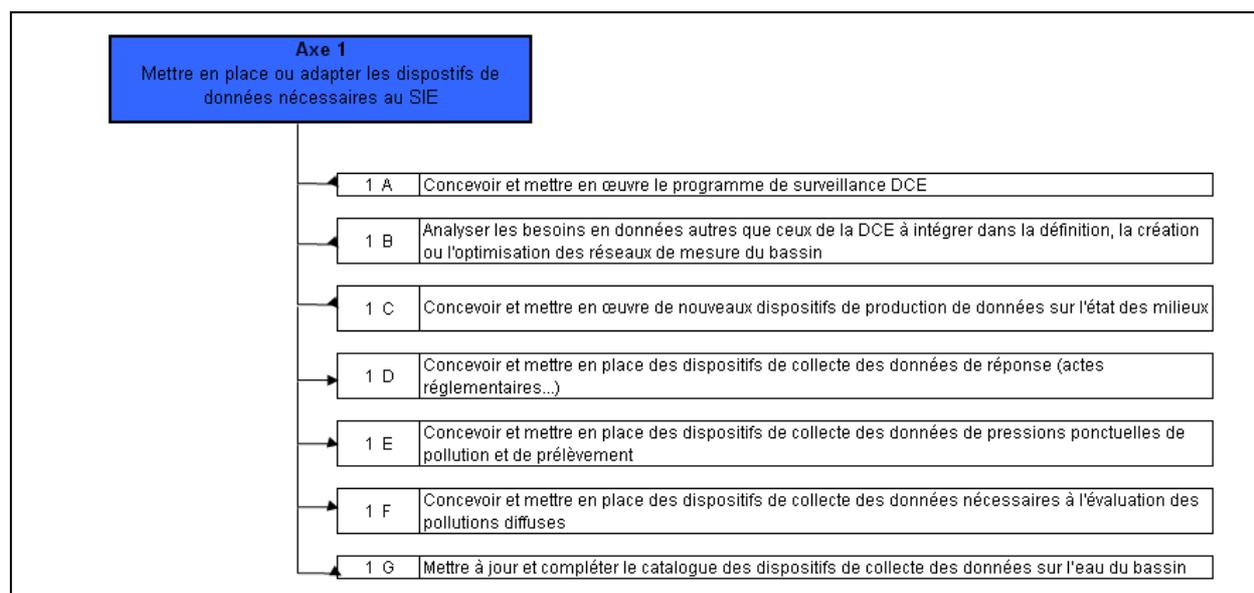


Figure 3 : Axe stratégique 1 relatif à la mise en place ou à l'adaptation des dispositifs de collecte des données nécessaires au SIE

Axe 1 bis : Produire des données et « connaissances » qui ne sont pas issues des dispositifs de collecte

Beaucoup de données à intégrer au SIE et donc au SDDE ne sont pas issues de dispositifs de collecte . Il s'agit notamment :

- des données élaborées (indicateurs)

Ce sont des données déduites de données mesurées selon des méthodes qui permettent de faciliter la compréhension de ce qui est observé (sous de carte, de graphique, de courbes...). Le but est de les rendre utilisables pour un besoin donné ou compréhensible pour un public donné.

- des données synthétiques (indicateurs)

Sont des données analysées selon un critère géographique et.ou temporel (ex : production annuelle de boues de STEP sur le bassin)

- des référentiels et données de référence associées :

- *Référentiels cartographiques : zonages réglementaires, référentiel des cours d'eau, référentiel des entités hydrogéologiques*
- *Référentiel de la DCE*
- *Catalogues : stations de mesures, dispositifs de collecte des données, ouvrages (STEP...)*
- *Référentiels des identifiants des paramètres et méthodes*

Les référentiels sont constituées par des données qui permettent de mettre en relation et de partager les autres données.

- des données issues d'études (dès lorsque les études produisent des connaissances liées au SIE comme par exemple la carte régionale de la vulnérabilité intrinsèque des nappes)
- des documents bibliographiques
- des outils informatiques = modèles, outils de traitement...

Les grandes actions associées à cet axe stratégique sont :

- la réalisation d'études complémentaires, visant à améliorer la connaissance des pressions et forces motrices et des relations pressions/impacts sur les milieux dont :
 - *L'évaluation de la sensibilité des milieux aux pressions des activités humaines*
 - *La localisation des causes de dégradation des milieux et leur caractérisation par la connaissance des usages et des activités dans des périmètres précis et par la connaissance de l'état des masses d'eau en amont et en aval de chaque source de pression.*
- la réalisation d'études complémentaires visant à produire des données nécessaires pour améliorer la connaissance de l'état des milieux dont :
 - *La mise en relations des données relatives à l'état des milieux aquatiques qui peuvent être en relations fonctionnelle entre eux*
 - *La connaissance de l'état des milieux et des pressions à différentes échelles territoriales (masse d'eau, SAGE,...)*
 - *La connaissance de l'état du milieu et de ses caractéristiques à un niveau plus fin que celui produit par la connaissance générale*
- Mise en place d'outils d'évaluation des pollutions diffuses

- L'amélioration des outils et des méthodes pour la gestion des situations de sécheresse (à intégrer dans la version 3)

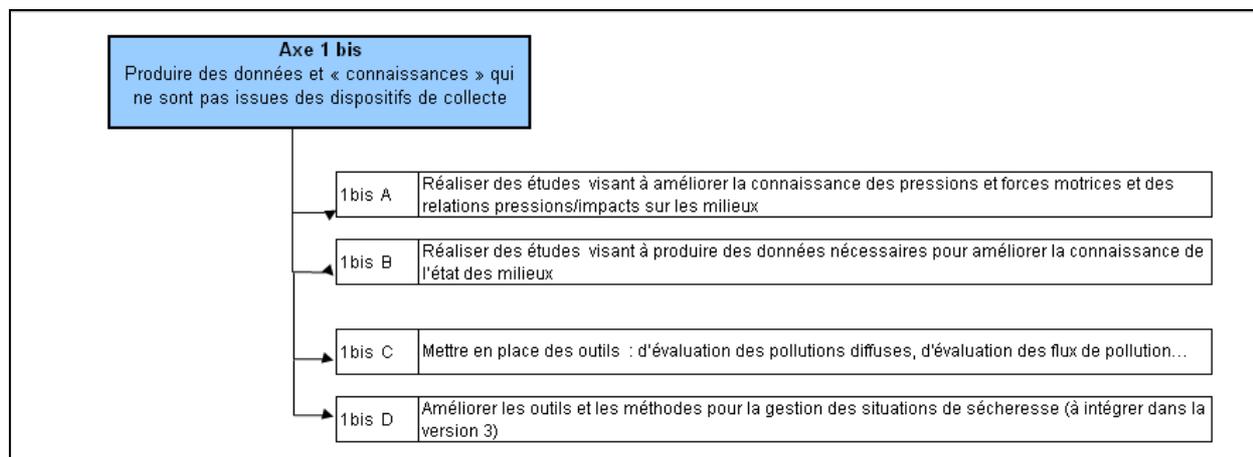


Figure 4 : Axe stratégique 1 bis relatif à la production de connaissances non issues des dispositifs de collecte

Axe 2 : Mettre en place ou adapter les banques de données et les outils d'accès aux données

Cet axe couvre la stratégie du bassin en matière de bancarisation et de mise à disposition des données aux utilisateurs du SIE.

Il s'agit :

1) de consolider les processus et les outils de bancarisation et de traitement des données.

Cette consolidation concerne notamment:

- la mise en conformité des banques de données à des standards définis par le niveau national
- l'élargissement à de nouvelles données et à des données de nouveaux partenaires
- l'utilisation du SANDRE : format EDILABO (échanges commanditaires / laboratoires) par exemple
- l'utilisation d'outils du SIE : GDES (logiciel de gestion des données sur les Eaux de Surface), Molosse (gestion des données sur les eaux souterraines en lien avec ADES), Mesurestep (logiciel de gestion des données d'autosurveillance des stations d'épuration) par exemple.

2) d'assurer, pour l'ensemble des acteurs de l'eau, ainsi que pour le grand public, un accès simple et adapté aux données sur l'eau et les milieux aquatiques afin d'améliorer leurs capacités d'analyse et d'action. Il s'agit en particulier :

- pour les gestionnaires des milieux et les autorités publiques, de disposer de meilleurs outils leur permettant d'assurer leurs missions avec une plus grande efficacité
- pour les usagers de la ressource, de mieux connaître le comportement et la sensibilité des milieux et d'évaluer les impacts de leur activité
- pour l'ensemble de la collectivité, de comprendre la complexité du problème et disposer de nouveaux moyens d'information et de contrôle de ce patrimoine commun

In fine, l'objectif général est de disposer d'une compréhension du comportement des milieux et de leurs usages pour être capable de définir les mesures de gestion et de protection adaptées à un territoire donné et en évaluer les effets.

Est hors champs du SDDE d'après la circulaire du 23 décembre 2004, la valorisation qui consiste à traiter et à mettre en forme des informations (bulletins, plaquettes, publications annuelles, synthèses) pour en faire une diffusion active. Les actions de valorisation restent du ressort de chaque acteur. Il faut cependant noter que cette thématique n'est par contre pas hors champ d'un système d'information.

Les grandes actions associées à cet axe stratégique sont :

- L'adaptation des banques de données existantes sur la qualité des cours d'eau (banque de bassin), sur l'hydrométrie (évolution de HYDRO), des eaux côtières et de transition (évolution de QUADRIGE), des eaux souterraines (évolution de ADES)
- La création de nouvelles bases ou de banques de données de bassin
- La bancarisation des données relatives aux pressions
- L'intégration de données de référence (référentiels) et autres données non issues des réseaux de mesure
- La mise à disposition d'un ensemble de données et connaissances produites dans des thématiques diverses qui permettent de décrire, comprendre et analyser l'état du milieu aquatique dans le bassin. L'accès aux données concernera en premier lieu les données fiabilisées (qualité vérifiée).

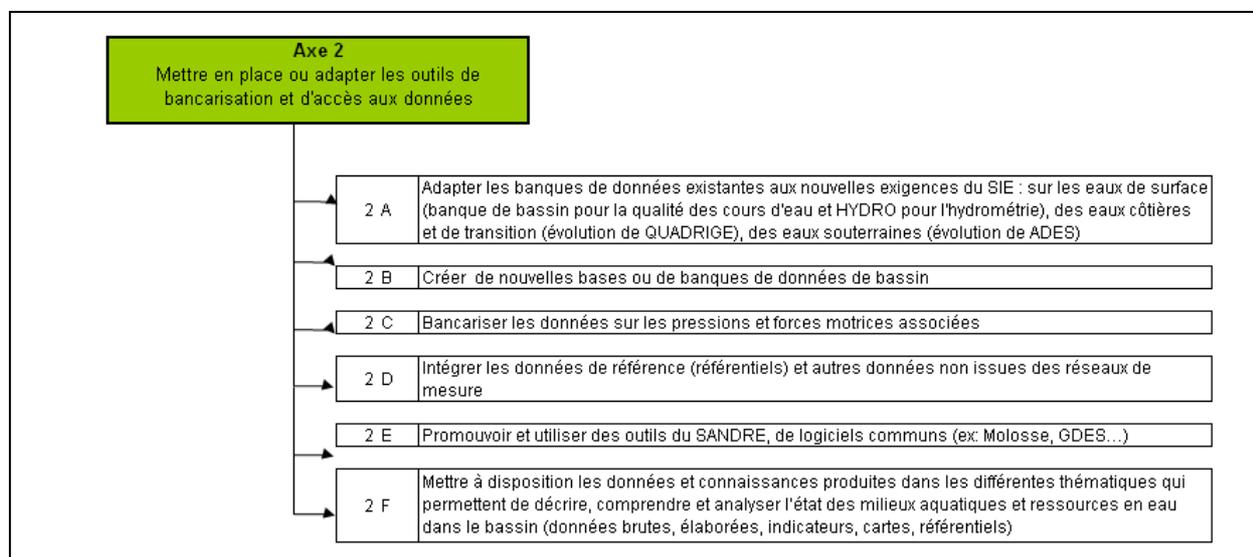


Figure 5 : Axe stratégique 2 relatif à la mise en place ou l'adaptation des outils de bancarisation et d'accès aux données

Axe 3 : Mettre en place ou renforcer les partenariats

Le partenariat est à rechercher au moins à trois niveaux :

- 1) partenariat dans la mise en œuvre du SDDE (pilotage et mise en œuvre du plan d'action)

L'objectif recherché pour l'ensemble des thématiques est l'implication des acteurs de l'eau dans la mise en œuvre des différents chantiers définis par le SDDE et en particulier dans l'évolution des réseaux de mesure du bassin.

Cet objectif qui implique le partage des rôles et des responsabilités dans la gestion des données sur l'eau est à mettre en œuvre sur la période 2005-2009.

Les responsabilités des acteurs doivent également se traduire par l'intégration dans les budgets des besoins financiers identifiés dans le cadre des chantiers : 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau, budgets des autres établissements publics, du MEDD.

Il s'agit d'une étape préalable et indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions du SDDE en créant un contexte favorable et durable.

- 2) partenariats liés aux usages des données

Les missions des partenaires du bassin peuvent nécessiter pour leur accomplissement d'établir des conventions relatives aux échanges de données et informations sur l'eau.

- 3) L'information des acteurs de l'eau sur le SIE, le plan d'actions du SDDE dans l'optique d'élargir les partenariats, de faire partager les objectifs du SIE et d'associer les partenaires à la réalisation d'actions du SIE.

Les « grandes actions » associées à cet axe stratégique sont les suivantes :

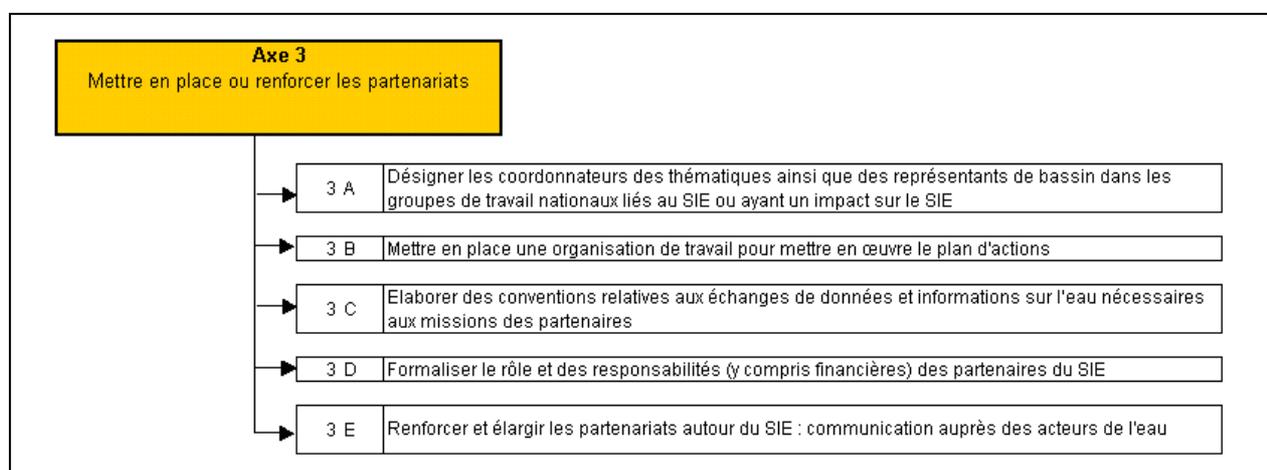


Figure 6 : Axe stratégique 3 relatif aux partenariats du SIE

Axe 4 : Améliorer la qualité des données sur l'eau

Le sujet de la qualité des données a été peu abordé par les groupes thématiques car il s'agit d'un sujet technique spécifique relevant davantage des compétences des administrateurs de données

que des experts thématiques. Cependant, il s'agit d'un axe de développement incontournable du SIE ce qui explique que le SDDE l'intègre et définisse les grandes actions à y associer.

La pertinence du SIE sera conditionnée par la qualité de ses données et de ses processus de gestion.

La diversité des acteurs qui interviennent dans les processus de gestion, la multiplicité des circuits de production des données, les enjeux juridiques et économiques attachés à leur usage imposent une grande rigueur dans l'ensemble des opérations de gestion depuis la production jusqu'à la mise à disposition.

Par ailleurs, l'ouverture du système au grand public impose elle aussi une amélioration sensible de la qualité des données et des processus de gestion de la donnée tout au long de son cycle de vie : production, collecte, validation, bancarisation, interprétation, mise à disposition.

La mise en place progressive d'une démarche qualité sur les données du SIE passe notamment par :

- la description des critères de caractérisation de la qualité des données
- la description des critères de caractérisation de la qualité des processus de gestion
- la description et la formalisation par des protocoles des rôles exacts des partenaires du SIE dans les processus et de leurs responsabilités à chaque étape des processus ainsi que l'élaboration d'un document de cadrage pour maîtriser la qualité des prestations en sous-traitance à intégrer lors de la passation d'un marché ou d'une convention
- L'évaluation de la qualité des données et des processus à réaliser par chaque partenaire du SIE (indicateurs à définir)

Cette démarche pourrait être complétée dans un second temps par une analyse et de propositions en vue d'évaluer les usages des données du SIE. En effet, les financements mis en œuvre et les coûts unitaires de production souvent importants justifient que des indicateurs d'intérêt et d'usage soient mis en œuvre afin de déterminer, pour chaque type de données, ses usages et sa valeur intrinsèque. Des facteurs de dégradation de cette valeur pourraient alors permettre de juger, pour chaque type de données, s'il est utile de maintenir sa production, ou comment améliorer sa valeur.

Par exemple, si on affecte une valeur 100 à une donnée piézométrique utilisée comme indicateur « sécheresse », et si on considère que la mise à disposition de la donnée dans un délai court représente 80% de sa valeur, alors la remise hors délai dégrade sa valeur à 20. On voit ici que la valeur d'une donnée doit s'appuyer sur l'ensemble du processus de gestion et que les actions d'amélioration doivent également porter sur toutes les opérations de ce processus.

La traçabilité des opérations de gestion est donc un élément incontournable du processus qualité car elle fournit les éléments objectifs d'amélioration des processus de gestion et permet d'identifier les responsabilités en cas de dégradation de la qualité.

Les « grandes actions » associées à cet axe stratégique sont les suivantes :

- Définir les critères de caractérisation de la qualité sur les données du SIE et leurs processus de gestion
- Décrire et formaliser par des protocoles les rôles et responsabilités des partenaires du bassin dans les processus et des critères d'évaluation
- Maîtriser la qualité des prestations de production de données en sous-traitance

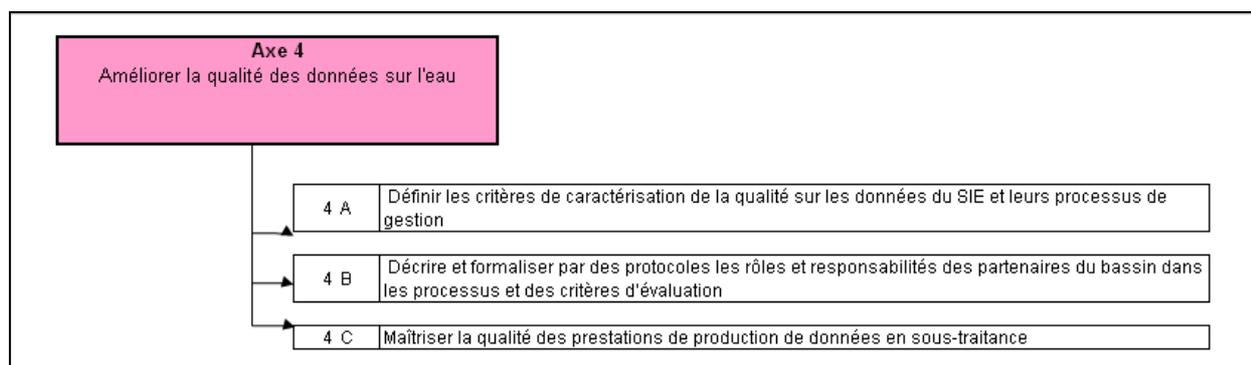


Figure 7 : Axe stratégique 4 relatif à la qualité des données du SIE

3.2 ENJEUX ET OBJECTIFS PAR THEMATIQUE (GRANDES ACTIONS) ET CHANTIERS ASSOCIES

L'ensemble des éléments de définition du programme de surveillance de la DCE retenus pour le bassin (district) font l'objet d'une annexe au SDDE.

Les rapports thématiques des groupes dont sont issus les éléments présentés ci-après figurent intégralement dans les annexes du SDDE.

Ne sont présentés dans le tome I qu'une synthèse des enjeux et des principales orientations retenues pour le bassin, la liste des chantiers identifiés ainsi que les éléments d'organisation, de coûts et de charges en personnel à affecter.

Les actions relatives à la connaissance dans le domaine de l'eau identifiées au cours de l'élaboration du programme de mesure pour la DCE sont à intégrer au SDDE dans un souci de cohérence et de coordination. Elles portent la mention PM.

3.2.1 Eaux de surface continentales – Qualité

3.2.1.1 Enjeux et orientations sur les réseaux de mesure (AXEI)

▪ Modalités d'adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés :

	ACTUEL	SITES DE REFERENCE	CIBLE					
			Cible DCE surveillance (CS+CS&CO)	Cible DCE opérationnel (CO+CS&CO)	Total Cible DCE	points DCE repris de l'existant	Nbre de points à créer DCE	Cible Hors DCE
Nombre de points de mesure		7 sites de référence dont :						
Réseaux actuels								
RNB	66							
RC	130		65 (28+37)	55 (18+37)	83 (28+18+37)	77	6	113
RNB biologie IBD	66	5	59	?	?	30	6	
RC biologie IBD	116					23		
RNB biologie IBGN	24					17		
RC biologie IBGN	23					10		
Réseau hydrobiologie DIREN NPDC	13	2	0			2		
RHP	26	7	37	37	37	26	5	
Réseau homogène de l'Escaut (partie française)	4		0	2	2	2		2
Réseaux locaux (non pris en compte) : PNR, CQEL...		connaissance partielle						

Tableau 1 : Adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés (ESC _ Qualité)

Pour les besoins DCE (contrôles de surveillance), une première analyse des points des réseaux actuels susceptibles de répondre aux exigences du programme de surveillance de la DCE a conduit à retenir :

Physicochimie et micropolluants	65 points dont 6 nouveaux
Biologie IBGN	35 dont 6 nouveaux
Biologie IBD	59 dont 6 nouveaux
Poissons (IPR)	37 dont 5 nouveaux
Macrophytes	Reste à préciser

Les hypothèses prises pour effectuer ces propositions ne sont actuellement plus valables au regard du projet de cadrage national en cours de discussion qui limite le nombre de points de contrôle de surveillance à une quarantaine pour le bassin Artois Picardie.

Le choix des points de mesure à intégrer au contrôle de surveillance est à reconsidérer au regard de cette contrainte et fait l'objet d'un chantier.

Les autres besoins de connaissance cités qui nécessitent des mesures sur les milieux sont :

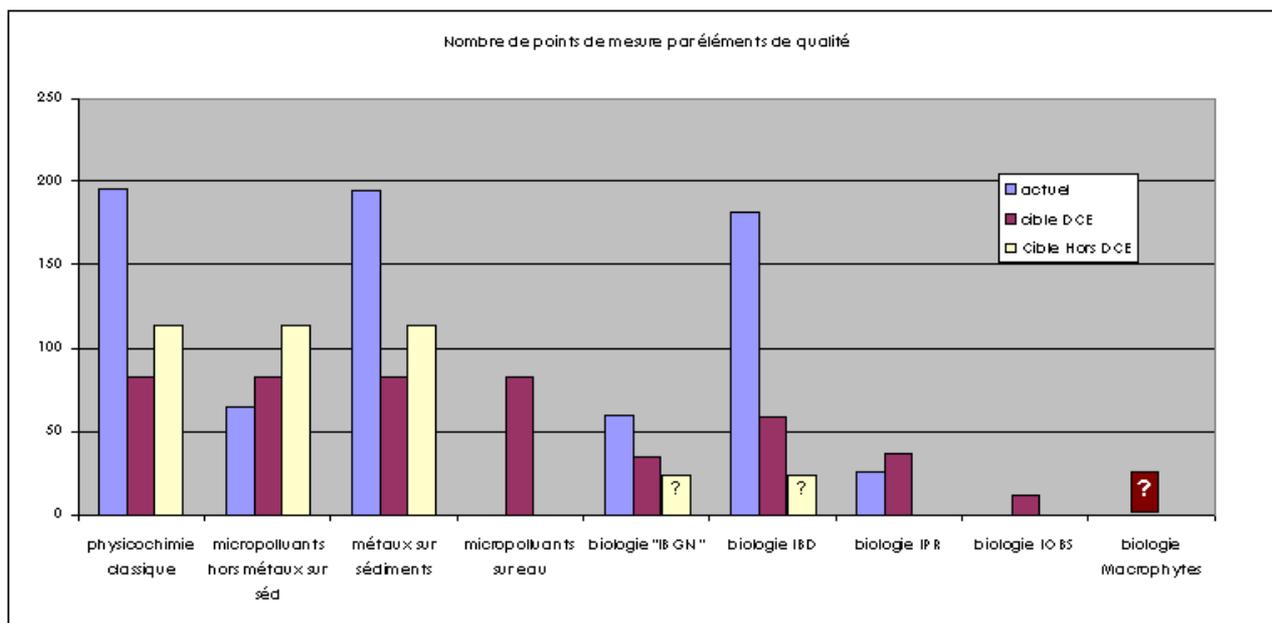
- La DCE : plans d'eau, respects de toutes les exigences de la DCE
- Les masses d'eau sans point de contrôle
- la police de l'eau
- l'inspection des installations classées
- l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques (SDAGE et SAGEs)
- le maintien des zones humides
- la connaissance patrimoniale des milieux aquatiques
- la convention d'OSPAR (flux à la mer)
- les pollutions accidentelles
- les substances dangereuses (directive 76/464)
- les risques de prolifération végétales ou algales
- les usages de l'eau
- le bruit de fond de pollution en l'absence de toute pression identifiée

Le parti pris actuel du bassin est de dire a priori que les données sur la qualité des milieux, nécessaires à ces besoins de connaissance pourront être couverts par les différentes composantes du programme de surveillance et/ou tout ou partie des autres points mesure des réseaux existants.

La confrontation (lorsqu'elle est pertinente) de ces besoins et données associées, aux données disponibles via les réseaux actuels reste à faire. **Un chantier est prévu sur ce sujet.**

Il apparaît clairement pour le bassin Artois Picardie que le fait de réduire purement et simplement la connaissance patrimoniale au seul contrôle de surveillance de la DCE, entraînerait une forte perte de connaissance sur le bassin, dont il est nécessaire d'évaluer les conséquences pour les missions qui nécessitent de connaître l'état des milieux à une échelle territoriale fine.

Les évolutions en terme de nombre de points de mesure, et notamment en fonction des éléments de qualité mesurés sont illustrées ci-dessous :



▪ **Les évolutions dans l'organisation des réseaux sont :**

Les processus actuels de production des données pour la physico-chimie classique et les micropolluants sont le RNB et le réseau complémentaire sous maîtrise d'ouvrage de l' Agence de l'Eau Artois Picardie. A la cible, ces deux réseaux n'en font plus qu'un.

A retenir :

- **Conservation globale du nombre de points de mesure sur le bassin (district) sous réserve de confirmer l'utilité pour les autres besoins de connaissance des 113 points hors programme de surveillance de la DCE**
- **Evolution des paramètres et des fréquences en lien avec la DCE qui s'applique à tous les points avec des différences selon leur finalité.**
- **Conservation de l'organisation actuelle en terme de maîtrise d'ouvrage et de financement**

Pour la biologie, les DIREN du bassin produisent et financent actuellement les données IBGN sur l'ensemble des points sélectionnés dans le RNB et le réseau complémentaire et l'IBD sur les points

RNB ; l'Agence finançant l'IBD sur le réseau complémentaire et effectuant les mesures via un prestataire. La DIREN NPDC dispose d'un réseau IBGN complémentaire de 13 stations sur les têtes de bassin versant.

A la cible, le scénario DCE propose de retenir pour le contrôle de surveillance au minimum, 1 indicateur animal (IBGN, IOBS ou IPR) et un indicateur végétal (IBD) à réaliser sur les 65 masses d'eau ce qui conduit à retenir 59 points pour l'IBD (diatomées), 35 points pour l'IBGN (invertébrés), 12 points pour faire l'IOBS (indice oligochète) et 37 stations pour l'IPR (poissons).

Pour les points de mesure non retenus pour la DCE, l'analyse de leur maintien ou non en fonction des besoins identifiés reste à faire ce qui explique que le ou les réseaux cible pour la biologie ne soient pas redéfinis. Concernant les acteurs, les capacités à faire des laboratoires DIREN du bassin devront être analysés avant tout pour la DCE. Cette tâche est à intégrer au chantier de la DCE mentionné en page 26.

A retenir :

- Evolution à prévoir dans le nombre de points de mesure suivis actuellement en IBGN et IBD
- Augmentation du nombre de points du RHP pour l'indice poisson (de 26 à 37)
- Evolution à prévoir au niveau des producteurs de données : recours à la sous-traitance et évolution des compétences des laboratoires DIREN du bassin
- Evolution des financements entre l'Agence de l'eau et les DIREN du bassin

▪ Les rôles respectifs de chacun des acteurs dans les principaux réseaux:

En grisé sont figurées les propositions qui sont encore au stade d'hypothèse :

	Réseau de référence	Réseau de suivi de la qualité eaux de surface continentales – volet macro et micropolluants	Réseau de suivi de la qualité des eaux de surface continentales – volet Flore et invertébrés	Réseau de suivi de la qualité des eaux de surface continentales – volet Ichtyofaune
		Contrôle de surveillance Contrôle opérationnel Besoins hors DCE	Contrôle de surveillance Contrôle opérationnel Besoins hors DCE	Contrôle de surveillance Contrôle opérationnel Besoins hors DCE
Validation nationale	MEDD - DE	Comité national SIE	Comité national SIE	Comité national SIE
Approbation de l'organisation du réseau	DE	Préfet – Comité des données du bassin	Préfet – Comité des données du bassin	Préfet – Comité des données du bassin
Définition du	DE / DIREN de	Groupe de	Groupe de	Groupe de

réseau, adéquation aux besoins, coordination avec autres réseaux	bassin	coordination de la thématique Eaux de surface Qualité dont AEAP, DIRENs, CSP	coordination de la thématique Eaux de surface Qualité dont AEAP, DIRENs, CSP	coordination de la thématique Eaux de surface Qualité dont AEAP, DIRENs, CSP
Maîtrise d'ouvrage	AEAP, DIRENs, CSP	AEAP	DIRENs, AEAP	CSP
Financement	AEAP, DIRENs, CSP	AEAP	DIRENs, AEAP	CSP
Opérateurs	DIREN, CSP, prestataires	prestataires	DIRENs, prestataires	CSP

Tableau 2 : Rôles des acteurs dans les principaux réseaux (ESC _ Qualité)

3.2.1.2 *Autres enjeux sur les dispositifs de collecte (AXE 1)*

Concerne la mise à jour du catalogue des dispositifs de collecte des données sur l'eau. **1 chantier est à prévoir, identique pour les autres thématiques sur les eaux souterraines et les eaux littorales (à décrire).**

Concerne également l'implication du bassin dans les travaux de la CIE (Commission Internationale de l'Escaut) et en particulier dans le réseau de mesure homogène **(1 chantier).**

3.2.1.3 *Autres données et connaissances à produire (Axe 1 bis)*

Les enjeux identifiés portent sur :

► LE RAPPROCHEMENT DE DONNÉES DES THÉMATIQUES QUALITÉ ET QUANTITÉ / QUALITÉ ET MORPHOLOGIE

L'enjeu est de disposer en plus des données de qualité de données explicatives sur les aspects quantitatifs et morphologiques à savoir :

- les débits des cours : **1 chantier (cf. thématique quantité)**
- la morphologie : **1 chantier (cf. thématique « Morphologie »)**

Un autre enjeu concerne la connaissance des impacts cumulés des pollution : calculs de flux de pollution à la mer et amont-aval district Escaut : **1 chantier**

► LE RAPPROCHEMENT DE DONNÉES DES THÉMATIQUES QUALITÉ ET PRESSIONS

Une action est prévue pour améliorer la connaissance de la sensibilité des cours d'eau et plans d'eau aux pressions. **(1 chantier)**

► LA PRODUCTION DE DONNÉES SYNTHÉTIQUES

La définition des indicateurs du bon état des eaux de surface continentales est un point essentiel dans le cadre du rapportage de la DCE:

- il s'agit de suivre les travaux nationaux du groupe DCE eaux de surface continentales sur le sujet pour mettre en application dans le bassin **(pas de chantier décrit mais action en cours de réalisation)**
- il s'agit également de réaliser la transcription en termes opérationnels pour les services de police de l'eau et des services chargés de l'inspection des installations classées de la notion de bon état d'une masse d'eau (à la place des actuels objectifs de qualité) **(1 chantier à décrire)**

3.2.1.4 *La bancarisation et l'accès aux données (AXE 2)*

► La conservation des données

Il s'agit :

- de créer une banque pour conserver les données sur la qualité des plans d'eau **(1 chantier)**
- de faire évoluer la banque de l'Agence de l'eau sur la qualité des cours d'eau : **(1 chantier à décrire)**
 - pour conserver des nouvelles données sur la qualité des cours d'eau et l'état des masses d'eau
 - pour permettre l'intégration de données ponctuelles (GRAPPE, MISEs)
 - pour conserver toutes les données hydrobiologiques du bassin
- d'utiliser le format EDI LABO du SANDRE par les laboratoires qui réalisent les analyses dans le cadre des marchés **(1 chantier à définir et qui est valable également pour les eaux souterraines)**
- de mettre en place un outil de bancarisation des informations relatives aux espèces allochtones envahissantes **(1 chantier)**

► LES RÉFÉRENTIELS ET DONNÉES DE RÉFÉRENCE

La description et la codification actuelle des réseaux ne sont pas en cohérence entre le catalogue qui est le référentiel de bassin et la banque de données de l'Agence de l'eau Artois Picardie. **1 chantier (à décrire).**

► L'accès aux données :

- Permettre l'accès aux données sur les eaux de surface conservées dans la banque de l'Agence de l'eau (banque de référence pour la qualité des eaux de surface continentales cours d'eau et plans d'eau) **(à intégrer dans le chantier sur le portail des données du bassin)**
- Accéder aux données sur les poissons conservées dans la banque nationale BDMAP **(à intégrer dans le chantier sur le portail des données du bassin)**
- Permettre l'accès aux référentiels et données de référence des eaux de surface **(à intégrer dans le chantier sur le portail des données du bassin)**

3.2.1.5 *L'organisation des partenaires (AXE3)*

Les projets à mettre en œuvre sur cette thématique doivent faire l'objet d'un pilotage par un des partenaires du SIE : il est proposé que ce rôle de coordination et de suivi de la mise en œuvre des chantiers soit tenue par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

3.2.1.6 *La qualité des données (AXE4)*

A compléter pour la version 3.

3.2.1.7 La liste des chantiers actuellement identifiés sur la thématique:

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action
1A	ESU_QL1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de référence DCE
1A	ESU_QL2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE
1A	ESU_QL3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE
1A	ESU_QL4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE
1A	ESU_QL5	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE
1B	ESU_QL6	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance (notamment connaissance patrimoniale nécessaire à la police de l'eau)
1C	ESU_QL7	Poursuivre l'adaptation des réseaux du Bassin à la mise en œuvre du Réseau Homogène de Mesure de la qualité de l'eau de l'Escaut (RHME) conformément aux travaux de coordination menés au sein de la Commission Internationale de l'Escaut
1 bis C	ESU_QL8	Evaluation des flux (entre masses d'eau, transfrontalières, à la mer): Mettre en place une structure de coordination réunissant les experts "quantité" et "qualité" des eaux continentales et les experts "littoral"
1bis A	ESU_QL9	Améliorer la connaissance de la sensibilité des cours d'eau et des plans d'eau aux pressions
2B	ESU_QL11	Mettre en place une banque de données "qualité des cours d'eau du Bassin Artois-Picardie" et renforcer le processus de gestion des données (notamment la collecte des informations via "GDES amélioré")
2B	ESU_QL12	Mettre en place une banque de données qualité des plans d'eau du Bassin Artois-Picardie
2B	ESU_QL13	Mettre en place une procédure permettant de bancariser les données ponctuelles (qualité de l'eau et des sédiments) produites par les partenaires (MISE, GRAPPE...)
2B et 2F	ESU_QL14	Mettre en place un outil de bancarisation et de diffusion des informations relatives aux espèces alloctones envahissantes
3A et 3B	ESU_QL15	Mettre en place une instance de coordination des réseaux qualité des eaux de surface afin d'analyser, planifier et coordonner la réalisation des chantiers nécessaires à l'aboutissement du SIE
4A, 4B et 4C	ESU_QL16	Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux superficielles

Tableau 3 : Chantiers identifiés par axe stratégique (ESC _ Qualité)

3.2.1.8 Les moyens financiers et humains à engager sur la thématique:

A compléter pour la version 3

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 4 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESC _ Qualité) à compléter

Etant dans l'impossibilité de fournir une vision synthétique des coûts et charges par axes stratégiques pour la version 2.1 du SDDE (comme présentée dans le tableau ci-dessus), les éléments de coûts ci-après se rapportent aux réseaux de mesure cible et mélangent les coûts de chantiers ESU_QL1, ESU_QL2, ESU_QL3 et ESU_QL6.

Le niveau de détail présenté ci-après ne devrait figurer que dans le tome II du SDDE dans le plan d'action (coûts et charges par chantier).

Réseau de suivi de la qualité eaux de surface continentales – volet macro et micropolluants sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Artois Picardie :

Intitulé du chantier	Partenaires concernés	Année 1	
		Budget (k€)	H.J
ESC_1	Agence de l'eau	700 k€ TTC	606

Ce chiffre doit être augmenté avec la prise en compte des 5 plans d'eau de l'état des lieux DCE : la production de ces données est évaluée à **40 k€ euros TTC**

Il est également fortement susceptible d'évolution :

- en fonction du cadrage national relatif au contrôle de surveillance de la DCE [NDLR : projet de circulaire à venir début 2006]
- en fonction du cadrage national sur les substances dangereuses et les phytosanitaires.

A titre comparatif, le coût actuel de ce réseau est de 1 000 k€ euros en prélèvements et analyses et mobilisent pour l'ensemble des tâches associées environ 2 ETP (ce coût englobe aussi les analyses de biologie sur le réseau complémentaire).

Réseaux biologie :

- ▶ Programme de surveillance DCE : contrôle de surveillance :

L'estimation d'acquisition des données du contrôle de surveillance de la DCE indiquées en annexe 1 du tome III est de **110 k€ euros**.

- ▶ Du point de vue des réseaux, les coûts actuellement estimés sont :

Réseau hydrobiologique et piscicole (RHP) :

	Budget (k€)	Charges de travail (en H.J)
37 stations RHP	124 k€	331* (toutes catégories confondues)

* couvre la préparation des opérations, le recueil des données et leur bancarisation

L'estimation des coûts est basée sur les forfaits de tarifs journalier des personnels (comportant charges et fonctionnement).

Réseau des sites de référence :

Non estimé pour la version 2.1

Réseaux IBGN, IBD :

Non estimés pour la version 2.1 en l'absence de décision sur le nombre de points de mesure des réseaux cibles.

3.2.2 Eaux de surface continentales – Quantité

Avertissements :

- Le contenu du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) est considéré comme un acquis et n'est en aucune manière remis en cause par le SDDE, et autour duquel le reste de l'hydrométrie s'organise.
- Un cadrage national de réorganisation de l'hydrométrie est en préparation et le SDDE tient compte des principes annoncés dans le projet de note (version du 20 mai 2005).

3.2.2.1 Enjeux et orientations relatifs aux réseaux de mesure du bassin (AXE 1)

▪ **Modalités d'adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés :**

Les besoins identifiés sont rappelés ci-après :

- la prévision et la gestion des crues
- la gestion de barrages et d'ouvrage
- la prévision et la gestion des basses eaux à l'étiage
- la caractérisation des événements hydrologiques notamment pour les catastrophes naturelles
- la DCE : connaissance des régimes hydrologiques des principaux types de cours d'eau, connaissance des débits pour aider à l'analyse des éléments de qualité et pour les calculs des flux sortant à la mer et transfrontaliers.
- la police de l'eau et de la pêche : connaissance et respect des débits réglementaires principalement
- la connaissance générale sur le fonctionnement des cours d'eau et des bassins versants permettant l'élaboration de statistiques, de corrélations...
- la mise en œuvre de politiques locales (SAGE, contrat de rivière...)

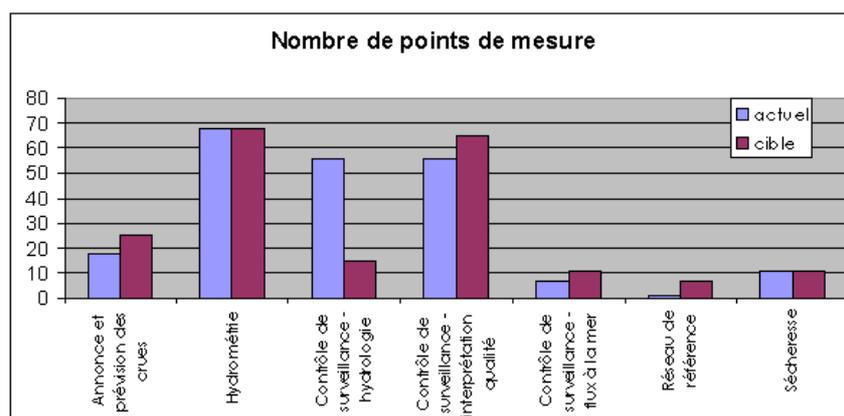
Le SDDE traite des besoins liés à la connaissance hydrologique, à la gestion des basses eaux et des crues et à la directive cadre sur l'eau, qui ont été les plus discutés dans le cadre de l'élaboration du rapport thématique.

Les résultats actuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nombre de points de mesure	ACTUEL	CIBLE DCE				Cible Hors DCE				
		DCE surveillance - Régime hydrologique	DCE surveillance - Interprétation de la qualité (physico-chimie)	DCE surveillance - Flux à la mer	Sites de référence DCE	Connaissance générale	Prévisions des crues	Sécheresse	Police de l'eau, Pêche, ICPE	Autres besoins
Réseaux actuels										
Réseau d'annonce de crue DIREN NPDC	13									
Réseau d'annonce de crue DIREN Picardie	5***						25			
Réseau pluviométrique	49									
Réseau de suivi hydrométrique DIREN NPDC	59*									
Réseau de suivi hydrométrique Somme	9					stabilité ?		utilisation des stations existantes	tous les points actuels	chantier
Réseau AEAP	12	65****	65*****	11 à 13 points*****	7	12?				
Réseau "jaugeages" DIREN NPDC	1100**						30			
Réseau "jaugeages" Somme	non précisé					sans chgt				
Réseau de connaissance des hauteurs VNF	70					augmentation				
Réseaux locaux	à préciser									
* dont les 12 stations ultrasons propriétés de l'Agence de l'eau (7 en NPDC et 5 Somme)										
** connaissances ponctuelles sur environ 1100 points										
*** 5 stations ultrasons de l'Agence de l'Eau										
**** utilisation des stations existantes pour connaître le régime hydrologique des principaux types de cours d'eau : sur les 65 masses d'eau, 53 ont des stations (56) et 12 n'ont rien										
***** par mesure directe ou corrélation ou autres modalités mais besoins réels de mesure complémentaires à définir dans un chantier										
Evaluation de la situation hydrologique apparente (SANDRE) pour les petits cours d'eau?										
*****L'installation de stations complémentaires est envisagé pour cet aspect de la DCE (chantier)										

Tableau 4 : Evolutions des réseaux en fonction des besoins de la DCE et autres besoins identifiés (ESC _ Quantité)

La comparaison des stations de mesure actuelles avec les points de mesure nécessaires à la cible donne :



Il faut donc retenir que les efforts à réaliser par le bassin portent sur :

- la prévision des crues (la plupart des équipements sont en cours)
- la connaissance des flux sortant, seul cas où il est envisagé d'équiper en nouvelles stations
- le réseau de référence (a priori temporaire sur 2006, 2007 ?)

▪ **Les évolutions dans l'organisation des réseaux sont :**

L'organisation actuelle des réseaux n'est pas modifiée pour l'instant. **L'organisation de la production des données DCE n'est pas arrêtée et fait l'objet d'un chantier à mener conjointement avec le chantier ESU_QL2.**

▪ **Les rôles respectifs de chacun des acteurs :**

L'organisation des acteurs de l'hydrométrie dans le bassin dépendra du cadrage national avec notamment la mise en place de « pôles de responsabilités et la désignation des responsables de pôles :

Pôle 1 : responsabilité de l'organisation des réseaux

Pôle 2 : responsabilité de la gestion des stations d'hydrométrie

Pôle 3 : responsabilité de la maintenance des stations

Pôle 4 : responsabilité de la collecte des données

Des évolutions d'organisation seront à prévoir car impactant l'ensemble des processus visés par le SDDE : production, collecte, conservation et accès aux données. **Il est prévu un chantier sur ce sujet.**

3.2.2.2 Autres enjeux sur les dispositifs de collecte

Poursuivre l'inventaire des réseaux d'hydrométrie infra départementaux du bassin. **(1 chantier)**

3.2.2.3 Enjeux et orientations relatifs à la production d'autres données et connaissance (AXE Ibis)

Les enjeux identifiés portent sur :

► **La connaissance des inondations :**

- L'élaboration des atlas des zones inondables **(chantier non décrit mais nombreux travaux déjà réalisés)**

► **LE RAPPROCHEMENT DE DONNÉES DES THÉMATIQUES QUALITÉ ET QUANTITÉ**

Les calculs de flux de pollution à la mer et amont-aval district Escaut : **1 chantier décrit dans la thématique qualité**

► **LE RAPPROCHEMENT DES DONNÉES DES THÉMATIQUES QUANTITÉ ET PRESSIONS**

Mener une réflexion sur les impacts des prélèvements d'eau (eaux de surface, eaux souterraines) sur l'état quantitatif **(1chantier à relier à un autre chantier décrit dans la thématique Eaux souterraines Quantité)**

► **LA PRODUCTION DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE**

Établir une typologie des régimes des cours d'eau du bassin **(1chantier)**

► **APPROFONDISSEMENT DE CONNAISSANCES À UNE ÉCHELLE TERRITORIALE PLUS FINE**

Améliorer les connaissances sur les masses d'eau à risque (Wateringues) **(1 chantier)**

3.2.2.4 La conservation et l'accès aux données (AXE 2)

Les enjeux concernent :

- **Le suivi des travaux relatifs à la banque de référence HYDRO**

Il s'agit de suivre les travaux nationaux susceptibles d'entraîner des évolutions dans les outils et processus locaux de bancarisation. **(1 chantier)**

- **L'organisation de la collecte, de la conservation et de l'accès à des données connexes (1 chantier)**

Les données météorologiques apparaissent comme des données absolument nécessaires pour l'interprétation des données du programme de surveillance de la DCE, pour organiser la prévision des crues, pour interpréter et gérer les périodes de pénurie, calculer les bilans hydriques.

D'autres données et informations ont été identifiées dont la production, la collecte, la bancarisation et la mise à disposition sont à organiser ou à conforter :

- aléa et occupation des sols
- mémoire des événements (dire d'expert, photos, cartes...)
- prévisions
- modélisation comportementale des cours d'eau - débits réglementaires, débit de fuite
- réglementation : protocoles de gestion et règlements départementaux d'annonce de crue
- débits de fuite acceptables sur surfaces imperméabilisées

Il en va de même pour les référentiels :

- la BD CARTHAGE
- la BD CARTO (IGN)
- la BD TOPO (IGN)

et d'autres données de références :

- caractérisation des ouvrages
- caractérisation des sous bassins et bassins versants superficiels et souterrains (et connaissance des bassins versants où sont mises en place des actions anti-érosives et antiruissements, y compris les thalwegs secs) ;
- référentiels BV (BD Carthage, cartes...) ;
- piézométrie (nappes superficielles) ;
- compétences territoriales de prévention des crues ;
- connaissance des gestionnaires d'ouvrages et notamment des débits en zone d'expansion de crues.

- **Adapter si besoin les outils de gestion locale aux exigences du SIE (pas de chantier décrit actuellement)**

Il pourrait s'agir notamment de promouvoir l'utilisation de la banque HYDRO comme banque de référence pour les données produites par des réseaux infra départementaux.

3.2.2.5 La mise en place ou le renforcement de partenariat (AXE 3)

Les enjeux portent sur deux points essentiellement :

- la mise en œuvre de la circulaire de réforme de l'hydrométrie **(1 chantier)**
- la mise en place d'une instance de coordination de l'hydrométrie rassemblant les acteurs de l'hydrométrie du bassin **(1 chantier)**

3.2.2.6 La qualité des données (AXE 4)

Enfin, les besoins liés à la qualité des données nécessitent d'identifier **un chantier** de type déclinaison locale du guide de référence qualité dans les services d'hydrométrie, MEDD, juin 2003 .

3.2.2.7 Les chantiers à mener :

Grande action		Référence de l'action	Intitulé de l'action
1A		ESU_QT1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance quantitative DCE pour les cours d'eau et les plans d'eau
1A		ESU_QT2	Mettre en œuvre le réseau des sites de référence DCE pour les cours d'eau et les plans d'eau
1A		ESU_QT3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle d'enquête pour les cours d'eau et les plans d'eau
1A		ESU_QT4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle additionnel pour les cours d'eau et les plans d'eau
1B		ESU_QT5	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins de la prévision des crues
1B		ESU_QT6	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés à la sécheresse
1B		ESU_QT7	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés aux police de l'eau et de l'environnement
1B		ESU_QT8	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés à la navigation
1C	2D	ESU_QT9	Mettre en place des réseaux pour les besoins d'autres données, de référence ou données référentielles
1bis B		ESU_QT10	Synthèse de la connaissance des régimes hydrologiques dans les Wateringues face aux besoins de connaissance des masses d'eau à risques, transfrontalières et littorales
1bis B		ESU_QT11	Réaliser une typologie des régimes des cours d'eau du Bassin Artois-Picardie
1bis A		ESU_QT12	Mettre en place une réflexion sur l'impact des prélèvements d'eau sur l'état quantitatif
1G		ESU_QT13	Compléter l'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau du bassin
2A		ESU_QT14	Evolution de la banque HYDRO vers HYDRO 3
3D		ESU_QT15	Mise en œuvre de la Circulaire de réforme de l'hydrométrie (notamment définition de l'organisation de l'ensemble des "pôles de responsabilité")
3B		ESU_QT16	Mettre en place une instance de coordination de l'hydrométrie afin d'analyser, planifier et coordonner la réalisation des chantiers nécessaires à l'aboutissement du SIE
4A, 4B et 4C		ESU_QT17	Mettre en place une démarche qualité pour les données hydrométriques

Tableau 5 : Liste des chantiers identifiés par axe stratégique (ESC _ Quantité)

3.2.2.8 Les moyens financiers et humains à engager sur la thématique

A compléter pour la version 3

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 6 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESC _ Quantité)

L'évaluation des coûts des chantiers n'est pas terminée de même que l'évaluation des moyens humains à y consacrer. Sont donnés ci-dessous l'estimation des coûts des chantiers prioritaires :

Chantiers DCE (ESU_QT1 et ESU_QT2) :

Les coûts présentés sont les coûts supplémentaires liés à la DCE. Deux hypothèses sont chiffrées : le réseau technique représentatif correspondant à l'équipement systématique de nouveaux points et le réseau optimisé à l'acquisition de données ponctuelles par jaugeage.

	Réseau technique représentatif (en euros ??) (1)	Réseau "optimisé" (2) (en euros ???)	Solution privilégiée par le Bassin
Contrôle de surveillance - hydrologie			Ni (1) ni (2) mais exploitation des stations actuelles
Contrôle de surveillance - interprétation qualité	635000	43200	Pas arrêtée : chantier à venir. (1) correspond à un équipement en stations d'un minimum de 12 masses d'eau qui ne disposent d'aucun suivi continu. (2) correspond à 12 points de jaugeages associés aux mesures de qualité (12/an)
Contrôle de surveillance - flux à la mer	450000	10800	Pas arrêtée : chantier à venir
Réseau de référence	48000	16800	(2): jaugeages associés aux prélèvements à raison de 12/an
TOTAL	1133000	70800	Nouvelles stations envisagées pour le suivi des flux à la mer et transfrontaliers
NB : les coûts indiqués pour le réseau technique représentatif sont les coûts d'investissement			

Chantier prévision des crues (ESU_QT5) :

Il est prévu d'effectuer 300 000 euros d'investissement pour la mise en place de quelques stations d'hydrométrie classique, 2 stations ultrasons « lourdes » et 2 stations ultrasons légères.

A retenir :

Cette thématique est peu impactée par la DCE mais les données produites sont indispensables à l'évaluation de la qualité des masses d'eau.

3.2.3 Eaux de surface continentales – Morphologie

3.2.3.1 Enjeux et orientations relatifs aux réseaux de mesure du bassin (AXE 1)

■ Adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés :

Les besoins de connaissance concernent :

La DCE :

- continuité de la rivière
- intégrité physique
- régime hydrologique (traité dans le thème quantité)

La Police de l'eau :

- connaissance des aménagements, des règlements d'eau, des impacts cumulés des ouvrages, travaux et aménagements
- Les outils de planifications (SAGEs, SDAGE)
- connaissance des pressions et de leurs effets sur les milieux pour définir les mesures appropriées.

Pour les besoins de la DCE, l'analyse des réseaux actuels permet de dire que :

le RHP (réseau hydrobiologique et piscicole) répond :

- au contrôle de surveillance pour le volet ichtyofaune
- aux contrôles opérationnels car il permet le suivi d'impacts en particulier sur l'habitat et la qualité de l'eau

C'est un réseau polyvalent, très intéressant pour la DCE raison pour laquelle il est proposé :

Une évolution du nombre de stations de 26 à 37 (dont les 7 stations de référence déjà existantes en 2005 ce qui revient à proposer en plus 5 nouvelles stations RHP). **Ce chantier est à relier aux chantiers ESU_QL2 et ESU_QT1.**

Le réseau d'évaluation et de suivi de l'état physique est à créer sur la base d'une nouvelle méthodologie (évolution du SEQ Physique). Il s'agit d'un réseau prioritaire pour la DCE. La méthodologie actuelle (SEQ Physique) a été testé dans le bassin mais ne constitue pas un réseau pérenne. **(1 chantier)**

Le ROM (réseau d'observation des milieux) apporte la connaissance de l'état fonctionnel des contextes piscicoles et des causes des perturbations dont continuité et intégrité physique. Ce réseau n'est pas spécifique à la thématique hydromorphologie mais a tout son intérêt dans le cadre des contrôles opérationnels des eaux de surface continentales. Il est prévu de le maintenir avec des évolutions pour être plus pertinent vis-à-vis de la DCE. **(1 chantier)**

▪ Les évolutions dans l'organisation des réseaux :

Les processus actuels de production des données pour le RHP et le ROM sont maintenus.

L'organisation du réseau de suivi et d'évaluation de l'état physique des cours d'eau (avec application d'une méthode SEQ Physique adaptée à la DCE) reste à préciser.

▪ Les rôles respectifs de chacun des acteurs dans les réseaux de mesure :

	RHP	Réseau d'évaluation et de suivi de la qualité physique	ROM
	Contrôle de surveillance Contrôle opérationnel	Contrôle de surveillance Contrôle opérationnel	Contrôle de surveillance Contrôle opérationnel
Validation nationale	Comité national SIE	Comité national SIE	Comité national SIE
Approbation de l'organisation du réseau	Préfet – Comité des données du bassin	Préfet – Comité des données du bassin	Préfet – Comité des données du bassin
Définition du réseau, adéquation aux besoins, coordination avec autres réseaux	CSP en lien avec autres partenaires des eaux de surface	AEAP	CSP en lien avec les autres partenaires des eaux de surface et lien avec pressions
Maîtrise d'ouvrage	CSP	AEAP	CSP
Financement	CSP	AEAP	CSP
Opérateurs	CSP	AEAP, prestataires	CSP

Tableau 7 : rôles des acteurs dans les réseaux de mesure (ESC _ Morphologie)

3.2.3.2 Enjeux et orientations relatifs à la production d'autres données et connaissances (Axe 1 bis)

Les autres données à produire et/ou à organiser sont :

- l'organisation de données et actes administratifs : **(1 chantier)**

- o l'inventaire des ouvrages sur les cours d'eau
 - o l'inventaire des autorisations et déclarations au titre de la police de l'eau concernant des aménagements en rivière
 - o les règlements d'eau des ouvrages
- les données issues des plans départementaux pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) : harmoniser les données présentes dans les PDPG, les organiser sous forme informatique et réaliser le document de manière harmoniser dans le Nord, le Pas de Calais et la Somme **(1 chantier)**

3.2.3.3 Enjeux relatifs à la conservation et à l'accès aux données (Axe 2)

Les enjeux concernent :

- la bancarisation des données hydromorphologiques : choix entre banque nationale ou répartie dans les bassins et spécifications des données. **(1 chantier à décrire)**
- l'accès aux données du ROM et l'amélioration de leur utilisation pour la connaissance des différents types de pressions et impacts associés. **(Action à relier au chantier sur le ROM évoqué en Axe 1)**

3.2.3.4 Renforcer les partenariats

L'enjeu est d'intégrer les partenaires de cette thématique à l'ensemble des partenaires concernés par le sujet de la qualité des eaux de surface **(pas de chantier décrit)**.

3.2.3.5 La qualité des données

A compléter pour la version 3

3.2.3.6 Les chantiers à mener

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires
1A	HM_1	Etendre le Réseau Piscicole du CSP (RHP) afin de disposer d'un outil robuste d'évaluation des impacts	Lien à faire avec l'action 1A_ESU_QL1
1A	HM_2	Evolution des données à acquérir par le ROM et de l'exploitation des données pour la thématique "hydromorphologie"	
1C	HM_3	Mise en œuvre du SEQ physique dans l'ensemble de cours d'eau du Bassin	
1bis B	HM_4 PM	Réaliser une étude pour définir l'état de référence hydromorphologique des cours d'eau du bassin	proposition programme de mesures DCE
1bis B	HM_5 PM	Approfondir les connaissances sur les relations entre l'hydromorphologie et la biologie	proposition programme de mesures DCE
1bis B	HM_6 PM	Améliorer la connaissance de la dynamique naturelle des cours d'eau du bassin (dynamique des fonds, des berges...) et des problèmes d'enfoncement de certains cours d'eau	proposition programme de mesures DCE
1D	2B et 2F	Doter les Services de l'état d'outils performants pour la capitalisation des informations contenues dans les actes administratifs afin d'améliorer leur suivi et leur instruction (en créant un outil d'appréciation des impacts cumulés des projets au fil du temps)	
2B	HM_8	Mettre en place une base de données partagées sur les données hydro-morphologiques	
3B	HM_9	Mettre en place une instance de concertation rassemblant les producteurs de données hydro-morphologiques afin de mettre en place un SI partagé et optimisé	
4A et 4B	HM_10	Mettre en place une démarche qualité pour les données hydromorphologiques	

Tableau 8 : Liste des chantiers par axe stratégique (ESC _ Morphologie)*3.2.3.7 Les moyens financiers et humains à engager sur la thématique*

A compléter pour la version 3

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 9 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESC _ Morphologie) à compléter

En l'état, les coûts estimés sont les suivants :

Domaine	Action	Acteurs actuels	coût actuel	coût futur
régime hydrologique	coordination	DIREN collectivités territoriales	?	(traité dans ?)(traité dans autre groupe) autre groupe)
RHP (HM1)	recueil données exploitation bancarisation	CSP	85000 €/an	123000 €/an
ROM (HM2)	expertise terrain	CSP	46000 €/an	45000€/an
SEQ physique (HM3)	observation de terrain	MEDD agence de l'eau	280000/3ans	probablement moindre
PDPG	mise en œuvre plan de gestion	fédération de pêche	180000 €/2ans	450000 €/5 ans
Données administratives (HM7)	outils performants communication	MISE	?	100000/5ans

3.2.4 Eaux souterraines – Qualité*3.2.4.1 Enjeux et orientations relatifs aux réseaux de mesure du bassin (Axe 1)***▪ Adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés :**

Pour les besoins DCE (contrôles de surveillance et opérationnels), l'analyse des points des réseaux actuels susceptibles de répondre aux exigences du programme de surveillance de la DCE a été faite ce qui conduit à retenir :

- 58 points pour le contrôle de surveillance pour l'état chimique dont 53 existant et 5 à créer dans les masses d'eau ne disposant d'aucun point ou en nombre insuffisant.
- 195 points pour le contrôle opérationnel (dont les points du contrôle de surveillance) c'est à dire l'ensemble des points du réseau de bassin actuel. Il s'agit d'une hypothèse de travail qu'il faudra adapter au regard des premiers résultats du contrôle de surveillance.

Les autres besoins identifiés et analysés dans le rapport sont :

- o Police de l'eau
- o Elaboration et évaluation des politiques publiques (SDAGE, SAGEs)
- o Connaissances en vue de maintenir ou améliorer la qualité de la ressource (eau potable)
- o Maintien des zones humides
- o Connaissance patrimoniale pour suivre et comprendre les évolutions à moyen et long terme
- o Connaissance des pollutions accidentelles

Les réflexions actuelles conduisent à dire que les contrôles pour l'état chimique de la DCE ne permettront pas de couvrir tous ces besoins notamment pour des questions de fréquence d'acquisition ou de répartition spatiale des points.

Les propositions faites pour répondre à ces besoins ne comportent pas de création de nouveaux points de mesure mais se basent sur une meilleure mobilisation des connaissances issues des différents réseaux actuels.

▪Les évolutions dans l'organisation des réseaux :

Le réseau actuel de bassin de suivi de la qualité des eaux souterraines est conservé à la cible et permet de produire les données du contrôle de surveillance et une partie des données nécessaire au contrôle opérationnel.

Pour le contrôle opérationnel, il est prévu de sélectionner des points dans d'autres réseaux : réseaux ICPE, réseau GRAPPE pour les phytosanitaires pour en faire un méta réseau (réseau fictif regroupant des réseaux ou parties de réseaux). La proposition est de travailler à nombre de points constant en ajoutant des points dans les masses d'eau non suivies et en redéployant des points sur les secteurs à problème et fortes pressions.

A retenir :

- **stabilité du nombre global de points de surveillance mais avec une évolution dans la nature du suivi et dans la localisation de ces points pour être plus pertinent vis-à-vis de la DCE.**
- **Recours à des points hors réseau patrimonial pour compléter le contrôle opérationnel**

Pour la police de l'eau, il est proposé de définir un méta réseau c'est à dire une sélection de points issus de réseaux de mesure stratégiques pour cette mission.

Pour les SAGEs, il est proposé d'étudier aussi la définition de méta réseaux sur les territoires de SAGEs avec des points existants et de nouveaux points si besoin.

▪ **Les rôles respectifs de chacun des acteurs dans les réseaux :**

	Réseau de bassin « RBES »	Métaréseau = réunion de plusieurs parties de réseaux
	Contrôle de surveillance Autres besoins	Contrôle opérationnel
Validation nationale	Comité national SIE	Comité national SIE
Approbation de l'organisation du réseau	Préfet – Comité des données du bassin	Préfet – Comité des données du bassin
Définition du réseau, adéquation aux besoins, coordination avec autres réseaux	AEAP en lien avec les autres partenaires	AEAP
Maîtrise d'ouvrage	AEAP	Responsables des réseaux
Financement	AEAP	AEAP (via subventions) et autres
Opérateurs	Prestataire	prestataires

Tableau 10 : Rôles des acteurs dans les réseaux (ESO _ Qualité)

3.2.4.2 Autres enjeux sur dispositifs de collecte (Axe 1)

En matière de catalogage des réseaux, il est nécessaire d'identifier un métaréseau « nitrates » correspondant aux points utilisés dans le cadre de la directive Nitrates et d'un métaréseau « phytosanitaires ». Cette thématique est valable également pour la thématique des eaux de surface car ces métaréseaux sont constitués de points qui mesurent en eaux de surface ou eaux souterraines **(1 chantier à définir)**.

3.2.4.3 Enjeux et orientations pour la production d'autres données et connaissances (Axe 1bis)

Les enjeux de connaissance portent essentiellement sur la possibilité d'intégrer au SIE d'autres sources de données sur les eaux souterraines que celles issus des réseaux actuels (patrimonial et sanitaire).

Sont concernées :

- les données sur les pollutions accidentelles **(1 chantier)**
- les données sur les captages abandonnés (aide à l'interprétation des résultats ...) **(1 chantier)**
- les données sur la qualité de l'eau distribuée **(1 chantier)**
- les données d'autosurveillance des nappes au droit des ICPE **(1 chantier commun avec le groupe pressions industrielles)**

Ces chantiers concernent également l'axe 2.

3.2.4.4 Conservation et accès aux données (Axe 2)

- Banque ADES : suivre les évolutions de la banque de référence des eaux souterraines et promouvoir son utilisation ainsi que des logiciels associés par l'ensemble des producteurs de données sur la qualité des nappes du bassin **(1 chantier à définir)**
- Mettre à jour les données référentielles de ADES **(1 chantier à définir commun avec la thématique Quantité)**
 - réseaux : le catalogage des réseaux en eaux souterraines se fait via ADES
 - points de mesure de la qualité
- Un autre enjeu concerne la mise à disposition des données : le site Internet de l'Agence de l'eau Artois Picardie et ADES proposent d'accéder aux données à partir de deux sources différentes ce qui est contraire au principe d'unicité de la source des données exigé par le SIE (point à intégrer dans le chantier sur le portail des données du bassin).
- L'utilisation du format EDI LABO du SANDRE par les laboratoires qui réalisent les analyses dans le cadre des marchés **(1 chantier à définir)**

3.2.4.5 Renforcer les partenariats (Axe 3)

Les liens sont à renforcer avec les autres partenaires producteurs de données sur la qualité des eaux souterraines dans le bassin via les chantiers à réaliser.

3.2.4.6 La qualité des données (Axe 4)

A compléter pour la version 3.

3.2.4.7 Les chantiers à mener :

Grande action		Référence de l'action	Intitulé de l'action
1A		ESO_QL1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE
1A		ESO_QL2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE
1A		ESO_QL3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE
1A		ESO_QL4	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE
1B		ESO_QL5	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance
1E	2C	ESO_QL6	Disposer des données issues de l'auto-surveillance des installations classées
1C	2B	ESO_QL7	Disposer des données de l'autocontrôle des distributeurs d'eau sur les captages AEP
1E	2C	ESO_QL8	Concevoir une procédure de mémorisation des pollutions accidentelles pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines
1C	2B	ESO_QL9	Concevoir une procédure de conservation de la mémoire des captages abandonnés et des chronologies de données associées
2 F		ESO_QL10_PM	Produire et diffuser des données élaborées (carte) sur la qualité des masses d'eaux
4A, 4B et 4C		ESO_QL11	Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux souterraines

Tableau 11 : Liste des chantiers par axe stratégique (ESO _ Qualité)

3.2.4.8 Les moyens financiers et humains à engager :

A compléter pour la version 3

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 12 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESO _ Qualité)

Tous les chantiers ne sont pas entièrement chiffrés et mais indiquent les moyens humains nécessaires.

Pour les chantiers prioritaires de la DCE, les coûts estimés sont :

	Coût annuel en euros	Commentaires
Contrôle de surveillance sans substances prioritaires (1/an)	84800*	Le coût annuel sur les 6 années du plan de gestion est de 106000 euros
Contrôle de surveillance avec substances prioritaires (1/3 ans)	148400*	
Contrôle opérationnel	78000*	Proposition incomplète qui ne prend en compte que les nitrates et les phytosanitaires. L'examen approfondi fait l'objet d'un chantier
TOTAL	184000	Le bassin estime que l'enveloppe annuelle nécessaire à l'ensemble du programme de surveillance sera équivalente à 300 000 euros.

Les coûts concernent les prélèvements et analyses

Le coût du contrôle opérationnel est fortement susceptible d'augmenter en fonction des résultats du contrôle de surveillance, car les seules molécules prises en compte pour le chiffrage sont les nitrates et les phytosanitaires.

Les coûts annuels définitifs devraient être de l'ordre de 300000 euros correspondant aux coûts externes du réseau de bassin actuel.

3.2.5 Eaux souterraines – Quantité

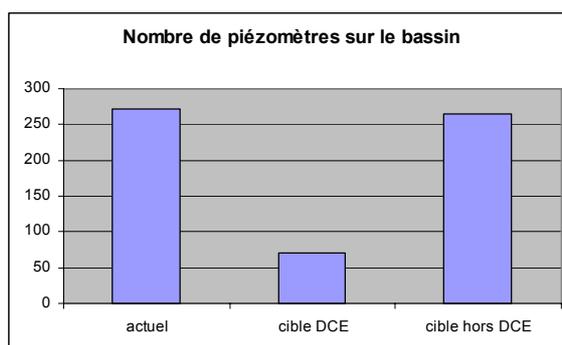
3.2.5.1 Enjeux et orientations relatifs aux réseaux de mesure du bassin (Axe 1)

▪ Modalités d'adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés :

Nombre de points de mesure	ACTUEL	CIBLE			
		Cible DCE surveillance	points DCE repris de l'existant	Nbre de points à créer DCE	Cible Hors DCE
Réseau patrimonial du bassin	170	70**	67	3	104
dont réseau AEAP	145				
dont réseau BRGM	25				
Réseau sécheresse *	17				environ 20
Réseau complémentaire CG 62	17				17
Réseau complémentaire CG 02 (sur le bassin)	1				1
Réseau AQUA PICARDIE MARITIME (Industriels)	18				78
Réseau du PNR Scarpe Escaut	65				65
Réseaux d'autosurveillance des ICPE	?				

Tableau 13 : Besoins en données pour la DCE et autres besoins identifiés

*s'appuie sur des points du réseau de bassin et exceptionnellement sur des points hors réseau.



Pour les besoins DCE (contrôles de surveillance), l'analyse des points des réseaux actuels susceptibles de répondre aux exigences du programme de surveillance de la DCE a été faite ce qui conduit à retenir 67 piézomètres du réseau de bassin qui en comporte actuellement 170 et qui en comportait 190 jusqu'en 2002. 3 piézomètres sont à créer dans les masses d'eau insuffisamment suivies.

Les autres besoins de connaissance ont été définis et les données nécessaires pour couvrir ces besoins ont été analysées. Ces besoins sont en priorité:

police de l'eau et mise en place des politiques locales :

prévision et gestion des crises (crues et sécheresse)

Connaissance des caractéristiques et du fonctionnement des nappes

préservation des milieux

Il est évident que la densité des points de surveillance des masses d'eau (3 par masse d'eau en moyenne) est insuffisante pour répondre à ces besoins qui nécessitent une connaissance plus fine sur des territoires limités ou des nappes. En outre, les critères de sélection de piézomètres pour la DCE, pour la sécheresse ou la prévision des crues ne sont pas les mêmes ce qui explique que les piézomètres ne puissent pas être tous polyvalents.

La confrontation de ces besoins avec les piézomètres connus sur le bassin conclut actuellement à la nécessité de conserver 104 piézomètres en plus des 70 de la DCE. Il s'agit de la cible représentative mais a priori pas de la cible optimisée (en nombre de points).

- Les rôles respectifs de chacun des acteurs dans les réseaux de mesure :

Le bassin connaît une situation en terme d'organisation des acteurs différente du reste du territoire national. En effet, la circulaire du 26 mars 2002 et celle du 23 décembre 2004 indiquent que la piézométrie qu'il s'agisse des réseaux de connaissance générale ou du programme de surveillance de la DCE relève des DIREN et du BRGM. Depuis 2002, l'Agence de l'eau assure la maîtrise d'ouvrage du réseau patrimonial et le finance intégralement en investissement et fonctionnement. L'exploitation du réseau est réalisée via un prestataire.

Cette organisation est validée par le directeur de l'eau jusqu'en décembre 2006. Une inspection de l'IGE est prévue en 2006 à la demande de la direction de l'eau qui doit permettre de décider du maintien ou du changement de maîtrise d'ouvrage et de financement.

L'organisation actuelle des acteurs de la piézométrie est donc transitoire à plusieurs titres :

- la direction de l'eau doit trancher la question de la maîtrise d'ouvrage au plus tard au premier trimestre 2006
- le réseau de bassin cible n'est pas complètement arrêté. Ce n'est ni un réseau à 70 piézomètres, ni à 170 mais vraisemblablement entre les deux.

Les chantiers prévus sur les réseaux sont à repréciser. Un chantier doit permettre de finaliser le réseau cible et comparer les coûts selon que la maîtrise d'ouvrage est à l'Agence de l'eau ou au BRGM. Un autre chantier doit examiner le devenir des piézomètres non repris en examinant notamment les besoins des territoires des SAGE et en mobilisant de nouveaux financements.

3.2.5.2 Autres enjeux sur les dispositifs de collecte de données

Les réseaux de mesure doivent permettre d'acquérir des données nouvelles sur :

- les débits de source (Avesnois et Boulonnais) **(1 chantier)**
- la position et le débit des sources dans la craie **(1 chantier)**
- la collecte des données mensuelles de prélèvement dans les eaux souterraines **(chantier à coordonner avec les chantiers du pressions domestiques concernant les prélèvements)**

3.2.5.3 Enjeux et orientations relatifs à la production d'autres données et connaissances (Axe Ibis)

Les besoins de connaissance sur cette thématique ont été très bien analysés dans le rapport thématique par le biais de deux tableaux, l'un qui analyse les besoins de connaissance associés aux enjeux et missions à prendre en compte dans le SIE et l'autre qui liste les types de données à produire pour chaque besoin de connaissance identifié.

Ce deuxième tableau est joint ci-après.

		nature des données																					
		Données brutes (mesurées)			données de contexte	Données élaborées							Données Référentielles						Métadonnées				
		Altitude de la nappe (NGF)	Débits de source	Volume prélevé/apporté (anthropique)	Pluiosité, température, FTP	Chroniques	Pluie efficace, recharge	degré de sollicitation nappe en terme de prélèvements et rejets (GP, Pression)	cartographie des zones humides	cartographie des zones inondées (montables ?) par rem	seuils de vigilance et d'alerte inondation	Seuils de vigilance et d'alerte sécheresse	Masses d'eau	Caractéristique des aquifères BdrHF(V1, V2)	Cartes piézométriques (moyenne, HE, BE)	données hydrodynamiques intrinsèques des nappes	Zones de répartition des eaux	Topographie (MNT)	Caractéristiques de la ZNS (épaisseur, lithologie, pédologie, perméabilité verticale)	stations de mesure (piezo, prélèvement, météo)	description des réseaux de mesures	bibliographie des modèles existants	
besoins de connaissances																							
patrimonial	Connaissance des caractéristiques hydrodynamiques des nappes (K, Q, ...)																						
	Connaissance de la zone non saturée																						
Etat quantitatif	Suivi des nappes																						
	connaissance de l'état quantitatif																						
Inondation	connaissance du comportement des nappes (variations annuelles, interannuelles...)																						
	Connaissance des débordements de nappes																						
Zones humides	Contribution des nappes aux phénomènes de ruissellement																						
	Connaissance des besoins en eau des zones humides liées aux eaux souterraines																						
sécheresse	Emprise des zones humides / Etat des zones humides																						
	Connaissance des liens eaux souterraines / eaux de surface																						
Ressource	Connaissance de la sensibilité de la ressource en ES à la sécheresse																						
	connaissance des débits d'étiage des cours d'eau et des sources																						
Mémoire	connaissance des assecs des cours d'eau dont le régime dépend des eaux souterraines, en fréquence et importance																						
	Connaissance de la vulnérabilité quantitative des nappes (capacité de recharge) / Ressource disponible																						
?	Connaissance spatiale et temporelle des pressions de prélèvement et d'apport, en fonction des usagers Pop, Ind, Agri																						
	Connaissance de la tendance d'évolution de la pression de captage*																						
?	Connaissance des événements (HE, BE, ...) et de leur récurrence																						
	Connaissance de la salinité dans la frange littorale (=progression du biseau salé)																						

3.2.5.4 *La conservation et l'accès aux données (Axe 2)*

Les enjeux portent sur tous les types de données mentionnés dans le tableau précédent :

- Banque ADES : faire remonter le besoin d'un lien entre HYDRO et ADES afin de disposer aussi bien des niveaux de nappes (ADES) que des débits des sources (HYDRO) **(pas de chantier décrit)**
- Organiser la collecte et la bancarisation des données météorologiques **(1 chantier)**
- Numériser et définir les modalités de mise à disposition des données référentielles et de contexte existantes **(1 chantier à relier en partie au chantier du portail de bassin)**
- Bancariser les données sur les paramètres hydrodynamiques intrinsèques de nappes et mettre à jour la donnée au fur et à mesure de l'acquisition **(1 chantier)**
- Rassembler, bancariser et mettre à jour une base bibliographique des données, études et modèles existants dans le domaine des eaux souterraines en terme de quantité **(1 chantier)**

Rappel des chantiers communs avec la thématique qualité :

- Banque ADES : suivre les évolutions de la banque de référence des eaux souterraines et promouvoir son utilisation ainsi que des logiciels associés par l'ensemble des producteurs de données sur la qualité des nappes du bassin **(1 chantier à définir)**
- Mettre à jour les données référentielles de ADES **(1 chantier à définir commun avec la thématique Quantité)**
 - réseaux : le catalogage des réseaux en eaux souterraines se fait via ADES
 - points de mesure de la quantité
- Un autre enjeu concerne la mise à disposition des données : le site Internet de l'Agence de l'eau Artois Picardie et ADES proposent d'accéder aux données à partir de deux sources différentes ce qui est contraire au principe d'unicité de la source des données exigé par le SIE (point à intégrer dans le chantier sur le portail des données du bassin).

3.2.5.5 *Mettre en place ou renforcer les partenariats (Axe 3)*

L'enjeu est de faire évoluer le comité de suivi des réseaux piézométriques du bassin en intégrant de nouveaux partenaires afin de disposer d'une instance de pilotage de l'ensemble des chantiers du SDDE sur la thématique. **(1 chantier)**

3.2.5.6 *La qualité des données (Axe 4)*

A compléter pour la version 3

3.2.5.7 Les chantiers à mener :

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	
1A	ESO_QT1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance DCE		
1A	ESO_QT2	Concevoir et mettre en œuvre le le réseau contrôle additionnel DCE		
1B	ESO_QT3	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance		
1C	ESO_QT4	Compléter et pérenniser les mesures de débit de source (Boulonnais, Avesnois)	Groupe « Eau de surface Quantité »	
1C	ESO_QT5	Mesurer la position et le débit des sources dans la craie		
1E	ESO_QT6	Mettre en place la collecte mensuelle des données de prélèvement des eaux souterraines	Groupes Pressions	
1bis B	ESO_QT7	Cartographier les zones inondables par remontée de nappe à l'échelle territoriale	Groupe « Eau de surface Quantité »	
1 bis B	ESO_QT8_PM	Améliorer les connaissances des transferts d'eau potable entre masses d'eau	proposition programme de mesures	
1 bis A	ESO_QT9_PM	Améliorer les connaissances concernant la sollicitation des masses d'eau	proposition programme de mesures	
1 bis A	ESO_QT10_PM	Besoin de connaissance sur la recharge artificielle des masse d'eau (volumes, lieux, régularité)	proposition programme de mesures	
1 bis B	ESO_QT14	Définir les seuils de vigilance et d'alerte du niveau des nappes au regard de la sécheresse		
1C	2B	ESO_QT11	Organiser la collecte et la bancarisation des données météorologiques	transversal
	2D	ESO_QT12	Numériser et définir les modalités de mise à disposition des données référentielles et de contexte existantes	
	2D	ESO_QT13	Collecter et valider les cartographies existantes des zones humides	Groupe « Eau de surface Quantité »
1bis B	2D	ESO_QT15	Bancariser les données sur les paramètres hydrodynamiques intrinsèques de nappes et mettre à jour la donnée au fur et à mesure de l'acquisition	
	2B	ESO_QT16	Rassembler, bancariser et mettre à jour une base bibliographique des données, études et modèles existants dans le domaine des eaux souterraines en terme de quantité	
	3A et 3B	ESO_QT17	Mettre en place une instance de coordination dans le domaine de l'eau souterraine en terme de quantité afin d'analyser, planifier et coordonner la réalisation des chantiers nécessaires à l'aboutissement du SIE	
	4A, 4B et 4C	ESO_QT18	Mettre en place une démarche qualité pour les données quantité eaux souterraines	

Tableau 14 : Liste des chantiers par axe stratégique (ESO _ Quantité)

3.2.5.8 Les moyens financiers et humains à engager :

A compléter pour la version 3

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 15 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ESO _ Quantité) à compléter

Coût estimé du chantier (ESO_QT1) :

	Coût annuel en euros	ETP	Commentaires
Contrôle de surveillance (70 piézomètres)	71000*	0,66 ETP	il faut ajouter 65 000 euros d'investissements pour équiper en télétransmission

*uniquement fonctionnement

Le coût du réseau polyvalent et optimisé sera compris entre cette estimation et le coût actuel du réseau patrimonial :

	Charges externes	ETP
Réseau patrimonial du bassin		
dont AEAP	141000	9 jours
dont BRGM	10000	60 jours
TOTAL	151000	0,35 ETP

Pour les autres chantiers, les estimations sont les suivantes :

N° Chantier	Action	Commune(s) ou le DCE	Chantiers de mise en place			Chantiers pérennes		
			Charges en ETP en Jours	Charges externes en M€	Coût d'investissement en M€	Charges en ETP en Jours	Charges externes en M€	Coût d'investissement en M€
1	Mettre en place le réseau de surveillance quantitative des eaux souterraines DCE		Voir tableau JOCK					
2	Pérenniser le réseau de mesures piézométriques hors objectif DCE							
3	Compléter et pérenniser les mesures de débit de source (Baudouin)	Groupe « Eau de surface Quantité »	20	2	16	12	2	
4	Mesurer l'impact sur le débit des sources dans la crête		30	2	30	20	2	
5	Mettre en place la collecte mensuelle des données de prélèvement des eaux souterraines	Groupe Pressions	15	1		12	0,5	
6	Organiser la collecte et l'interprétation des données météorologiques	Tous les groupes	15		non repris	12	abandonner	
7	Numériser et intégrer les modalités de mise à disposition des données rétrospectives et de collecte existantes		10		100			
8	Collecter et valider les cartographies existantes des zones humides	Groupe « Eau de surface Quantité »	15		0 à 50			
9	Cartographier les zones inondables par remontée de nappe à l'échelle territoriale	Groupe « Eau de surface Quantité »	60	5	25			
10	Définir les outils de vigilance et d'alerte au niveau des rivières au regard de la sécheresse	en cours		41				

3.2.6 Eaux côtières et de transition

3.2.6.1 Enjeux et orientations relatifs aux réseaux de mesure du bassin (Axe 1)

- Modalités d'adaptation des réseaux aux besoins de la DCE et autres besoins identifiés :

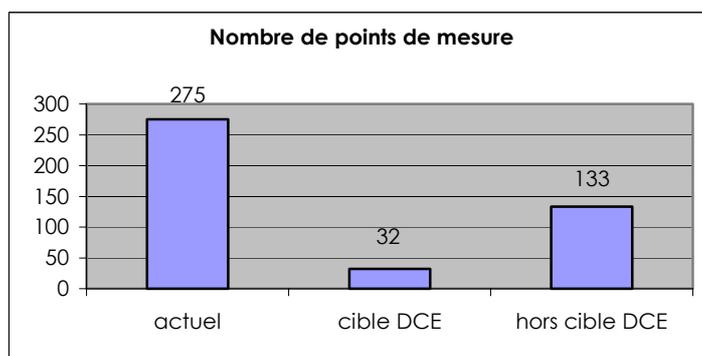
	ACTUEL	CIBLE				
		Cible DCE surveillance (CS + CS&CO)	Cible DCE opérationnel (CO+CS&CO)	Total Cible DCE	points DCE repris de l'existant	Cible Hors DCE
Réseaux actuels						
RNO-MV	4				4	
RNO-SED	36				5	?
RNO-HYDRO	20				0	?
SRN	11	16(6+10)	26(16+10)	32 (6+10+16)	3	8
REPHY	3				1	2
REMI	17					17
REPOM**	23				6**	17
MAREL	1					1
ESTUAIRES	24		?			24
BAIGNADE - contrôle sanitaire DDASS	41					41
Divers DDASS (hors contrôle sanitaire strict)	9					9
SOMLIT	2					2
RNC*** (en complément du réseau Baignade DDASS)	27					?
REMI complémentaire (RECLP)	11					
Benthos en baie de Somme	10					
Réseau de suivi de métaux dans les bassins du port de Dunkerque	22		?			?
Réseau complémentaire de mesure des substances prioritaires Littoral du Nord	12	?	?			12
TOTAL	275	16	26	32	19	133
A CRÉER		9 (*)	12 (*)		13	

Tableau 16 : Evolutions de la surveillance pour les besoins de la DCE et autres besoins identifiés

*certains points à créer serviront aux contrôles de surveillance et aux contrôles opérationnels

** REPOM 59 : 4 stations eau et 4 stations Sed ; REPOM 62 : 8 stations eau et 7 stations séd / pour les stations Pour les REPOM séd des évolutions dans la localisation des points sont à prévoir pour mieux répondre aux besoins DCE (et éviter les doublons avec les suivis de dragage dans les ports)

***Des évolutions sont pressenties ou proposées pour ces points notamment dans le Nord où ne seraient conservés que 6 points (complétés par des analyses en amont)



Pour les besoins DCE (contrôles de surveillance et opérationnels), l'analyse des points des réseaux actuels (réseaux nationaux et réseaux de bassin) susceptibles de répondre aux exigences du programme de surveillance de la DCE a été faite ce qui conduit à proposer :

- reprise de 19 points existants
- création de 13 nouveaux points

Avec les hypothèses de travail retenues qui sont en particulier très incomplètes pour le contrôle opérationnel, les points de mesure se répartissent en :

- 16 points pour le contrôle de surveillance
- 26 points pour le contrôle opérationnel
- 10 points sont en l'état des réflexions communs aux deux types de contrôles ce qui souligne le fort souci d'optimisation et de maîtrise des coûts de la surveillance qui a guidé cette proposition.

Il faut donc la considérer comme une proposition à minima, susceptible d'être amendée notamment avec des points de mesure de réseaux « locaux » dont l'intérêt n'a pas pu être complètement analysé pour le moment. **(1 chantier)**

Les besoins de connaissance et données à associer autres que pour la DCE ont été listés dans le rapport thématique. IL s'agit essentiellement de :

- la préservation du patrimoine et la gestion des ressources
- OSPAR
- l'exercice de la police de l'eau et l'inspection des installations classées
- la santé publique
- la prévision et la gestion de crise (POLMAR)

- la connaissance des usages et pressions sur le littoral

La stratégie du bassin est de compléter le réseau de contrôle de surveillance DCE pour satisfaire l'ensemble des besoins identifiés par le groupe de travail, en s'appuyant sur les réseaux existants. A ce jour, ces réseaux sont à redéfinir. **(1 chantier)**

Toutefois, les propositions actuelles font d'ores et déjà des propositions d'optimisation des mesures à mettre en œuvre dès 2006:

- arrêt des mesures du RNO hydro (mesures de la physico-chimie)
- évolution en localisation et nombre des points de mesure du REPOM
- diminution du nombre de points du RNC qui mesure des paramètres physico-chimiques sur les eaux de baignade et redéfinition des finalités du réseau.

A retenir :

pour la DCE, la proposition est très optimisée et partielle pour le contrôle opérationnel

Globalement, à la cible le nombre de points conservés est à la baisse de manière très significative: - 40 % ce qui traduit non seulement un fort souci d'optimisation mais également la nécessité de terminer la confrontation des besoins autres que ceux de la DCE avec les données acquises par tous les réseaux actuels.

▪ Les rôles respectifs de chacun des acteurs dans les réseaux de mesure :

Pour la DCE, le cadrage national n'existait pas au moment des travaux du groupe thématique. Au courant du mois d'octobre 2005, la Direction de l'Eau a pris les décisions suivantes qui seront à appliquer dans le bassin :

Pour 2006, année de transition, conformément aux circulaires SDDE, l'organisation actuelle est reconduite. S'y ajoute le réseau de la référence pour la DCE.

	Réseau de référence	RNO, REPHY, REMI, REPOM	SRN
			Suivi régional des nutriments
Validation nationale	MEDD - DE	Comité national SIE	Comité national SIE
Approbation de l'organisation du réseau	DE	Préfet – Comité des données du bassin	Préfet – Comité des données du bassin
Définition du réseau, adéquation aux besoins, coordination avec autres réseaux	IFREMER en lien avec Agence, DIREN de bassin et CEMAGREF	Sans changement	IFREMER , AEAP, DIREN de Bassin
Maîtrise d'ouvrage	IFREMER, AEAP	Sans changement	AEAP ?, IFREMER ?*
Financement	AEAP, Etat	Sans changement	AEAP

Opérateurs	IFREMER, prestataires	Sans changement	IFREMER
------------	--------------------------	-----------------	---------

Tableau 17 : rôles des acteurs dans les principaux réseaux (ECT)

* réseau actuellement (2005) sous maîtrise d'ouvrage d'IFREMER et financé par la convention nationale MEDD/IFREMER qui doit changer de financeur en 2006.

Pour 2007 et la mise en place du programme de surveillance de la DCE : l'organisation des réseaux et des acteurs restent à préciser mais devra se conformer au cadrage national (non validé) :

Pour la définition de la maîtrise d'ouvrage du réseau de contrôle de surveillance et de sites de référence (pour les eaux métropolitaines), 4 « contraintes / principes » ont été rappelés :

- Assurer la cohérence nationale ;
- Préserver le partenariat Ifremer - MEDD
- Respecter les domaines concurrentiels
- Assurer une certaine « égalité de traitement » entre les bassins.

La répartition a été présentée comme précédemment : selon les différents paramètres, l'Ifremer pour les paramètres biologiques et les agences de l'eau pour les paramètres chimiques et physico-chimiques.

Deux points ont été spécifiquement abordés :

- ♦ L'absence de « chef de file » sur les eaux de transition : la piste du CSP en préfiguration de l'Onema a été évoquée pour les paramètres biologiques en eau de transition.
- ♦ L'organisation des réseaux (lien avec les réseaux Ifremer, ...) et les modes de financements, s'agissant des paramètres chimiques et physico-chimiques :

Pour ces paramètres, le problème doit être scindé en deux : prélèvement et analyse. Les analyses devraient relever du champ concurrentiel. Pour les campagnes de prélèvement, essentiellement pour les paramètres mesurés à fréquence élevée, celles-ci devraient pouvoir être optimisées. Les moyens publics déjà mis en œuvre sur la surveillance devraient être pris en compte.

3.2.6.2 *Autres enjeux sur les dispositifs de collecte*

La mise à jour du catalogue des réseaux : **1 chantier mis en œuvre au courant des mois de novembre et décembre 2005.**

3.2.6.3 *Enjeux et orientations relatifs à d'autres données et connaissances à produire (Axe 1bis)*

Plusieurs chantiers ont été identifiés qui visent à mieux connaître les pressions qui s'exercent : pressions polluantes, pressions de pêche (**4 chantiers**).

Un chantier est spécifique à la gestion de crise (plan POLMAR).

Un chantier vise à produire de la connaissance sur le milieu (écologie des populations).

3.2.6.4 *La conservation et l'accès aux données (Axe 2)*

- Banque QUADRIGE : suivre les évolutions de la banque de référence des eaux souterraines et promouvoir son utilisation ainsi que des logiciels associés par l'ensemble des producteurs de données sur la qualité des nappes du bassin (**1 chantier à définir**)

La banque de référence pour la qualité des eaux côtières et de transition sera la banque Quadrige². L'élaboration d'une nouvelle version de cette banque (Quadrige²) est en cours. Elle intègre les exigences propres à une banque de référence.

Cette banque est conçue et administrée par l'IFREMER. Les principaux acteurs nationaux et du bassin (Agence de l'Eau, DIREN, CQEL...) sont associés à ses évolutions et participent à son comité de pilotage.

- o Rassembler, bancariser et mettre à jour une base bibliographique des données, études et modèles existants dans le domaine des eaux littorales **(1 chantier)**
- o Réaliser un référentiel géographique sur le littoral **(1 chantier)**
- o Un autre enjeu concerne la mise à disposition des données : le site Internet de l'Agence de l'eau Artois Picardie et QUADRIGE proposent d'accéder dans certains cas aux mêmes données à partir de deux sources différentes ce qui est contraire au principe d'unicité de la source des données exigé par le SIE **(point à intégrer dans le chantier sur le portail des données du bassin)**

3.2.6.5 Mettre en place ou renforcer les partenariats (Axe 3)

Il est nécessaire de pérenniser une structure de coordination de la thématique des eaux littorales en charge de la mise en œuvre des différents chantiers identifiés dans le cadre du SDDE et désigner la structure responsable de son pilotage et de son animation. **(1 chantier)**

3.2.6.6 La qualité des données (Axe 4)

A compléter pour la version 3

3.2.6.7 Les chantiers à mener :

Grande action			Référence de l'action	Intitulé de l'action
2D			ECT_1	Réalisation d'un référentiel géographique sur le littoral
1A			ECT_2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de référence DCE
1A			ECT_3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE
1A			ECT_4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE
1A			ECT_5	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE
1A			ECT_6	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE
1B et 1C			ECT_7	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance
1bis A et 1bis B			ECT_8	Développement méthodologique et amélioration de la connaissance : renforcer la connaissance en écologie des populations (évaluation des stocks, dynamique des populations phytosociologie, impact de l'eutrophisation)
1B et 1C	2B	3B	ECT_9	Coordination des programmes de connaissance « patrimoine naturel marin » : développement méthodologique conception et mise en œuvre des réseaux
1C	1bis B		ECT_10	Besoins de connaissance « polmar » pour la gestion de crise en cas de pollution marine
1C			ECT_11	Mettre en place une procédure de vigilance pour le suivi des macroalgues proliférantes (eutrophisation) sur les platiers, en partenariat avec les collectivités
1G			ECT_12	Poursuite de la mise en place de la base de données « dispositifs de collecte »
2 B			ECT_13	Rassembler, bancariser et mettre à jour une base bibliographique des données, études et modèles existants dans le domaine des eaux littorales
3B et 3E			ECT_14	Renforcer et élargir les partenariats autour du SIE
3D			ECT_15	Protocoles de partenariats entre acteurs de l'eau
4A et 4B			ECT_16	Mettre en place une démarche qualité pour les données eaux côtières et littorales
1bis A			ECT_17	Renforcer, encadrer et contrôler l'activité de pêche récréative conchylicole et halieutique sur le littoral Artois Picardie
1bis A			ECT_18_PM	Déterminer l'impact de la pêche et de la conchyliculture sur les milieux côtiers et les ressources marines
1bis B			ECT_19_PM	Evaluer et suivre les effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins
1bis A			ECT_20_PM	Répertorier les types de toxiques rejetés dans les masses d'eaux littorales par l'intermédiaire des masses d'eaux portuaires

Tableau 18 : Liste des chantiers par axe stratégique (ECT)*3.2.6.8 Les moyens financiers et humains à engager :*

A compléter pour la version 3

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 19 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (ECT) à compléter

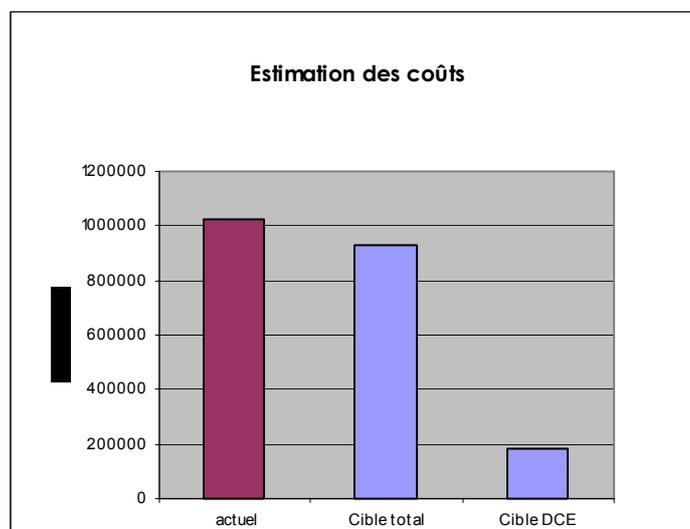
Les moyens prévisionnels (temps et coûts) pour les différents chantiers ne sont pas évalués.

Pour le programme de surveillance de la DCE, l'estimation des coûts annuels est la suivante :

Nombre de points de mesure	ACTUEL	CIBLE				
	en euros TTC	Cible DCE surveillance	Cible DCE opérationnel	Total Cible DCE	correspondant à la reprise de l'existant	Cible Hors DCE
Réseaux actuels						
RNO-MV	4692					
RNO-SED	76066					
RNO-HYDRO	12240					
SRN	108600					6600
REPHY	105000					70000
REMI	41700					41700
REPOM	28000					14000
MAREL	72000					72000
ESTUAIRES	56000					56000
BAIGNADE - contrôle sanitaire DDASS	274000					274000
Divers DDASS (hors contrôle sanitaire strict)	34000					34000
SOMLIT	173000					173000
RNC*** (en complément du réseau Baignade DDASS)	20000					4700
REMI complémentaire (RECLP)	6100					
Benthos en baie de Somme	10800					
Réseau de suivi des métaux dans les bassins du port de Dunkerque	8000*					8000*
Réseau complémentaire de mesure des substances prioritaires Littoral	19000*					29000*
TOTAL	1022198	51500	130000	181500	168630	746000

Les coûts intègrent normalement : coûts des analyses, coûts de personnel, moyens de transport

* hors moyens nautiques



Commentaires : l'estimation des coûts actuels contrairement aux autres thématiques intègre quasiment l'ensemble des coûts des réseaux qui produisent des données sur le milieu marin. Ce chiffre qui peut paraître très élevé reflète donc assez bien l'effort financier qui est réalisé sur la connaissance et la surveillance dans le bassin.

A retenir :

ce sont les moyens nautiques qui pèsent le plus lourd dans le budget d'acquisition des données : la proposition faite par le bassin optimise au maximum cet aspect

Le nombre de points de mesure pour la DCE est optimisé également

Le contrôle opérationnel doit être complété notamment au regard du programme de mesures

En conséquence de quoi, l'estimation du coût annuel (lissé sur les 6 années du plan de gestion) pour la DCE est de 182 000 euros ce qui ne représente que 20 % de l'argent mis dans les réseaux actuels.

Il s'agit d'une estimation a minima mais les coûts finaux DCE seront supérieurs.

3.2.7 Zones humides

3.2.7.1 Enjeux et orientations relatifs aux zones humides

A présenter selon les axes stratégiques

3.2.7.2 Chantiers à mener

Faire un tableau synthétique

3.2.7.3 Moyens humains et financiers à engager

Tableau synthétique présenté par axe

3.2.8 Poissons migrateurs

3.2.8.1 Enjeux et orientations relatifs aux dispositifs de collecte des données (AXE 1)

Il existe des enjeux forts de connaissance des poissons migrateurs (truite, saumon, alose et lamproie) sur le bassin Artois Picardie mis en évidence par les travaux du groupe technique pour la révision du PLAGEPOMI (2005). Les constats réalisés sont les suivants :

- il existe très peu de stations spécifiques de suivi des migrateurs dans l'ensemble du bassin Artois Picardie à l'exception de la Bresle. Les mesures préconisées en la matière par le précédent plan de gestion n'ont pratiquement pas été mises en oeuvre
- les données collectées relatives à l'exploitation des migrateurs ne sont pas suffisamment valorisées

- **Enjeux sur la connaissance de la ressource : dispositifs de suivi des poissons migrateurs**

10 chantiers sont proposés pour le suivi des migrations.

3 chantiers sont proposés pour réaliser des relevés de présence-abondance.

- **Enjeux relatifs à la connaissance de l'exploitation**

13 chantiers ont été identifiés (4 en secteur maritime et 9 en secteur fluvial) pour le suivi des captures de migrateurs.

3.2.8.2 Enjeux et orientations relatifs aux autres données et connaissances (AXE 1 bis)

Un chantier relatif à la rédaction d'un état des lieux des populations d'anguilles dans le bassin Artois Picardie est en cours de réalisation par la Délégation Régionale du CSP de Compiègne (**pas de fiche chantier**)

Les travaux menés pour le PLAGEPOMI indiquent des besoins de connaissance concernant les aires de répartition de certaines espèces notamment Alose et Lamproie. Des chantiers seraient à identifier

Ce paragraphe est à compléter pour la version 3.

3.2.8.3 La conservation et l'accès aux données (AXE 2)

Les enjeux en terme d'organisation, de conservation et d'accès aux données sur les migrateurs concernent principalement :

- o La création d'une base de données bibliographique
- o La bancarisation des données sur les migrateurs
- o La conservation des données de capture et le développement d'outils de valorisation de ces données

Ces chantiers sont à préciser dans la version 3 du document.

3.2.8.4 Les partenariats (AXE 3)

Le PLAGEPOMI suggère l'émergence d'un dispositif d'animation renforcé chargé d'assister le comité de gestion (COGEPOMI) dans la mise en œuvre concrète du plan de gestion. **(1 chantier)**

3.2.8.5 La qualité des données (AXE 4)

A compléter pour la version 3

3.2.8.6 Les chantiers à mener :

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires
1B	PM_1	Connaissance et suivi de la ressource des poissons migrateurs	13 actions élémentaires
1E	PM_2	Collecte et traitement des données de capture des migrateurs	13 actions élémentaires
2A ou 2B	PM_3	Bancarisation des données relatives aux migrateurs	à préciser
2B	PM_4	Mise en place d'une base de données bibliographiques sur les migrateurs	à confirmer
3B	PM_5	Mise en place d'une structure d'animation renforcée pour le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion	

Tableau 20 : liste des chantiers par axe stratégique (PM)

3.2.8.7 Les moyens financiers et humains à engager sur cette thématique:

A compléter dans la version 3

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1	?	≈ 2400
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 21 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (PM)

Les coûts de l'axe 1 se décomposent en :

- **Coûts estimatifs totaux PM_1** : 1910 k€ sur la période 2006-2010 (investissements et fonctionnement)
- **Coûts totaux estimatifs de PM_2** : 487-585 k€ sur la période 2006-2010 (investissements et fonctionnement)

3.2.9 Les pressions

Le SDDE fixe un objectif de mobilisation des données relatives aux pressions ponctuelles et diffuses qui couvre un ensemble de données qui ne seront pas produites via des réseaux de mesure, mais via des circuits d'origines diverses :

- la collecte et l'harmonisation des données collectées par les services de police (dans les études d'impact des projets d'aménagement, résultats des autosurveillances réglementaires et des contrôles inopinés...) et de l'agence (données redevances)
- la fiabilisation et la consolidation des diverses données produites par les gestionnaires des installations classées et transmises aux DIRE (dossiers d'autorisation, autosurveillances,

contrôles inopinés, données sur les pollutions accidentelles produites par les services qui gèrent les crises...)

- la transformation de ces données (anonymisation, consolidation...) en vue de leur publication dans le respect de la réglementation

Les travaux réalisés à ce jour par les groupes d'experts relatifs aux thèmes « pressions domestiques », « pressions industrielles », « pressions agricoles » permettent d'ores et déjà d'identifier :

- des données et méthodes d'évaluation des pressions existantes, mais à fiabiliser ou à compléter
- divers chantiers de portée nationale ou en interaction avec des chantiers nationaux existants (projets de Système d'Information en Assainissement, de Système d'Information sur les épandages de matière organique, de Système de gestion des autosurveillances des installations classées...)

3.2.9.1 Enjeux et orientations relatifs à la connaissance des pressions (Axe 1 et 1bis)

► **Pressions domestiques**

Les enjeux portent sur :

- La connaissance de l'état général de l'assainissement dans le bassin
- La connaissance des rejets de l'assainissement collectifs
- La connaissance des rejets de l'assainissement non collectifs
- La connaissance des prélèvements AEP et des consommations d'eau potable
- L'utilisation optimisée des outils réglementaires

► **Pressions industrielles**

Les enjeux portent sur :

- La connaissance des rejets industriels
- La connaissance des très petites entreprises, des PME-PMI et des artisans
- La connaissance des prélèvements industriels
- Les sites et sols pollués
- La connaissance des pollutions accidentelles d'origine industrielle
- La connaissance des épandages
- La connaissance des pressions liées au transport

► **Pressions agricoles**

Les enjeux de connaissance portent sur :

- Les processus de transferts des polluants
- Les pressions agricoles en azote vers les eaux
- Les pressions agricoles générées par l'érosion hydrique des sols

- Les pressions agricoles en pesticides vers les eaux
- Les autres micropolluants
- Les prélèvements agricoles en eau
- Les pressions exercées par les piscicultures
- Les sols
- Les infrastructures liées à la production agricole
- Les pratiques agricoles

Les chantiers sont listés au paragraphe § 3.2.9.5

3.2.9.2 Enjeux et orientations relatifs à l'organisation, la conservation et le traitement des données (Axe 2)

La circulaire du 23/12/2004 précise que les informations sur le type et l'ampleur des pressions anthropogéniques sont mises à jour par l'Agence de l'eau, ainsi que les services de police de l'eau et d'inspection des installations classées, pour les prélèvements et les rejets et par les services de police de l'eau, l'IFREMER, le CSP et l'Agence de l'eau pour les pressions hydromorphologiques et les pressions sur le vivant.

L'Agence de l'eau en lien avec la DIREN de bassin est en charge de développer le volet « pressions » du SIE et de mettre en place une base de données sur les pressions.

Les chantiers décrits par les groupes sont listés dans le paragraphe § 3.2.9.5

3.2.9.3 Mettre en place ou conforter les partenariats

- ▶ **Pressions domestiques**
- ▶ **Pressions industrielles**
- ▶ **Pressions agricoles**

(Cf. les chantiers)

3.2.9.4 La qualité des données

- ▶ **Pressions domestiques**
- ▶ **Pressions industrielles**
- ▶ **Pressions agricoles**

(Cf. les chantiers)

3.2.9.5 Chantiers à mener

- **Pressions industrielles :**

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires
	Fiches thématiques 1 et 3	Connaissance des prélèvements et rejets industriels	
1E 2C et 2E	IND_1	Mise en place d'un système global de collecte de toutes les données de prélèvements/rejets et des points intermédiaires des industriels (non spécifique au domaine de l'eau) permettant de prendre en compte les besoins régionaux (évolution du système GEREPA actuel) et mise en place de modules de traitement des données permettant de synthétiser et présenter les informations collectées.	national pour cadrage et mise en œuvre régionale?
	Fiche thématique 2	Identification des APAD	
1E 2C	IND_2	Mise en place d'un réseau de connaissance des TPE, PME-PMI et artisans: activités, localisations, besoins, pressions et impacts sur l'environnement	national pour cadrage et mise en œuvre régionale?
	Fiche thématique 3	Sites et sols pollués et pressions sur les eaux souterraines	
2A et 2C	IND_3	Intégration et bancarisation des données sur les eaux souterraines au droit des installations classées et sites pollués dans ADES	groupe eaux souterraines
	Fiche thématique 4	Connaissance des épandages de boues industrielles	
2E	IND_4	Mise en place d'un système de connaissance des épandages intégrant les boues industrielles	groupes pressions domestiques et agricoles
	Fiche thématique 5	Connaissance des pollutions accidentelles d'origine industrielle	
2C	IND_5	Intégration de la base de données ARIA du BARPI dans le SIE pour améliorer la connaissance des pollutions accidentelles d'origine industrielle	à faire en lien avec les chantiers 1 et 2
	Fiche thématique 6	Connaissance des pressions liées au transport	
1bis A	IND_6	Mise en place d'une démarche nationale pour la caractérisation des pressions liées au transport.	national

Tableau 21 : Liste des chantiers par axe stratégique (IND)

Commentaires :**Chantier IND_4 :**

Ce chantier est commun au groupe « pressions domestiques » : un chantier est en cours sur le sujet sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour développer un outil de collecte, conservation, traitement et accès aux données d'épandage (**chantier à décrire**)

Chantier IND_5:

Ce chantier est à relier avec celui du portail des données sur l'eau car il est nécessaire de prévoir un lien vers le site du BARPI au niveau du portail avec possibilité de filtre sur la région ou le secteur concerné (masses d'eau).

- **Pressions domestiques (assainissement, prélèvements) :**

Grande action		Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commune à autre GP ou de niveau national, commentaires
		Fiche 1	Connaissance générale de l'assainissement dans le bassin	
1D	2C	DOM_1	Stratégie d'assainissement arrêtée - bancarisation des informations contenues dans les zonages d'assainissement	national : SIA
1D	2C	DOM_2	Etat d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement - bancarisation des données relatives aux systèmes d'assainissement (collectifs, individuels) mis en place (SIG = carto + données techniques)	national : SIA
		Fiche 2	Connaissance des rejets de l'assainissement collectif	
2C		DOM_3	Mise en œuvre d'une bancarisation des données de fonctionnement des systèmes d'assainissement (autosurveillances, études, contrôles inopinés...)	national : SIA
1 bis A		DOM_4	Inventaire des industries et des activités de production assimilées domestiques (APAD = commerces et services) raccordées aux STEP urbaines	
2E		DOM_5	Mise en œuvre d'un SIG pour la bancarisation et l'exploitation des données relatives aux sous-produits de l'assainissement (boues, produits de curage des réseaux et des systèmes individuels)	transversal
		Fiche 3	Connaissance des rejets de l'assainissement non collectif	
1 bis A	2C	DOM_6	Améliorer la connaissance du fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif	
		Fiche 4	Connaissance des prélèvements AEP et des consommations d'eau potable	
1 bis A	2C	DOM_7	collecte des données de volume d'eau potable consommé par type d'usager (domestique, industriel, APAD, agriculteur) pour améliorer la connaissance des liens entre lieux de prélèvement et usagers finaux de la ressource	transversal
2C		DOM_8	mise en place d'outils de saisie standardisée et de bancarisation des données de déclaration mensuelle des prélèvements AEP	transversal
1E	2C	DOM_10	mise en place de télétransmission des données de prélèvements pour les gros consommateurs d'eau	
		Fiche 5	Utilisation optimisée des outils réglementaires	
4C		DOM_9	Renforcer l'application des dispositions réglementaires ou, le cas échéant, renforcer les outils, afin d'améliorer le recueil des données élémentaires (autosurveillances, déclarations prélèvements, boues...)	

Tableau 22 : Liste des chantiers par axe stratégique (DOM)

Commentaires :

Concernant les données sur l'assainissement, **un des chantiers consiste à suivre les travaux nationaux sur le SIA** (Système d'Information sur l'Assainissement) afin d'être en capacité de mettre en œuvre les chantiers nécessaires au niveau du bassin en intégrant les besoins identifiés dans le cadre du SDDE. **(chantier non décrit)**

Chantiers DOM_8, DOM_9 et DOM_10: ces chantiers sont à mettre en commun entre toutes les thématiques « pressions » et le groupe eaux souterraines « quantité »

Chantier Dom_5 : chantier à coordonner avec le chantier en cours sous maîtrise de l'Agence de l'eau concernant les épandages des boues urbaines et industrielles

- **Pressions agricoles :**

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	
	fiche thématique 1	Les processus de transfert des polluants		
1bis A	AGR_1	cartographier les processus de ruissellement et lessivage		
1bis A	AGR_2	améliorer la connaissance sur l'érosion hydrique des sols (cartographie de l'aléa érosif)		
	fiche thématique 2	Les pressions agricoles en azote vers les eaux		
1bis C	AGR_3	Améliorer l'estimation du surplus d'azote agricole	National	
	fiche thématique 3	Les pressions agricoles générées par l'érosion hydrique des sols		
1bis C	AGR_4	Harmoniser les méthodes d'estimation des pressions générées par l'érosion hydrique des sols (MeS, P et MO)	National	
1bis A	AGR_5	Améliorer la connaissance sur le comportement des matières en suspension, du phosphore et de la matière organique	National	
	fiche thématique 4	Les pressions agricoles(et autres origines) en pesticides vers les eaux		
1 F	AGR_6	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages agricoles des produits phytosanitaires		
1 F	AGR_7	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages professionnels non agricoles des produits phytosanitaires		
1 F	AGR_8	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages domestiques des produits phytosanitaires		
1bis B	2D	AGR_9	cartographier la vulnérabilité intrinsèque des milieux récepteurs	transversal
1bis A	2D	AGR_10	Estimer la pression exercée par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture (cartographie de la distribution spatiale de l'utilisation des phytosanitaires)	
1bis A	2D	AGR_11	Estimer la pression exercée par les produits phytosanitaires utilisés par le secteur non agricole	National
1 F	AGR_12	Connaître les usages et estimer les pressions en biocides		
	fiche thématique 5	Autres micropolluants		
1bis A	AGR_13	Améliorer la connaissance sur les autres micropolluants	National	
	fiche thématique 6	Les prélèvements agricoles en eau		
1bis A	AGR_14	Réaliser une approche statistique prospective des besoins agricoles en eau		
1E	2B	AGR_15	affiner la connaissance des prélèvements agricoles en eaux superficielles	transversal
1E	2B	AGR_16	affiner la connaissance des prélèvements agricoles en eaux souterraines	
	fiche thématique 7	les pressions exercées par les piscicultures		
1bis A	AGR_17	Estimer les pressions hydromorphologiques des piscicultures		
1bis A	AGR_18	Estimer les pressions polluantes des piscicultures	National	
	fiche thématique 8	Les sols		
2B	AGR_19	Développer une bancarisation partagée des données sur les sols		
1C	AGR_20	Développer un réseau de suivi pérenne de la qualité des sols		
	fiche thématique 9	Les infrastructures liées à la production agricole		
1bis C	AGR_21	Harmoniser , au niveau national, la méthode d'évaluation des fuites au niveau des infrastructures agricoles	National	
	fiche thématique 10	Les pratiques agricoles		
3	AGR_22	renforcer et partager la connaissance des pratiques (enquêtes, études...)		
3	AGR_23	Renforcer la formation des agriculteurs	National	
2 F	AGR_24	Diffuser les connaissances des avancées scientifiques et techniques		
		Chantiers faitiers		
2 F	AGR_25	Faciliter l'accès aux données individuelles dans un cadre respectant la protection de ces données		
3A, 3B et 3D	AGR_26	Etudier les organisations possibles pour la mise en œuvre des chantiers		
4A	AGR_27	Expertiser la qualité des données existantes		

Tableau 23 : Liste des chantiers à mener par axe stratégique (AGR)

3.2.9.6 Moyens humains et financiers à engager

A compléter pour la version 3

- Pressions domestiques :

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		

AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 24 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (DOM) à compléter

- Pressions industrielles:

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 25 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (IND) à compléter

- Pressions agricoles :

Axe	Moyens humains (h.j)	Budgets (k€)
AXE 1		
AXE 1 bis		
AXE 2		
AXE 3		
AXE 4		

Tableau 26 : Moyens humains et financiers par axe stratégique (AGR) à compléter

3.2.10 Les données économiques

Cette thématique est abordée principalement au niveau national dans le cadre de la mise en place du SIEE, système d'information dédié aux données économiques relatives à l'eau.

Dans le bassin, il existe déjà un observatoire du prix de l'eau animé par l'Agence de l'eau Artois Picardie et qui est à poursuivre et à faire évoluer si besoin.

3.2.11 Les situations de crise

Un paragraphe spécifique à ce sujet serait à insérer dans la prochaine version du SDDE AP. Cette proposition est à valider par le bassin.

3.3 L'ACCÈS AUX DONNÉES DU BASSIN

3.3.1 Définir la stratégie d'accès aux données et informations sur l'eau du bassin

L'architecture du SIE proposée au niveau national correspond à un point de vue technique, et il est laissé aux bassins la liberté de concevoir leur propre stratégie d'accès aux données.

Il est donc nécessaire de mener une réflexion globale sur les modes d'accès aux données proposés aux différents utilisateurs du SIE.

Cette réflexion doit se structurer autour de trois questions fondamentales :

Quelles sont les données à présenter à quel utilisateur ?

Quelles sont les limitations à imposer aux accès, et avec quelles justifications ?

Quelles sont les modalités d'accès à prévoir (accès libre ou payant) ?

Une classification des utilisateurs du SIE est donc à prévoir, sur la base des éléments proposés dans le présent document, complétée par les centres d'intérêt de chaque classe.

Les contraintes de mise à disposition sont essentiellement d'ordre juridique (secret statistique et commercial). Une argumentation précise basée sur les réglementations en vigueur et leur probable évolution est à construire.

Ce point est à intégrer dans les travaux à mener pour la mise en place du portail des données sur l'eau du bassin.

3.3.2 Mettre en place le portail des données sur l'eau du bassin

La mise en place de ce portail a été actée par le comité des données sur l'eau du bassin lors de la réunion du 16 décembre 2004.

Les discussions techniques relatives au portail sont prévues dans le cadre d'un chantier qui doit démarrer avant fin 2005. La DIREN de bassin pilotera les travaux en y associant les principaux producteurs de données.

Il est rappelé que le portail des données sur l'eau doit faciliter l'accès à l'ensemble des données sur l'eau du bassin notamment à travers des liens directs vers d'autres sites (sites de banques par exemple ou sites « métiers ») ainsi qu'à travers des services permettant de faire des requêtes plus élaborées.

Le portail doit par ailleurs héberger le catalogue des dispositifs de collecte des données sur l'eau du bassin et autres référentiels spécifiques au bassin.

3.3.3 Estimation des coûts du chantier « portail des données du bassin »

Les éléments de coûts donnés ci-après correspondent à la situation où le développement du portail se fait ex nihilo afin d'étudier le cas le plus défavorable financièrement.

Il apparaît que la mise en place du portail de bassin nécessitera des investissements importants pendant une période d'une durée pouvant être estimée à **deux années** (2006-2007). Le budget nécessaire est estimé à **250 k€ sur 2 ans**.

En l'état actuel des réflexions, des premiers éléments de contenu et de coût peuvent toutefois être avancés et un phasage du développement peut être esquissé :

P1	Etude préalable / charte graphique et fonctionnelle	20 à 30 K€
P2	Elaboration et mise en place du site Internet	20 K€
P3	Hébergement du site	10 K€
P4	Développement de fonctionnalités en liens avec des produits de Bassin ou nationaux existants	100 K€
P5	Développement plus approfondi de certaines fonctionnalités et du géoportail des données	100 K€
	Total	250 K€

Pour l'**année 2006**, l'objectif serait de réaliser les phases P1 à P4 , soit un budget d'environ **150 K€**.

Après la phase de déploiement du SIE, le pilotage du SIE du Bassin peut être estimé à **40 K€ par an** :

10 K€ pour l'hébergement

30 K€ pour mener des actions permettant de faire évoluer le SIE en continu

3.4 SYNTHÈSE SUR L'ESTIMATION DES COÛTS ET DES CHARGES

3.4.1.1 *Estimations annuelles des coûts (de fonctionnement et d'investissement cumulés) pour les chantiers relatifs aux réseaux de mesure*

Il apparaît difficile en l'état des chiffrages des coûts réalisés dans les groupes thématiques de faire des comparaisons chiffrées qui soient fiables et cohérentes.

Il n'est pas possible de présenter des données synthétiques par thèmes sur les coûts et charges des grandes actions 1A (programme de surveillance DCE) et 1B (Réseaux complémentaires ou supplémentaires au programme de surveillance DCE)

Le tableau ci-dessous synthétise les différents éléments de coûts présentés dans les rapports thématiques avec au besoin quelques modifications pour compléter l'analyse réalisée. Les coûts sont soit les coûts de production des données, soit les coûts complets (production, , collecte, bancarisation).

	Coût annuel actuel en euros	Coût annuel cible en euros	Commentaires
Eaux de surface continentales biologie	135520	131435	Coûts HT
IBD	42770	13865	
IBGN*	30000	17500	* Chiffrage de la cible pour IBGN classique
IPR	62750	92870	
IOBS	0	7200	
Eaux de surface continentales physicochimie et micropolluants**	1000000	700000	Coûts TTC. Dans le coût actuel, est inclus de la biologie (IBD) pour 27000 euros HT
Eaux de surface continentales Morphologie	139000	?	Coût à la cible inférieur au coût actuel
ROM	46000	45000	
SEQ Physique	93000	?	Coût à la cible inférieur au coût actuel
Eaux de surface continentales Hydrologie	640	?	Le coût annuel actuel correspond au coût complet des réseaux. Le surcoût DCE est de 71 000 euros au minimum. Le coût complet des réseaux cible n'est pas chiffré. Il augmente du fait de nouveaux investissements
Eaux souterraines Quantité	151000	?	au minimum à la cible 71 000 euros pour la DCE en fonctionnement et 65 000 euros en investissement
Eaux souterraines Qualité	300000	300000	au minimum 184 000 euros pour la DCE
Eaux littorales	1040800	927500	Le coût actuel correspond au coût des réseaux TTC. Dans le coût cible, le coût DCE est de 181500 qui est un minimum

Tableau 27 : Estimations des coûts annuels futurs des réseaux par thématique

A noter :

Selon les thématiques, l'effort de chiffrage de toutes les données produites ou de tous les réseaux n'a pas été identiques ce qui explique que les chiffres ne reflètent pas l'ensemble des efforts financiers réalisés sur le bassin pour la connaissance et la surveillance des milieux.

Tendances d'évolution des coûts annuels estimés de la production des données en situation cible :

	Evolution prévue à la cible du coût annuel de production des données
Réseaux de mesure Eaux de surface continentales	
Physico-chimie et micropolluants	BAISSE
Biologie : IBGN, IBD, IOBS	BAISSE
Biologie Poisson	HAUSSE
Hydrologie	HAUSSE MODEREE
Morphologie	HAUSSE
Réseaux de mesure en eaux littorales	BAISSE ou MAINTIEN
Réseaux de mesure Eaux souterraines	
Piézométrie	BAISSE
Qualité	MAINTIEN

Tableau 28 : tendances d'évolutions des coûts des réseaux par thématique**A retenir :**

La plupart des thématiques voient leurs coûts évoluer modérément en l'état actuel des travaux.

Mais il reste des incertitudes sur les coûts cible à prendre en compte :

- les coûts de la biologie restent stables dans la mesure où les mesures IBGN à la cible restent celles qui sont pratiquées actuellement et non pas celles qui sont mises en œuvre sur les points de référence
- les analyses de micropolluants pour les eaux de surface continentales sont susceptibles d'augmenter fortement avec les analyses des phytosanitaires et des substances dangereuses
- Les coûts liés aux contrôles opérationnels doivent être complétés notamment au regard du programme de mesure. Il s'agit d'une base de réflexion
- Les coûts des réseaux de référence en particulier pour les eaux littorales ne sont pas connus
- Les contrôles additionnels ne sont pas étudiés à ce stade
- Les réseaux hors cible DCE ne sont pas tous redéfinis
- Répartition des coûts et charges de personnel par partenaire du SIE

3.4.1.2 Estimations annuelles par axe et grandes actions

A compléter pour la version 3

Tableau 29 : Estimations annuelles des moyens humains et financiers par axe et grandes actions (à compléter)

3.4.1.3 Estimations annuelles par thématique

A compléter pour la version 3

	2005		2006		2007		2008		2009	
	h.j	Budget (k€)								
Thématique										
Eaux de surface - qualité										

Tableau 30 : Estimations annuelles des moyens humains et financiers par thématiques (à compléter)

3.4.1.4 Répartition des budgets et charges de travail par organismes (annuelle, sur la période du SDDE ?)

A compléter pour la version 3

Organisme	Charges (h.j)	Budgets (k€)
Agence de l'eau		
DIRENs		
Délégation de bassin		
CSP		
BRGM		
IFREMER		
DRIREs		
MISEs		
...		

Tableau 31 : Répartition des budgets et charges de travail par organisme (à compléter)

4 LE PILOTAGE ET LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

4.1 ORGANISATION DU PILOTAGE

Sous la présidence du Préfet coordonnateur de Bassin, le rôle central du Comité des données sur l'eau du Bassin Artois-Picardie doit être réaffirmé, en tant qu'instance :

- de pilotage du suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE). Ce document de planification, dont le déploiement se fera sur une durée de 5 ans, devra faire l'objet d'une évaluation régulière de sa mise en œuvre et de mises à jour.
- d'approbation des propositions d'organisation des réseaux de surveillance.

Une meilleure représentation des collectivités locales et un éventuel élargissement du Comité à de nouveaux partenaires seront à prévoir.

L'organisation en groupes de travail thématiques telle que mise en place pour l'élaboration du SDDE n'est pas à reconduire telle quelle étant donné les difficultés rencontrées pour mobiliser un nombre important de partenaires.

Pour autant, **il apparaît indispensable de se doter des moyens de suivre la mise en place des différents éléments du SIE et de pouvoir rapporter au niveau du bassin (comité de pilotage des données sur l'eau) et au niveau national (Groupe de coordination du SIE et Comité national de pilotage).**

Pour être plus efficace et laisser davantage de latitude en terme de méthode de travail, il est proposé :

- de désigner les responsables de la coordination et du suivi de l'ensemble des travaux sur chaque thématique du SDDE et de définir leur mandat ;
- de désigner clairement les personnes « référentes » dans le bassin chargées de suivre les travaux des groupes nationaux relatifs au SIE. Ces personnes doivent ensuite informer, participer ou piloter le déploiement du SIE sur la partie qui les concerne au niveau du bassin ;
- de désigner clairement les responsables des chantiers du SDDE ;
- d'assurer l'information sur les travaux réalisés et d'en rendre compte en particulier au comité de pilotage des données du bassin.

Il est proposé de confier dans la continuité de la phase d'élaboration du SDDE la coordination des thématiques comme suit :

Thème	Structure coordonnatrice de la thématique
Eaux superficielles Qualité	AEAP
Eaux superficielles Quantité	DIREN NPDC
Eaux souterraines Qualité	AEAP
Eaux souterraines Quantité	DIREN NPDC avec appui SGR NPDC
Eaux Littorales	AEAP Mission Littorale
Pressions sur le vivant et hydromorphologie	DR1 CSP
Zones humides	A préciser
Poissons migrateurs	A préciser
Economie	AEAP
Pressions domestiques (rejets et prélèvements)	AEAP et MISE 59
Pressions Industrielles	AEAP et DRIRE NPDC
Pressions agricoles	AEAP et DRAF NPDC (SRPV)
Accès et diffusion des données	DIREN NPDC et AEAP

Tableau 29 : Structures coordonnatrices des thématiques pour la mise en œuvre du SDDE

Les missions des coordonnateurs des thématiques sont les suivantes :

_ Assurer le suivi de la mise en application du plan d'actions du SDDE :

- Hiérarchiser les chantiers proposés (tri, regroupement, abondon...)
- Amender la liste des chantiers autant que de besoin en particulier en intégrant ceux issus des travaux sur le programme de mesures
- Désigner les responsables de chaque chantier conservé dans le plan d'action

- Compléter ou faire compléter par le responsable de chantier les informations relatives aux moyens humains et financiers ainsi que les modalités de mise en œuvre pour l'ensemble des chantiers de la thématique
- Assurer le suivi du planning de réalisation
- S'informer des cadrages nationaux et assurer leur prise en compte

_ Rendre compte de l'avancement, des difficultés rencontrées et des nouvelles propositions auprès du Comité de pilotage des données sur l'eau :

- Rendre compte du respect du planning de mise en œuvre des plans d'actions
- Rendre compte des difficultés et solutions proposées pour les résorber
- Rendre compte des nouvelles orientations prises

Lorsque des instances de pilotage existent déjà, en particulier pour les réseaux de mesure (comité de suivi des réseaux piézométriques, instance de concertation sur les réseaux qualité en eaux souterraines...), elles seront maintenues autant que de besoin en faisant évoluer leurs missions sur proposition du coordonnateur de la thématique.

4.2 EVOLUTIONS DU CONTEXTE ET RÉVISION DU SDDE

Il est proposé de réaliser des **révisions** du plan d'actions dès l'occurrence de l'un des événements suivants :

- Evolution des directives ou du cadre national de gestion des données sur l'eau
- Evolution de l'organisation, des missions et des engagements des partenaires du bassin
- Evolution des objectifs du bassin au regard des résultats obtenus sur la qualité des milieux aquatiques

Ces évolutions touchent au contexte de mise en œuvre du SIE, donc du SDDE. Elles seront désignées comme **évolutions de contexte**.

Le Comité de pilotage des données mandate le secrétariat technique du SIE (DIREN de bassin) pour réaliser une révision du plan d'actions du SDDE en fonction des évolutions de contexte. Dans ce cadre le secrétariat technique réalise les tâches suivantes :

- o Il identifie les objectifs du SDDE impactés par les évolutions
- o Il sollicite les comités de pilotage thématiques responsables des actions correspondantes, pour demande de mise à jour ou d'ajout d'actions. Les partenaires en charge de la mise en œuvre des actions impactées par ces évolutions mettent à jour leurs fiches actions ou en créent de nouvelles. Si nécessaire, ils proposent des modifications d'organisation, de responsabilités ou d'allocation de moyens, afin de permettre la réalisation effective des actions prévues et qui s'avèreraient difficiles à finaliser suivant les objectifs de planning et de charge du SDDE.
- o Il établit une sélection entre les évolutions :
 - Dites mineures qui peuvent être engagées sans nécessiter une validation du Comité des données.

- Dites majeures qui nécessitent un examen préalable du Comité des données. Dans ce cas les évolutions et leur impact sur le SDDE sont présentés au Comité des données lors d'une réunion régulière ou extraordinaire de celui-ci.

Le secrétariat technique du SIE tient le Comité de pilotage des données régulièrement informé des évolutions mineures qu'il a engagé.

Tout partenaire du SDDE et en particulier les responsables de chantiers ou les pilotes des thématiques, a toute latitude pour proposer au secrétariat technique les évolutions qu'ils juge nécessaire. Ce dernier analyse avec lui s'il s'agit d'une évolution de contexte majeure ou mineure.

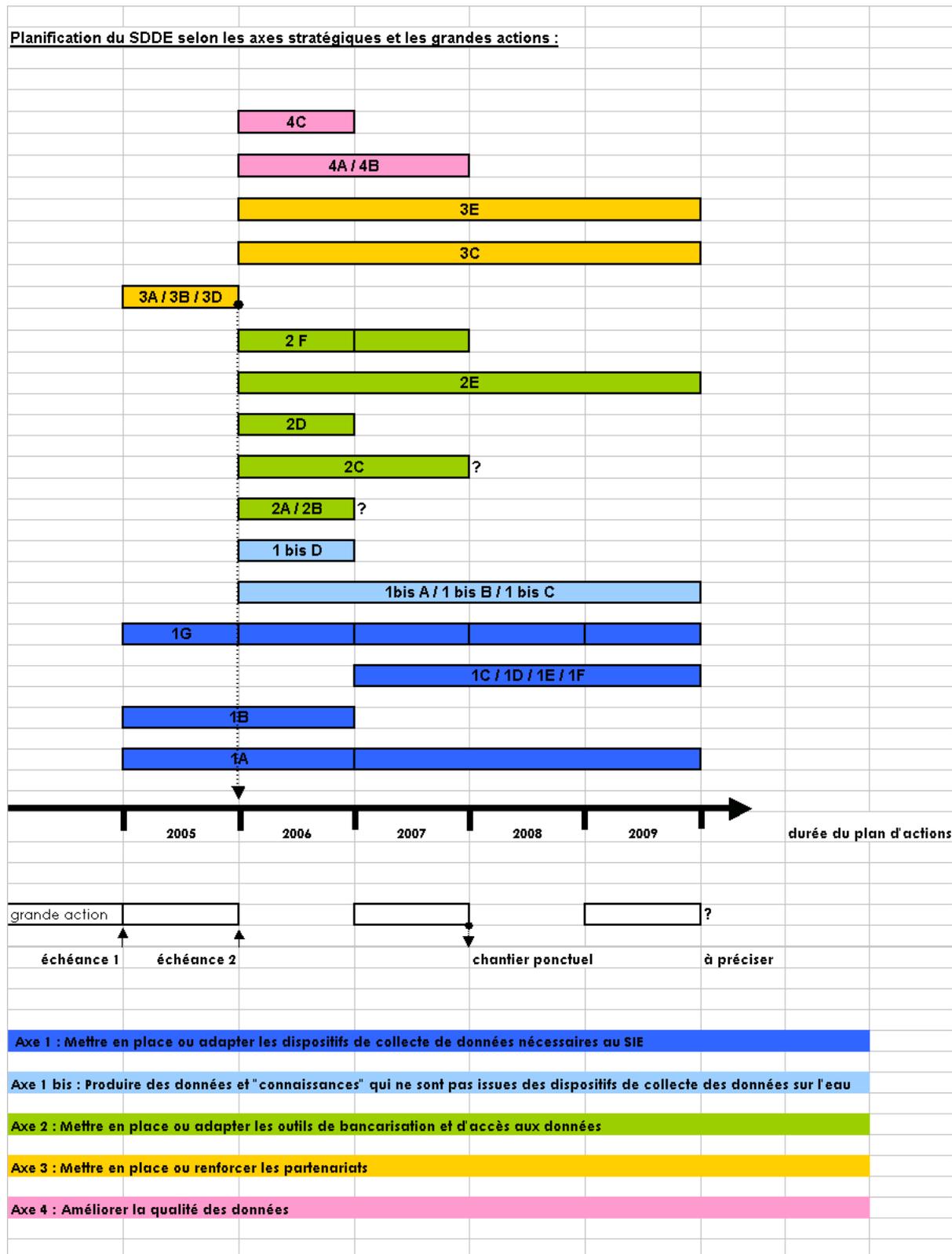
4.3 SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU SDDE

Le comité de pilotage des données mandate le secrétariat technique (DIREN de Bassin) pour établir un bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre du SDDE.

Le secrétariat technique réalise les tâches suivantes :

- o Il sollicite l'ensemble des pilotes des thématiques du SDDE et réalise avec eux un bilan des actions conduites
- o Il recense les actions non mises en oeuvre
- o Il établit le tableau de bord de mise en œuvre du SDDE
- o Dans le cas où les objectifs ne sont pas atteints, il étudie avec les pilotes impliqués, les actions correctives envisageables ou, si le contexte l'impose, les changements de stratégie à opérer. Ces actions correctives sont soumises Comité des données
- o Il intègre au SDDE les éventuelles actions correctives décidés par le Comité des données

4.4 PLANIFICATION DU SDDE SELON LES AXES STRATÉGIQUES ET LES GRANDES ACTIONS



TOME II - LE PLAN D' ACTIONS

5 PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE DU SIE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

5.1 INTRODUCTION

Le plan d'actions du SDDE Artois-Picardie couvre la période 2005-2009.

Il est présenté par thématique. Toutefois, certains chantiers peuvent ou doivent être regroupés au sein d'une même thématique ou entre thématique : par exemple tous les chantiers relatifs au contrôle de surveillance de la DCE pour les eaux de surface sont à traiter ensemble.

Le plan d'action se compose de trois points :

- **Hiérarchisation des chantiers et pilotage**

Ce travail n'a pratiquement été fait pour aucune des thématiques. Il s'avère cependant nécessaire car à la suite des travaux des groupes, le nombre de chantiers identifiés est tel (plus d'une centaine) qu'il n'est pas réaliste de bâtir un plan d'action sur 5 ans en les conservant tous.

La hiérarchisation proposée dans la version 2.1 est une proposition du chef de projet SDDE en fonction des éléments partiels issus des fiches chantiers rédigées.

Chaque pilote de thématique du SDDE devra réexaminer tous les chantiers avec le responsable désigné et effectuer ce travail. Il devra également prendre en compte les chantiers cités dans le tome I par le chef de projet SDDE qui n'ont fait l'objet d'aucune description afin de valider l'intérêt qu'il présente et d'en faire le cas échéant une description complète.

Les chantiers sont classés selon les trois critères suivants :

1 = urgent, important, respect de délais réglementaires à faire impérativement sur la durée du plan d'actions	2 = important mais non soumis à réglementation à faire si possible sur la durée du plan d'actions	3 = moins urgent, moins important A reporter au delà de l'échéance du plan d'actions
---	---	--

- **Regroupement de chantiers et coordination**

Comme indiqué en introduction de ce chapitre certains chantiers sont à regrouper ou à coordonner notamment les chantiers DCE. Par exemple pour la DCE et les eaux de surface continentales, il est nécessaire de coordonner la qualité (toutes les composantes), la quantité, l'hydromorphologie.

Planning

Ce travail n'a pratiquement été fait pour aucune des thématiques. Il donne une vision synthétique des calendriers à respecter de manière plus ou moins stricte pour la réalisation des chantiers.

Chaque pilote de groupe de travail SDDE devra réexaminer tous les chantiers classés en 1 et 2 et effectuer ce travail en lien avec le responsable de chantier désigné. Il devra également prendre en compte les chantiers cités dans le tome I par le chef de projet SDDE qui n'ont fait l'objet d'aucune description afin de valider l'intérêt qu'il présente et d'en faire le cas échéant une description complète.

Les chantiers sont planifiés selon les trois modalités suivantes :

□□□□	■ ■ ■ ■	□ □ □ □
début possible	début et fin impératives	chantier se poursuivant

Une telle planification est suffisante à l'échelle du schéma directeur mais devra être plus précise dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.

▪ Moyens à engager

Exemple de tableau à élaborer :

		Année 1 du plan d'action		Année 2...	
		Budget (k€)	h.j	Budget (k€)	h.j
Intitulé du chantier	Partenaires concernés				
ESU_QL2	AEAP				
ESU_QT1	DIREN NPDC				
HM1	DIREN Picardie				
	CSP				

Tableau 30 : Exemple de tableau à élaborer pour évaluer les moyens à engager pour chaque chantier

5.2 EAUX DE SURFACE-QUALITÉ

5.2.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Tableau à examiner par le pilote de la thématique pour mettre les priorités et sélectionner ce qui doit être fait, continué ou commencé en 2006.

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
ESU_QL1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de référence DCE	1	AEAP	■ ■ ■ ■ ■				
ESU_QL2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE	1	AEAP	■	■ ■ ■ ■ ■	□ □ □ □ □	□ □ □ □ □	□ □ □ □ □
ESU_QL3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE	1	AEAP		■ ■ ■ ■ ■	□ □ □ □ □	□ □ □ □ □	□ □ □ □ □
ESU_QL4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE	1	AEAP			□		
ESU_QL5	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE	1	AEAP			□		
ESU_QL6	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondeurs aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance (notamment connaissance patrimoniale nécessaire à la police de l'eau)	1	AEAP		■ ■ ■ ■ ■			
ESU_QL7	Poursuivre l'adaptation des réseaux du Bassin à la mise en œuvre du Réseau Homogène de Mesure de la qualité de l'eau de l'Escaut (RHME) conformément aux travaux de coordination menés au sein de la Commission Internationale de l'Escaut		AEAP					
ESU_QL8	Évaluation des flux (entre masses d'eau, transfrontalières, à la mer) ; Mettre en place une structure de coordination réunissant les experts "quantité" et "qualité" des eaux continentales et les experts "littoral"							
ESU_QL9	Améliorer la connaissance de la sensibilité des cours d'eau et des plans d'eau aux pressions		AEAP					
ESU_QL11	Mettre en place une banque de données "qualité des cours d'eau du Bassin Artois-Picardie" et renforcer le processus de gestion des données (notamment la collecte des informations via "GDES amélioré")	1	AEAP		■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■		
ESU_QL12	Mettre en place une banque de données qualité des plans d'eau du Bassin Artois-Picardie	1	AEAP		■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■		
ESU_QL13	Mettre en place une procédure permettant de bancariser les données ponctuelles (qualité de l'eau et des sédiments) produites par les partenaires (MISE, GRAPPE...)		AEAP					
ESU_QL14	Mettre en place un outil de bancarisation et de diffusion des informations relatives aux espèces alloctones envahissantes		DIREN					
ESU_QL15	Mettre en place une instance de coordination des réseaux qualité des eaux de surface afin d'analyser, planifier et coordonner la réalisation des chantiers nécessaires à l'aboutissement du SIE	1	AEAP		■			
ESU_QL16	Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux superficielles							

Tableau 31 : Hiérarchisation des chantiers par thématique et planning prévisionnel de réalisation

5.2.2 Les moyens à engager

A compléter

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Partenaires concernés	2005		2006		2007		2008		2009	
			Budget (k€)	h,j								
ESU_QL1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de référence DCE											
ESU_QL2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE											
ESU_QL3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE											
ESU_QL4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE											
ESU_QL5	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE											
ESU_QL6	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondeurs aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance (notamment connaissance patrimoniale nécessaire à la police de l'eau)											
ESU_QL7	Poursuivre l'adaptation des réseaux du Bassin à la mise en œuvre du Réseau Homogène de Mesure de la qualité de l'eau de l'Escaut (RHME) conformément aux travaux de coordination menés au sein de la Commission Internationale de l'Escaut											
ESU_QL8	Évaluation des flux (entre masses d'eau, transfrontalières, à la mer) ; Mettre en place une structure de coordination réunissant les experts "quantité" et "qualité" des eaux continentales et les experts "littoral"											
ESU_QL9	Améliorer la connaissance de la sensibilité des cours d'eau et des plans d'eau aux pressions											
ESU_QL11	Mettre en place une banque de données "qualité des cours d'eau du Bassin Artois-Picardie" et renforcer le processus de gestion des données (notamment la collecte des informations via "GDES amélioré")											
ESU_QL12	Mettre en place une banque de données qualité des plans d'eau du Bassin Artois-Picardie											
ESU_QL13	Mettre en place une procédure permettant de bancariser les données ponctuelles (qualité de l'eau et des sédiments) produites par les partenaires (MISE, GRAPPE...)											
ESU_QL14	Mettre en place un outil de bancarisation et de diffusion des informations relatives aux espèces alloctones envahissantes											
ESU_QL15	Mettre en place une instance de coordination des réseaux qualité des eaux de surface afin d'analyser, planifier et coordonner la réalisation des chantiers nécessaires à l'aboutissement du SIE											
ESU_QL16	Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux superficielles											

5.3 EAUX DE SURFACE-QUANTITE

5.3.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
ESU_QT1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance quantitative DCE pour les cours d'eau et les plans d'eau	1		■ ■■				
ESU_QT2	Mettre en œuvre le réseau des sites de référence DCE pour les cours d'eau et les plans d'eau	1			■■■■■			
ESU_QT3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle d'enquête pour les cours d'eau et les plans d'eau							
ESU_QT4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle additionnel pour les cours d'eau et les plans d'eau							
ESU_QT5	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins de la prévision des crues	1	SPC	■■■■■	■■■			
ESU_QT6	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés à la sécheresse et mettre en place un site internet dédié pour l'information du public	1	DIREN NPDC		■■■			
ESU_QT7	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés aux police de l'eau et de l'environnement							
ESU_QT8	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés à la navigation							
ESU_QT9	Mettre en place des réseaux pour les besoins d'autres données, de référence ou données référentielles							
ESU_QT10	Synthèse de la connaissance des régimes hydrologiques dans les Wateringues face aux besoins de connaissance des masses d'eau à risques, transfrontalières et littorales		DIREN NPDC					
ESU_QT11	Réaliser une typologie des régimes des cours d'eau du Bassin Artois-Picardie							
ESU_QT12	Mettre en place une réflexion sur l'impact des prélèvements d'eau sur l'état quantitatif							
ESU_QT13	Compléter l'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau du bassin							
ESU_QT14	Evolution de la banque HYDRO vers HYDRO 3							
ESU_QT15	Mise en œuvre de la Circulaire de réforme de l'hydrométrie (notamment définition de l'organisation de l'ensemble des "pôles de responsabilité")	1			■■■■■			
ESU_QT16	Mettre en place une instance de coordination de l'hydrométrie afin d'analyser, planifier et coordonner la réalisation des chantiers nécessaires à l'aboutissement du SIE	1	DIRENs du bassin		■■■■■			
ESU_QT17	Mettre en place une démarche qualité pour les données hydrométriques		DIRENs du bassin					

5.3.2 Les moyens à engager

A compléter

5.4 EAUX DE SURFACE-HYDROMORPHOLOGIE

5.4.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
HM_1	Etendre le Réseau Piscicole du CSP (RHP) afin de disposer d'un outil robuste d'évaluation des impacts	Lien à faire avec l'action 1A_ESU_QL1	1	CSP		■■■■■			
HM_2	Evolution des données à acquérir par le ROM et de l'exploitation des données pour la thématique "hydromorphologie"			CSP					
HM_3	Mise en œuvre du SEQ physique dans l'ensemble de cours d'eau du Bassin		1	MEDD, AEAP					
HM_4_PM	Réaliser une étude pour définir l'état de référence hydromorphologique des cours d'eau du bassin	proposition programme de mesures DCE		?					
HM_5_PM	Approfondir les connaissances sur les relations entre l'hydromorphologie et la biologie	proposition programme de mesures DCE		?					
HM_6_PM	Améliorer la connaissance de la dynamique naturelle des cours d'eau du bassin (dynamique des fonds, des berges...) et des problèmes d'enfoncement de certains cours d'eau	proposition programme de mesures DCE		?					
HM_7	Doter les Services de l'état d'outils performants pour la capitalisation des informations contenues dans les actes administratifs afin d'améliorer leur suivi et leur instruction (en créant un outil d'appréciation des impacts cumulés des projets au fil du)			MISEs					
HM_8	Mettre en place une base de données partagées sur les données hydro-morphologiques			?					
HM_9	Mettre en place une instance de concertation rassemblant les producteurs de données hydro-morphologiques afin de mettre en place un SI partagé et optimisé			?					
HM_10	Mettre en place une démarche qualité pour les données hydromorphologiques			?					

5.4.2 Les moyens à engager

A compléter

5.5 EAUX SOUTERRAINES-QUALITE

5.5.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
ESO_QL1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôlé de surveillance DCE		1	AEAP	■■■■■	■■■■■			
ESO_QL2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôlé opérationnel DCE		1	AEAP		□□□□		□□□□	■■■■■
ESO_QL3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôlé d'enquête DCE		1	AEAP			□□□□		
ESO_QL4	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE		1	AEAP			□□□□		
ESO_QL5	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance		1		■■■■■	■■■■■			
ESO_QL6	Disposer des données issues de l'auto-surveillance des installations classées			BRGM					
ESO_QL7	Disposer des données de l'autocontrôle des distributeurs d'eau sur les captages AEP								
ESO_QL8	Concevoir une procédure de mémorisation des pollutions accidentelles pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines								
ESO_QL9	Concevoir une procédure de conservation de la mémoire des captages abandonnés et des chronologies de données associées								
ESO_QL10_PM	Produire et diffuser des données élaborées (cuite) sur la qualité des masses d'eau	proposition programme de mesures							
ESO_QL11	Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux souterraines								

5.5.2 Les moyens à engager

5.6 EAUX SOUTERRAINES-QUANTITE

5.6.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
ESO_QT1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance DCE		1	AEAP		■■■■■			
ESO_QT2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôlé additionnel DCE		1	AEAP					
ESO_QT3	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance		1	chantier 17		■■■■■			
ESO_QT4	Compléter et pérenniser les mesures de débit de source (Boulonnais, Avesnois)	Groupe « Eau de surface Quantité »		chantier 17					
ESO_QT5	Mesurer la position et le débit des sources dans la craie			chantier 17					
ESO_QT6	Mettre en place la collecte mensuelle des données de prélèvement des eaux souterraines	Groupes Pressions		chantier 17					
ESO_QT7	Cartographier les zones inondables par remontée de nappe à l'échelle territoriale	Groupe « Eau de surface Quantité »		chantier 17					
ESO_QT8_PM	Améliorer les connaissances des transferts d'eau potable entre masses d'eau	proposition programme de mesures		chantier 17					
ESO_QT9_PM	Améliorer les connaissances concernant la sollicitation des masses d'eau	proposition programme de mesures		chantier 17					
ESO_QT10_PM	Besoin de connaissance sur la recharge artificielle des masses d'eau (volumes, lieux, régularité)	proposition programme de mesures		chantier 17					
ESO_QT14	Définir les seuils de vigilance et d'alerte du niveau des nappes au regard de la sécheresse		1	DIREN de bassin	■■■■■	■■■■■			
ESO_QT11	Organiser la collecte et la bancarisation des données météorologiques	transversal		chantier 17					
ESO_QT12	Numériser et définir les modalités de mise à disposition des données référentielles et de contexte existantes			chantier 17					
ESO_QT13	Collecter et valider les cartographies existantes des zones humides	Groupe « Eau de surface Quantité »		chantier 17					
ESO_QT15	Bancariser les données sur les paramètres hydrodynamiques intrinsèques de nappes et mettre à jour la donnée au fur et à mesure de l'acquisition			BRGM / SGR du bassin					
ESO_QT16	Rassembler, bancariser et mettre à jour une base bibliographique des données, études et modèles existants dans le domaine des eaux souterraines en terme de quantité			chantier 17					
ESO_QT17	Mettre en place une instance de coordination dans le domaine de l'eau souterraine en terme de quantité afin d'analyser, planifier et coordonner la réalisation des chantiers nécessaires à l'aboutissement du SIE		1	DIREN de bassin	■■■■■	■■■	□□□□	□□□□	□□□□
ESO_QT18	Mettre en place une démarche qualité pour les données quantité eaux souterraines			chantier 17					

5.6.2 Les moyens à engager

5.7 EAUX LITTORALES

5.7.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
ECT_1	Réalisation d'un référentiel géographique sur le littoral		chantier 14					
ECT_2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de référence DCE	1	chantier 14		■ ■ ■ ■			
ECT_3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE	1	chantier 14	■ ■	■ ■ ■ ■			
ECT_4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE	1	chantier 14	■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■		
ECT_5	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE	1	chantier 14			■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
ECT_6	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE	1	chantier 14					■ ■ ■ ■
ECT_7	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance	1	chantier 20					
ECT_8	Développement méthodologique et amélioration de la connaissance : renforcer la connaissance en écologie des populations (évaluation des stocks, dynamique des populations phytosociologie, impact de l'eutrophisation)		DIREN de bassin					
ECT_9	Coordination des programmes de connaissance « patrimoine naturel marin » : développement méthodologique conception et mise en œuvre des réseaux		DIREN de bassin					
ECT_10	Besoins de connaissance « polmar » pour la gestion de crise en cas de pollution marine		Préfectures					
ECT_11	Mettre en place une procédure de vigilance pour le suivi des macroalgues proliférantes (eutrophisation) sur les platiers, en partenariat avec les collectivités		DIRENS?					
ECT_12	Poursuite de la mise en place de la base de données « dispositifs de collecte »	1	DIREN de bassin	■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
ECT_13	Rassembler, bancaiser et mettre à jour une base bibliographique des données, études et modèles existants dans le domaine des eaux littorales		Groupe de coordination Eaux côtières et de transition					
ECT_14	Renforcer et élargir les partenariats autour du SIE. Pilotage de la mise en œuvre du plan d'actions du SDDE	1	Groupe de coordination Eaux côtières et de transition		■ ■ ■ ■			
ECT_15	Protocoles de partenariats entre acteurs de l'eau	1	Groupe de coordination Eaux côtières et de transition	■	■ ■ ■ ■			
ECT_16	Mettre en place une démarche qualité pour les données eaux côtières et littorales	1	National		■ ■ ■ ■			
ECT_17	Renforcer, encadrer et contrôler l'activité de pêche récréative conchylicole et halieutique sur le littoral Artois Picardie		chantier 14					
ECT_18_PM	Déterminer l'impact de la pêche et de la conchyliculture sur les milieux côtiers et les ressources marines		chantier 14					
ECT_19_PM	Evaluer et suivre les effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins		chantier 14					
ECT_20_PM	Répertorier les types de toxiques rejetés dans les masses d'eaux littorales par l'intermédiaire des masses d'eaux portuaires		chantier 14					

5.7.2 Les moyens à engager

5.8 POISSONS MIGRATEURS

5.8.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Priorité	pilote pressenti	2006	2007	2008	2009	2010
1B	PM_1	Connaissance et suivi de la ressource des poissons migrateurs	13 actions élémentaires							
1E	PM_2	Collecte et traitement des données de capture des migrateurs	13 actions élémentaires							
2A ou 2B	PM_3	Bancaisation des données relatives aux migrateurs	à préciser							
2B	PM_4	Mise en place d'une base de données bibliographiques sur les migrateurs	à confirmer							
3B	PM_5	Mise en place d'une structure d'animation renforcée pour le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion								

5.8.2 Les moyens à engager

5.9 ZONES HUMIDES

5.9.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

5.9.2 Les moyens à engager

A traiter dans la version 3

5.10 PRESSIONS DOMESTIQUES

5.10.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
Fiche 1	Connaissance générale de l'assainissement dans le bassin								
DOM_1	Stratégie d'assainissement arrêtée - bancarisation des informations contenues dans les zonages d'assainissement	national : SIA	1	MISEs		■■■■	■■■■	□□□□	□□□□
DOM_2	Etat d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement - bancarisation des données relatives aux systèmes d'assainissement (collectifs, individuels) mis en place (SIG = carto + données techniques)	national : SIA	1	MISEs		■■■■	■■■■	■■■■	□□□□
Fiche 2	Connaissance des rejets de l'assainissement collectif								
DOM_3	Mise en œuvre d'une bancarisation des données de fonctionnement des systèmes d'assainissement (autosurveillances, études, contrôles inopinés...)	national : SIA	1	AEAP	■■■■	■■■■			
DOM_4	Inventaire des industries et des activités de production assimilées domestiques (APAD = commerces et services) raccordées aux STEP urbaines								
DOM_5	Mise en œuvre d'un SIG pour la bancarisation et l'exploitation des données relatives aux sous-produits de l'assainissement (boues, produits de curage des réseaux et des systèmes individuels)	transversal		MISEs, AEAP					
Fiche 3	Connaissance des rejets de l'assainissement non collectif								
DOM_6	Améliorer la connaissance du fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif			MISEs, AEAP					
Fiche 4	Connaissance des prélèvements AEP et des consommations d'eau potable								
DOM_7	collecte des données de volume d'eau potable consommé par type d'usager (domestique, industriel, APAD, agriculteur) pour améliorer la connaissance des liens entre lieux de prélèvement et usagers finaux de la ressource	transversal		MISEs, AEAP					
DOM_8	mise en place d'outils de saisie standardisée et de bancarisation des données de déclaration mensuelle des prélèvements AEP	transversal		AEAP					
DOM_10	mise en place de télétransmission des données de prélèvements pour les gros consommateurs d'eau			AEAP					
Fiche 5	Utilisation optimisée des outils réglementaires								
DOM_9	Renforcer l'application des dispositions réglementaires ou, le cas échéant, renforcer les outils, afin d'améliorer le recueil des données élémentaires (autosurveillances, déclarations prélèvements, boues...)			MISEs, AEAP					

5.10.2 Les moyens à engager

5.11 PRESSIONS AGRICOLES

5.11.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
fiche thématique 1	Les processus de transfert des polluants							
AGR_1	cartographier les processus de ruissellement et lessivage	1	AEAP		■■■■■			
AGR_2	améliorer la connaissance sur l'érosion hydrique des sols (cartographie de l'aléa érosif)	2	AEAP		■■■■■			
fiche thématique 2	Les pressions agricoles en azote vers les eaux							
AGR_3	Améliorer l'estimation du surplus d'azote agricole	3	National					
fiche thématique 3	Les pressions agricoles générées par l'érosion hydrique des sols							
AGR_4	Harmoniser les méthodes d'estimation des pressions générées par l'érosion hydrique des sols (MeS, P et MO)	2	National		□□□□	■■■■■	■■■■■	
AGR_5	Améliorer la connaissance sur le comportement des matières en suspension, du phosphore et de la matière organique	2	National		□□□□	□□□□	■■■■■	
fiche thématique 4	Les pressions agricoles(et autres origines) en pesticides vers les eaux							
AGR_6	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages agricoles des produits phytosanitaires	1	GRAPPE /GREPP		■■■■■			
AGR_7	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages professionnels non agricoles des produits phytosanitaires	1	GRAPPE /GREPP		□□□□	■■■■■		
AGR_8	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages domestiques des produits phytosanitaires	1	GRAPPE /GREPP		□□□□	□□□□	■■■■■	
AGR_9	cartographier la vulnérabilité intrinsèque des milieux récepteurs	1	DIREN/DRAF	■	■■■■■			
AGR_10	Estimer la pression exercée par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture (cartographie de la distribution spatiale de l'utilisation des phytosanitaires)	1	GRAPPE /GREPP			■■■■■		
AGR_11	Estimer la pression exercée par les produits phytosanitaires utilisés par le secteur non agricole	1	National		□□	□□□□	■■■■■	
AGR_12	Connaître les usages et estimer les pressions en biocides	2				□□□□	■■■■■	
fiche thématique 5	Autres micropolluants							
AGR_13	Améliorer la connaissance sur les autres micropolluants	2	National			□□□□	■■■■■	
fiche thématique 6	Les prélèvements agricoles en eau							
AGR_14	Réaliser une approche statistique prospective des besoins agricoles en eau	2	MISE?			□□□□	■■■■■	
AGR_15	affiner la connaissance des prélèvements agricoles en eaux superficielles	2	MISE?			□□□□	■■■■■	
AGR_16	affiner la connaissance des prélèvements agricoles en eaux souterraines	2	MISE?			□□□□	■■■■■	
fiche thématique 7	les pressions exercées par les piscicultures							
AGR_17	Estimer les pressions hydromorphologiques des piscicultures	2	?			□□□□	■■■■■	
AGR_18	Estimer les pressions polluantes des piscicultures	3	National					
fiche thématique 8	Les sols							
AGR_19	Développer une bancarisation partagée des données sur les sols	1	?		■■■■■	■■■■■	□□□□	□□□□
AGR_20	Développer un réseau de suivi pérenne de la qualité des sols	2	?		■■■■■	■■■■■		
fiche thématique 9	Les infrastructures liées à la production agricole							
AGR_21	Harmoniser, au niveau national, la méthode d'évaluation des fuites au niveau des infrastructures agricoles	3	National					
fiche thématique 10	Les pratiques agricoles							
AGR_22	renforcer et partager la connaissance des pratiques (enquêtes, études...)	1	?		■■■■■	□□□□	□□□□	□□□□
AGR_23	Renforcer la formation des agriculteurs	1	National		□□□□	■■■■■		
AGR_24	Diffuser les connaissances des avancées scientifiques et techniques	2	?			□□□□	■■■■■	
	Chantiers factiers							
AGR_25	Faciliter l'accès aux données individuelles dans un cadre respectant la protection de ces données	2	?		■■■■■	■■■■■	□□□□	□□□□
AGR_26	Etudier les organisations possibles pour la mise en œuvre des chantiers	1	?		■■■■■			
AGR_27	Expertiser la qualité des données existantes	2	?		□□□□	■■■■■	■■■■■	□□□□

5.11.2 Les moyens à engager

5.12 PRESSIONS INDUSTRIELLES

5.12.1 Hiérarchisation des chantiers, pilote pressenti et planning

Grande action	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Commentaires	Priorité	pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
	Fiches thématiques 1 et 3	Connaissance des prélèvements et rejets industriels								
1E	2C et 2E	IND_1	Mise en place d'un système global de collecte de toutes les données de prélèvements/rejets et des points intermédiaires des industriels (non spécifique au domaine de l'eau) permettant de prendre en compte les besoins régionaux (évolution du système GEREPA actuel) et mise en place de modules de traitement des données permettant de synthétiser et présenter les informations collectées.	national pour cadrage et mise en œuvre régionale?	1					
	Fiche thématique 2	Identification des APAD								
1E	2C	IND_2	Mise en place d'un réseau de connaissance des TPE, PME-PMI et artisans: activités, localisations, besoins, pressions et impacts sur l'environnement	national pour cadrage et mise en œuvre régionale?						
	Fiche thématique 3	Sites et sols pollués et pressions sur les eaux souterraines								
2A et 2C		IND_3	Intégration et bancarisation des données sur les eaux souterraines au droit des installations classées et sites pollués dans ADES	groupe eaux souterraines	1					
	Fiche thématique 4	Connaissance des épandages de boues industrielles								
2E		IND_4	Mise en place d'un système de connaissance des épandages intégrant les boues industrielles	groupes pressions domestiques et agricoles						AEAP
	Fiche thématique 5	Connaissance des pollutions accidentelles d'origine industrielle								
2C		IND_5	Intégration de la base de données ARIA du BARPI dans le SIE pour améliorer la connaissance des pollutions accidentelles d'origine industrielle	à faire en lien avec les chantiers 1 et 2						
	Fiche thématique 6	Connaissance des pressions liées au transport								
1bis A		IND_6	Mise en place d'une démarche nationale pour la caractérisation des pressions liées au transport.	national						

5.12.2 Les moyens à engager

5.13 PORTAIL DES DONNES SUR L'EAU DE BASSIN

	Intitulé de l'action	Priorité	Pilote pressenti	2005	2006	2007	2008	2009
2 F	Portail des données sur l'eau de bassin	1	DIREN DB		■ ■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■	□ □ □ □ □	□ □ □ □ □

5.13.1 Les moyens à engager

6 LISTE DES CHANTIERS PRIORITAIRES POUR L'ANNEE 2006

6.1 LISTE DES CHANTIERS PRIORITAIRES

Cette liste correspond aux actions classées en 1 par le chef de projet et/ou le pilote de groupe thématique.

La hiérarchisation des chantiers selon les critères présentés au chapitre 5 aboutit à une liste de 59 projets prioritaires sur les 138 proposés par les groupes thématiques.

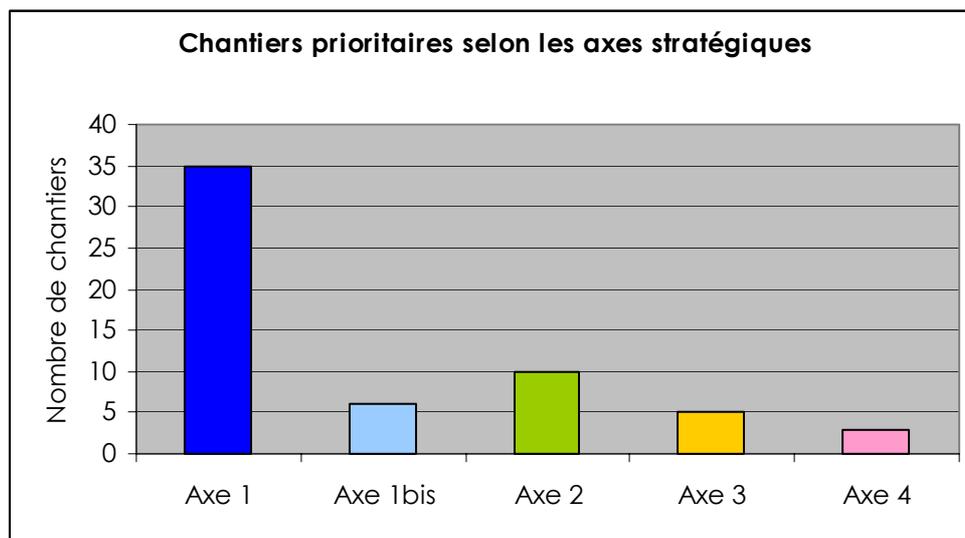


Figure 8 : Chantiers prioritaires du SDDE AP selon les axes stratégiques

Pour l'année 2006, les chantiers proposés sont au nombre de 30 (cf liste page suivante). Il s'agit des chantiers à poursuivre, à commencer ou à réaliser en 2006. Ce nombre peut paraître élevé mais est lié notamment à un découpage artificiel de certains chantiers relatifs au programme de surveillance de la DCE. En effet, pour les eaux de surface continentales, l'ensemble des chantiers (ESU QL, QT et HM) doivent être réalisés ensemble.

Les chantiers relatifs à la mise en place d'une instance de coordination au sein d'une thématique ne sont pas repris dans la liste 2006 car l'option retenue est d'avoir une structure désignée comme coordonnatrice d'une thématique. Elle peut ou non officialiser une instance de coordination mais elle a toute latitude sur l'organisation à mettre en place.

Les chantiers relatifs à la mise à jour de l'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau cités par plusieurs groupes ne sont pas repris tels quels. En effet, ce chantier dans sa globalité est piloté par la DIREN de bassin depuis l'origine et continuera à l'être. La DIREN réalise régulièrement des compléments et mises à jour en sollicitant les gestionnaires des réseaux.

Axe	Référence de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	2005	2006	2007	2008	2009
1	ECT_2	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de référence DCE	1		X			
1	ECT_3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE	1		X			
1	ECT_4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE	1		X			
1	ECT_5	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE	1					
1	ECT_6	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE	1					
1	ECT_7	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance	1		X			
1	ECT_12	Poursuite de la mise en place de la base de données « dispositifs de collecte »	1					
1	ESO_Q11	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE	1		X			
1	ESO_Q12	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE	1		X			
1	ESO_Q13	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE	1					
1	ESO_Q14	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE	1					
1	ESO_Q15	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance	1		X			
1	ESO_QT1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance DCE	1		X			
1	ESO_QT2	Concevoir et mettre en œuvre le le réseau contrôle additionnel DCE	1					
1	ESO_QT3	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance	1					
1 bis	ESO_QT14	Définir les seuils de vigilance et d'alerte du niveau des nappes au regard de la sécheresse	1		X			
1	ESU_Q11	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de référence DCE	1		X			
1	ESU_Q12	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle de surveillance DCE	1		X			
1	ESU_Q13	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle opérationnel DCE	1		X			
1	ESU_Q14	Concevoir et mettre en œuvre le réseau contrôle d'enquête DCE	1					
1	ESU_Q15	Concevoir et mettre en œuvre le contrôle additionnel DCE	1					
1	ESU_Q16	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux autres besoins non couverts par le programme de surveillance (notamment connaissance patrimoniale nécessaire à la police de l'eau)	1					
2	ESU_Q111	Mettre en place une banque de données "qualité des cours d'eau du Bassin Artois-Picardie" et renforcer le processus de gestion des données (notamment la collecte des informations via "GDES amélioré")	1		X			
2	ESU_Q112	Mettre en place une banque de données qualité des plans d'eau du Bassin Artois-Picardie	1		X			
4	ESU_Q116	Mettre en place une démarche qualité pour les données qualité eaux superficielles	1					
1	ESU_QT1	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle de surveillance quantitative DCE pour les cours d'eau et les plans d'eau	1		X			
1	ESU_QT2	Mettre en œuvre le réseau des sites de référence DCE pour les cours d'eau et les plans d'eau	1					
1	ESU_QT3	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle d'enquête pour les cours d'eau et les plans d'eau	1					
1	ESU_QT4	Concevoir et mettre en œuvre le réseau de contrôle additionnel pour les cours d'eau et les plans d'eau	1					
1	ESU_QT5	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins de la prévision des crues	1		X			
1	ESU_QT6	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés à la sécheresse et mettre en place un site internet dédié pour l'information du public	1		X			

1	ESU_Q17	Concevoir et mettre en œuvre les réseaux répondants aux besoins liés aux police de l'eau et de l'environnement	1					
1	ESU_Q13	Compléter l'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau du bassin	1		X			
3	ESU_Q15	Mise en œuvre de la Circulaire de réforme de l'hydrométrie (notamment définition de l'organisation de l'ensemble des "pôles de responsabilité")	1					
4	ESU_Q17	Mettre en place une démarche qualité pour les données hydrométriques	1					
1	HM_1	Etendre le Réseau Piscicole du CSP (RHP) afin de disposer d'un outil robuste d'évaluation des impacts	1		X			
1	HM_2	Evolution des données à acquérir par le ROM et de l'exploitation des données pour la thématique "hydromorphologie"	1		X			
1	HM_3	Mise en œuvre du SEQ physique dans l'ensemble de cours d'eau du Bassin	1		X			
3	HM_8	Mettre en place une base de données partagées sur les données hydro-morphologiques	1					
1 bis	AGR_1	cartographier les processus de ruissellement et lessivage	1		X			
1	AGR_6	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages agricoles des produits phytosanitaires	1		X			
1	AGR_7	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages professionnels non agricoles des produits phytosanitaires	1					
1	AGR_8	Concevoir et mettre en œuvre un réseau partenariale ou une méthodologie pour connaître les usages domestiques des produits phytosanitaires	1					
1 bis	AGR_9	cartographier la vulnérabilité intrinsèque des milieux récepteurs	1	X				
1 bis	AGR_10	Estimer la pression exercée par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture (cartographie de la distribution spatiale de l'utilisation des phytosanitaires)	1					
1 bis	AGR_11	Estimer la pression exercée par les produits phytosanitaires utilisés par le secteur non agricole	1					
2	AGR_19	Développer une bancarisation partagée des données sur les sols	1		X			
3	AGR_22	renforcer et partager la connaissance des pratiques (enquêtes, études...)	1		X			
3	AGR_23	Renforcer la formation des agriculteurs	1					
3	AGR_26	Etudier les organisations possibles pour la mise en œuvre des chantiers	1					
4	AGR_27	Expertiser la qualité des données existantes	1					
2	DOM_1	Stratégie d'assainissement arrêtée - bancarisation des informations contenues dans les zonages d'assainissement	1		X			
2	DOM_2	Etat d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement - bancarisation des données relatives aux systèmes d'assainissement (collectifs, individuels) mis en place (SIG = carto + données techniques)	1		X			
2	DOM_3	Mise en oeuvre d'une bancarisation des données de fonctionnement des systèmes d'assainissement (autosurveillances, études, contrôles inopinés...)	1		X			
1 bis	DOM_7	collecte des données de volume d'eau potable consommé par type d'usager (domestique, industriel, APAD, agriculteur) pour améliorer la connaissance des liens entre lieux de prélèvement et usagers finaux de la ressource	1					
2	DOM_8	mise en place d'outils de saisie standardisée et de bancarisation des données de déclaration mensuelle des prélèvements AEP	1					
2	IND_1	Mise en place d'un système global de collecte de toutes les données de prélèvements/rejets et des points intermédiaires des industriels (non spécifique au domaine de l'eau) permettant de prendre en compte les besoins régionaux (évolution du système GEREP	1					
2	IND_3	Intégration et bancarisation des données sur les eaux souterraines au droit des installations classées et sites pollués dans ADES	1		X			
2	PB_1	Portail des données sur l'eau de bassin	1		X			

Tableau 32 : Liste des chantiers prioritaires et notamment pour 2006

6.2 FICHES DESCRIPTIVES DES CHANTIERS

6.2.1 Chantiers 2006

Elles devront être actualisées si besoin par le pilote de la thématique ou le responsable du chantier afin de mettre à jour et de compléter les informations manquantes au plan d'actions. Ces fiches complétées seront intégrées à la version 3 du SDDE.

6.2.2 Autres chantiers

Un travail similaire sur les fiches descriptives des chantiers autres que les chantiers de l'année 2006 devra être fait afin d'appréhender le plan d'actions dans sa globalité.

6.3 PRÉSENTATION DES ACTIONS 2006 AUX INSTANCES DE BASSIN

Une présentation du plan d'actions pour l'année 2006 est prévue lors que la Commission Permanente SDAGE du 24 mars 2006 et lors du deuxième Comité de Bassin de l'année 2006 (avril ou mai) afin d'informer et de mobiliser les partenaires sur le projet du SIE.